

327.44071
S265c
1970

LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC ET À MONTRÉAL DE 1859 À 1914

PIERRE SAVARD

LES CAHIERS



DE L'INSTITUT D'HISTOIRE

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



Bibliothèque Nationale du Québec

COLLECTION
GABRIEL NADEAU

CO. 1000
SERIAL 1000

COLLECTION
GABRIEL NADEAU

LE CONSULAT GÉNÉRAL
DE FRANCE
À QUÉBEC ET À MONTRÉAL
DE 1859 À 1914

CAHIERS DE L'INSTITUT D'HISTOIRE

- 1 *Papineau*. Textes choisis et présentés par Fernand Ouellet.
- 2 *Edmond de Nevers, essayiste*. Suivi de textes choisis présentés par Claude Galarneau.
- 3 *Économie et Société en Nouvelle-France*, par Jean Hamelin.
- 4 *Julie Papineau, un cas de mélancolie et d'éducation janséniste*, par Fernand Ouellet. (Hors commerce)
- 5 *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, par André Labarrère-Paulé.
- 6 *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*, par André Beaulieu et Jean Hamelin.
- 7 *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle. Colloque de Québec, octobre 1963*. Textes présentés par Claude Galarneau et Elzéar Lavoie.
- 8 *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, par Pierre Savard.
- 9 *Défrichements, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du X^e au XIII^e siècle*, par Roland Sanfaçon.
- 10 *Lettres à Pierre Margry de 1844 à 1886*, présentées par Louis-Philippe Cormier.
- 11 *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois* (une reproduction de deux monographies parues dans *Ouvriers des Deux Mondes* et intitulées : « Paysan de Saint-Irénée de Charlevoix en 1861 et 1862 » par Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau et « Compositeur typographe de Québec en 1903 » par Stanislas-Alfred Lortie, avec une introduction de Pierre Savard).
- 12 *Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, par Antoine Champagne.
- 13 *Guide d'histoire du Canada*, par André Beaulieu, Benoît Bernier et Jean Hamelin.
- 14 *Hector-Louis Langevin, un Père de la Confédération canadienne (1826-1906)*, par Andrée Désilets.
- 15 *Le consulat général de France, à Québec et à Montréal, de 1859 à 1914*, par Pierre Savard.
- 16 *La France devant l'opinion canadienne : 1760-1815*, par Claude Galarneau.

LE CONSULAT

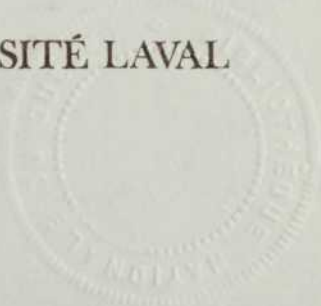
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À QUÉBEC ET À MONTRÉAL
DE 1859 À 1914

PIERRE
SAVARD

LES CAHIERS **15** DE L'INSTITUT
D'HISTOIRE

1970

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

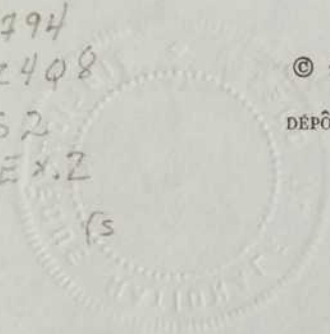


Ouvrage réalisé en collaboration
par
LES ÉDITIONS A. PEDONE à PARIS
et
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL à QUÉBEC

JX
1794
Z4Q8
S2
Ex.2

© 1970 ÉDITIONS A. PEDONE

DÉPÔT LÉGAL (QUÉBEC) : 3^e TRIMESTRE 1970



INTRODUCTION

Cette étude se propose de retracer d'abord l'histoire d'un consulat de France entre 1859 et 1914, celui de Québec puis Montréal. Nous ne disposons encore que d'études rares et incomplètes sur ce poste ; la correspondance consulaire n'a été utilisée que partiellement sur des points bien précis et l'analyse n'en a été commencée qu'après le début de nos recherches. Nous voudrions aussi apporter quelques pages à l'histoire encore trop mal connue de l'institution consulaire française au siècle dernier. La carrière, le caractère et l'action de quelques consuls de France peuvent être éclairés par l'analyse de leur séjour canadien. Les constantes dans les réactions des consuls dans un milieu donné pendant près de six décennies ne sont pas sans intérêt pour une étude régionale de la fonction consulaire.

A une époque où les relations franco-canadiennes et franco-québécoises connaissent une renaissance à la fois spectaculaire et profonde, cette étude doit considérer la question dans l'optique où elle apparaissait alors. Le témoignage des consuls est bien entendu, partiel, « officiel », voire partial. Mais l'histoire des rapports franco-québécois trop longtemps ramenés à une « légende rose » répandue par des écrivains francophiles depuis Crémazie jusqu'à Fréchette, ou à une « légende noire » propagée par les ultramontains canadiens après 1880, et des émigrants français déçus après 1900 gagne à être éclairée par les jugements de ces hommes qui ont beaucoup vu et voyagé, et qui ont souvent vécu assez longtemps au Canada pour faire la part nécessaire des choses. Certes, en ces matières délicates, la complexion du représentant de la France joue parfois un rôle aussi

important que l'évolution des cours financiers. Etudier les rapports franco-canadiens, c'est aussi s'enfoncer dans les problèmes fondamentaux de l'âme canadienne française. L'attitude du Canadien français devant son ancienne mère-patrie, attitude indissociable de celle qu'il adopte devant la « belle-mère » britannique et le grand voisin américain avec lequel il entretient des affinités souvent inquiétantes, mérite qu'on lui accorde plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Que l'on dépasse aussi le niveau de la sentimentalité et des sentiments pour arriver à l'analyse libératrice. Beaucoup de malentendus et d'illusions réciproques en seraient d'autant diminués. Les réflexions conscientes ou involontaires des consuls du XIX^e siècle peuvent aider une telle réflexion thérapeutique et bien contemporaine.

Bien entendu, l'apport du témoignage des consuls à la connaissance du Canada du temps n'est pas négligeable. Moins que des faits nouveaux, car les consuls observent ce qui est à peu près observable de tout observateur bien situé, ce sont leurs jugements qui nous intéressent. Ils peuvent faire réfléchir les Canadiens sur la relativité de certaines de leurs vues historiographiques, voire historiques, fondées sur une vision bien locale des problèmes et des hommes. Tel proverbe comme « au pays des aveugles... » ou encore telle fable comme « La grenouille et le bœuf » et bien d'autres reviennent à l'esprit de celui qui dépouille la correspondance consulaire. A l'inverse, les réactions de ces diplomates qui, malgré les concours, les traditions familiales, les origines sociales, les positions idéologiques restent bien des Français de leur temps, constituent aussi un témoignage piquant sur la France « bien-pensante ». Ces Français perdus dans un pays aux deux tiers anglo-saxon, de plus en plus américanisé, aux hivers longs et rigoureux et à la société dans laquelle le clergé occupe un rôle pour eux inhabituel nous livrent des impressions qui enrichissent le dossier historique des relations mentales entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

Les limites de cette étude n'échapperont pas au lecteur le moins prévenu. La qualité variable des consuls et de leurs jugements, le caractère subjectif et pas toujours neuf de la documentation (les chiffres qu'on y trouve viennent le plus souvent

des publications publiques et officielles), la connaissance limitée que nous avons encore de la fonction consulaire elle-même, et surtout le manque d'études solides sur l'arrière-plan économique et social du Canada du temps, rendent l'entreprise osée. Mais il faut commencer quelque part. Compte tenu de cette situation, on comprendra la modestie des objectifs de cette histoire : poser quelques jalons et faire réfléchir sur des problèmes qui nous semblent importants dans notre passé et notre présent franco-canadiens.

Les limites chronologiques de cette étude se justifient aisément. Le consulat de France est créé en 1859. Nous n'avons pas cru bon, dans un survol de ce type, de nous étendre sur la pré-histoire du consulat. Les archives consulaires sont accessibles jusqu'à 1918. Cependant, la pauvreté du dépôt sur notre sujet durant les années 1914-1918, rendue encore plus aiguë par l'importance des relations franco-canadiennes durant cette période, nous a fait arrêter notre enquête à 1914 sauf dans le cas de séquelles limitées et nettement liées à la situation d'avant 1914.

The first part of the book is devoted to a general survey of the history of the subject, and to a discussion of the various theories which have been advanced to explain the origin of the human mind. The author then proceeds to a detailed examination of the various faculties of the human mind, and to a discussion of the various theories which have been advanced to explain the origin of the human mind. The book is written in a clear and concise style, and is well illustrated with numerous examples and illustrations. It is a valuable work for all those who are interested in the history and philosophy of the human mind.

The second part of the book is devoted to a detailed examination of the various faculties of the human mind, and to a discussion of the various theories which have been advanced to explain the origin of the human mind. The author then proceeds to a detailed examination of the various faculties of the human mind, and to a discussion of the various theories which have been advanced to explain the origin of the human mind. The book is written in a clear and concise style, and is well illustrated with numerous examples and illustrations. It is a valuable work for all those who are interested in the history and philosophy of the human mind.

CHAPITRE PREMIER

LES HOMMES ET LE POSTE

La découverte du Canada vers 1850 et l'établissement d'un consulat à Québec ; les hommes : Gauldrée-Boilleau, Gautier, Chevalier, Lefavre, Sesmaisons, Ripert-Monclar, Dubail, Turenne, Kleczkowski, Dallemagne, Loynes, Chayet, Raynaud et Bonin ; organisation et développement du poste, déménagement à Montréal en 1894 ; les consuls et la société de Québec et de Montréal ; une question épineuse et permanente, le protocole : les représentations des consuls, l'affaire Lefavre, le rappel de Bonin.

Contrairement à une légende tenace et entretenue à la fois par les partisans et les adversaires des relations franco-canadiennes, ces relations n'ont jamais été interrompues après la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre. Des hommes et des idées ont continué de circuler dans les deux sens entre 1763 et 1855. Toutefois les circonstances ont rendu par moment difficiles les échanges, par exemple durant la tourmente révolutionnaire ou les guerres napoléoniennes. En 1830, le Canada est l'objet d'une de ces redécouvertes périodiques par la France. Les Canadiens de leur côté vibrent au souffle de 1830. En 1833, un Français publie à Paris un livre solide intitulé *Tableau historique et statistique des deux Canadas*. Il souhaite que son pays envoie au Canada des colons, y étende son commerce et y établisse un consulat (1).

(1) Le professeur Claude Galarneau, de l'Université Laval, a présenté à la Sorbonne en juin 1969 une thèse de doctorat d'Université sur les relations franco-canadiennes de 1763 à 1815. Voir aussi Jean Ménard, *Xavier Marmier et le Canada* (Québec, 1967) qui apporte plus qu'annonce son titre et éclaire la question de la Conquête jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Dans les années 1850, le Canada fait parler de lui à Paris plus que jamais auparavant. Un romantique mineur mais répandu dans les salons, Xavier Marmier, publie en 1851 ses *Lettres sur l'Amérique* qui font la part du lion au Canada français. L'auteur chante, avec plus d'éclat et de talent que ses prédécesseurs dans ce genre littéraire, l'amitié franco-canadienne. Cinq ans plus tard, les devantures des librairies parisiennes offrent le *Canada sous la domination française*, de Louis-Etienne Dussieux (réédité dès 1862) et les deux volumes de la *Promenade en Amérique*, de Jean-Jacques Ampère, professeur de littérature comparée qui a effectué un bref passage au Canada en 1851. Encore en 1855, le Français Henry de Courcy venu au Canada en 1850 publie, à Montréal, sous le pseudonyme C. de Laroche-Héron, *Les servantes de Dieu au Canada*. Il s'agit d'une série de monographies sur les congrégations religieuses canadiennes, qui célèbre, à l'adresse du lecteur de France, les vertus de ce rameau de la race française en Amérique. Les revues et les journaux français ouvrent également leurs colonnes aux écrits sur le Canada. Ainsi, c'est dans la *Revue des Deux mondes* qu'Ampère a d'abord publié sa « Promenade en Amérique ».

A l'exposition universelle de Paris, en 1855, le Canada attire l'attention autant par le caractère exotique de ses productions que par l'attrait de ses habitants dont un bon tiers semblent aux bourgeois du Second Empire tirés directement de la France d'Ancien Régime. Le commissaire canadien à l'Exposition, Joseph-Charles Taché, qui fait lui-même bien « Canadien pure laine », publie à Paris une *Esquisse sur le Canada* (chez Bossange et fils en 1855), description honnête du pays dans laquelle percent les dons littéraires de l'auteur et plus encore son attachement à sa patrie. Un autre Canadien, Joseph-Guillaume Barthe publie aussi à Paris, en cette même année 1855, un ouvrage volumineux et au titre équivoque, *Le Canada reconquis par la France*.

Ces ébranlements littéraires ne suffisent pas à expliquer la création d'un consulat à Québec. Les raisons d'ordre économique et politique jouent le rôle principal. Le Second Empire, dans sa première décennie, constitue une période d'expansion

économique, commerciale et coloniale que favorisent le développement du crédit et l'essor des transports maritimes. La France protectionniste, mais de plus en plus impressionnée par l'exemple anglais, se prépare au libre-échange. C'est en 1860 que l'Empereur va effectuer son « second coup d'Etat » : le traité de commerce avec l'Angleterre. Les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre, souvent tendues depuis 1815, connaissent une période d'entente cordiale à l'occasion de la guerre de Crimée (mars 1854 - septembre 1855). Des deux côtés de l'Atlantique, Français et Anglais fraternisent et oublient momentanément leurs profondes sources d'opposition.

Le 14 juillet 1855, la *Capricieuse*, premier vaisseau de guerre français dans le Saint-Laurent depuis la conquête, fait son entrée dans le port de Québec. Les manuels de littérature et d'histoire canadiennes racontent abondamment la réception triomphale que les Canadiens français réservent au commandant Paul-Henry de Belvèze et à son équipage. La société québécoise et le monde officiel se disputent M. de Belvèze, les bourgeois fêtent les officiers, le peuple traite les soldats et les marins. On entend des Canadiens s'écrier : « Voilà nos gens revenus ». Les Canadiens anglais ne sont pas en reste, gagnés eux aussi par l'esprit de l'Entente cordiale. Le 18 juillet, a lieu la pose de la première pierre du monument élevé aux Braves français et anglais de la bataille de Sainte-Foy, disputée en 1760. Belvèze remplit avec succès la mission que lui a confiée le gouvernement impérial. Il procède avec tact pour ne pas effaroucher l'élément britannique de la colonie. Ses premières paroles sont pour assurer la population et les dirigeants canadiens que la France n'a aucune arrière-pensée politique et qu'elle ne souhaite que l'accroissement des relations commerciales avec le Canada (2).

(2) L'expédition de la *Capricieuse* et ses séquelles ont fait l'objet d'une littérature innombrable. Poètes, orateurs, romanciers ont célébré à l'envi ce qui a longtemps et abusivement été qualifié de redécouverte du Canada. La dernière mise au point en date est celle de Jean Ménard, *Xavier Marmier et le Canada*, pp. 115-117, bibliographie à laquelle on ajoutera Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, I : 327-332 (cite la correspondance publiée de Belvèze et une thèse inédite sur la presse canadienne-française devant l'événement).

L'idée d'établir au Canada un consulat de France semble mûre après la démonstration de 1855. De Belvèze en fait la suggestion dans le rapport de sa mission canadienne qu'il adresse le 1^{er} novembre 1855 au Ministre de la Marine et des Colonies (3). A ce moment, la France compte au Canada trois agents consulaires, tous étrangers, c'est-à-dire des commerçants non rétribués qui ne possèdent aucun statut diplomatique. A Québec, c'est un négociant en vue, Edward Ryan, qui représente les intérêts de la France. En 1856, le conseil exécutif du Canada-Uni demande que Londres obtienne de la France qu'elle remplace ses agences consulaires de Québec et de Montréal par un consulat général. Le gouvernement français déclare ne pouvoir acquiescer à ce moment à la demande canadienne (4). L'idée ne continue pas moins de faire son chemin. Ainsi les Français de Puibusque, de Belvèze et Bossange appellent de leurs vœux en 1857 la création d'un consulat. Le Canadien Hector Langevin applaudit à la suggestion dans le *Courrier du Canada* du 15 avril. C'est à la fin de 1858, que le gouvernement impérial se décide à créer le consulat de Québec. Le premier consul, nommé Blancheton, meurt avant d'avoir pu rejoindre son poste (5). Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau est nommé le 23 juin 1859, avec le titre de consul de première classe, pour lui succéder à ce poste que le comte Waleswski, ministre des Affaires étrangères, qualifie de « très important pour nos intérêts commerciaux et maritimes » (6). Le 1^{er} septembre suivant, il adresse son premier rapport sur « l'installation du consulat de l'Empereur à Québec » (7).

*
**

(3) Analyse du rapport dans Ménard, *op. cit.*, 116-117.

(4) G. de P. de T. Glazebrook, *A History of Canadian External Relations* (Toronto, 1966), I : 63.

(5) Nommé à Québec le 28 décembre 1858, Blancheton a quitté son poste de Bahia au Brésil le 14 mars 1859 pour la France. (Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Correspondance consulaire et commerciale, Bahia, registre 6, folios 56 à 58).

(6) Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, dossier « Gauldrée-Boilleau ».

(7) Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Correspondance consulaire et commerciale, Québec, 1, folio 1 (cité désormais C.C., Québec).

La France a la main heureuse en envoyant comme premier consul Gauldrée-Boilleau, sans conteste le plus haut en couleur et l'un des plus efficaces de ses représentants au Canada. Fils d'un général de division, ingénieur des mines, sorti second de l'École polytechnique, c'est un homme d'une grande culture (8). Le prince Napoléon qui passe à Québec en septembre 1861 reconnaît en lui un « agent tout à fait remarquable », même si le consul lui paraît impénétrable dans ses opinions et son caractère. Maurice Sand, fils de George Sand, qui voyage avec *Plon-Plon*, rend hommage, lui aussi, à l'intelligence et au mérite de l'homme (9). Disciple de Le Play, Gauldrée-Boilleau publie, quelques années après son séjour au Canada, une étude sur une famille paysanne de Saint-Irénée de Charlevoix suivant la méthode d'observation de son maître (10). Ce travail peut être considéré comme le premier monument de la sociographie canadienne, plus de deux décennies avant les débuts de l'œuvre de Léon Gérin, premier sociologue canadien. Gauldrée-Boilleau, dont un ancêtre paternel avait combattu à Sainte-Foy en 1760, gagne vite la sympathie des Québécois (11). Sa maison constamment ouverte lui mérite une réputation enviable d'hôte. Il apparaît très lié à tout ce que la société de la ville de Québec compte de beaux esprits, les Parent, les Garneau, les Ferland, les Chauveau, les La Rue, les Casgrain et les Taché qui ont constitué l'« École littéraire de Québec ».

(8) « Les représentants de la France au Canada au XIX^e siècle » dans *Les Cahiers des Dix*, 4(1939) (Montréal, 1940), 197-222. Audet utilise la presse et quelques traditions orales. A moins d'indication contraire, nous empruntons l'essentiel de la matière de cette partie de notre travail à l'article de Audet jusqu'à 1906, et aux dossiers du personnel des Archives des Affaires étrangères avant et après cette date.

(9) Témoignages cités par Armand Yon, « Un siècle d'opinion française », dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XIX (1965-66), p. 77 et XVIII (1964-65), p. 530. Sur Gauldrée-Boilleau, voir aussi l'article détaillé mais bien incomplet et sans indication de sources de A. Fauteux dans « Le Courrier historique et littéraire » de *La Patrie*, 1935-1936 (pp. 108 à 110 du cahier de coupures conservé à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal).

(10) « Paysan de Saint-Irénée (...) d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1861 et 1862 (...) » dans *Les Ouvriers des Deux Mondes (...)*, tome cinquième, première partie, monographie n° 39, pp. 51 à 108 (Paris, 1875). Nous avons réédité cette étude irremplaçable et devenue rare avec une autre de 1900 sous le titre *Paysans et Ouvriers québécois d'autrefois (...)* (Québec, 1968).

(11) C.C., Québec 2, f. 238 v.

Quelques mois à peine après son arrivée à Québec, un décret de l'Empereur le crée officier de la Légion d'Honneur pour les services rendus à la cause de la France dans son nouveau poste (12). Nommé consul général de France à New York en 1863, Gauldrée-Boilleau sera fait baron héréditaire par un décret impérial du 23 mai 1866. C'est à New York que le représentant de la France est entraîné dans une affaire qui l'amène en prison. Durant l'hiver de 1868-1869, le consul va à Paris préparer la mise sur le marché des actions de la compagnie de *Memphis, El Paso and Pacific Railroad*, dont son beau-frère Fremont constitue un des piliers. Les méthodes discutables employées, puis la faillite et le scandale qui s'ensuivent donnent lieu à une enquête. Gauldrée-Boilleau, qui a touché une commission de 150.000 dollars, est condamné en 1873 à trois ans de prison (13).

Les Canadiens n'oublient pas le représentant de la France dans ses malheurs. Ernest Gagnon, de passage à Paris, rend visite au baron emprisonné et il a avec lui une longue conversation. Pour Gagnon, Gauldrée-Boilleau est l'innocente victime de gens malhonnêtes qui ont abusé de sa bonne foi, alliés à des adversaires politiques (14). En 1875, les tribunaux américains déchargent de toute imputation l'ex-consul de France à New York, qui semble avoir fini ses jours en exil à Pise (15).

Les deux premiers successeurs de Gauldrée-Boilleau brillent moins, mais accomplissent fidèlement leur tâche et profitent du

(12) C.C., Québec 1, f. 101 (décret du 8 décembre 1859).

(13) Cardinal Goodwin, *John Charles Fremont. An Explanation of his career* (Stanford, Ca., 1930), 240-256. Le consul est beau-frère, par sa femme Susan, fille de Thomas Hart Benton, de John Charles Fremont, général, explorateur et candidat malheureux à la présidence des États-Unis. Sa femme lui donne six enfants ; elle meurt en 1874, pendant que son mari purge sa peine à La Conciergerie. L'abbé Casgrain, dans ses *Souvenances canadiennes* inédites conservées aux Archives du Séminaire de Québec, nous la décrit comme un esprit étroit, un bas-bleu, et « l'épreuve de son mari » (3 : 49-50).

(14) Ernest Gagnon, *Lettres de voyage* (Québec, 1876), p. 24. La visite est du 31 juillet 1873.

(15) Le dossier Gauldrée-Boilleau aux Archives des Affaires étrangères est bien incomplet. Le prince Napoléon le tenait en haute estime, ce qui ne peut guère l'aider après 1870. Un mot de sa main, au verso de sa photographie conservée aux Archives du Séminaire de Québec, nous apprend qu'il vit à Pise après 1876.

climat de sympathie. Abel-Frédéric Gautier, « consul général de France pour les possessions britanniques de l'Amérique du Nord », débarque à Québec en juin 1864 (16). Sa femme est britannique, et il a servi à Gibraltar et à Singapour. Il suit de près la genèse de la Confédération dont il informe avec soin Paris et, en 1870-1871, les Québécois lui témoignent leur affection autant qu'à la France.

Son successeur, Martial Chevalier, est le frère du célèbre économiste Michel Chevalier qui a laissé d'intéressantes *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Entré dans la carrière consulaire en 1850, Martial Chevalier sert à San Francisco, à Turin, à Genève, puis à Québec de 1872 à 1875, d'où il passe à La Havane. Ses rapports, peu loquaces sur la politique, l'opinion ou les mentalités sont, par contre, les plus fouillés et les plus intéressants que nous ayons vus pour ce qui touche le commerce.

Consul à Québec de 1875 à 1881, Albert Lefavre représente une des plus riches personnalités de représentants de la France que le Canada ait reçues. Son esprit d'initiative, ses affinités avec le Canada français et la conjoncture aident à expliquer le caractère brillant de son consulat. Catholique libéral protégé et encouragé par Mgr Dupanloup, cet homme de l'école du *Correspondant* ne peut qu'être bien disposé envers le Canada français où le catholicisme semble s'harmoniser avec le libéralisme politique. Et les convictions religieuses du consul aident à faire oublier aux Canadiens que la « République républicaine » s'est lancée dans la lutte anticléricale après 1879 (17).

(16) Nous orthographions Gautier suivant sa signature : les écrivains canadiens écrivent Gauthier, sans doute sous l'influence de l'orthographe répandue au Canada où abondent les Gauthier.

(17) Le supérieur du Séminaire de Québec, qui est en même temps recteur de l'Université Laval, note avec satisfaction dans le *Journal de la maison*, à la date du 28 mars 1880, que le consul de France « réjouit l'Église de Québec en se montrant un vrai chrétien à l'occasion de Pâques ». Le consul semble dans les meilleurs termes avec les prêtres du Séminaire et de l'Université Laval qu'il reçoit souvent à sa table. Il fait nommer l'abbé Louis-Honoré Pâquet officier de l'Instruction publique ; le Séminaire lui prête sur billet « par exception » (Archives du Séminaire de Québec). Le franciscain français, Alexandre-Marie Couget, prétend que l'abbé Louis-Honoré Pâquet aurait « converti » son ami Lefavre pendant son séjour à Québec (*Souvenir des noces d'or sacerdotales de monsieur l'abbé L.-H. Pâquet*, Québec, 1912, p. 26).

Les amitiés canadiennes de Lefavre sont restées célèbres.

Le vif intérêt du consul pour le Canada français remonte avant sa nomination à Québec. Agent consulaire à Charleston, il est venu en 1872 ou 1873 visiter le Canada, et a donné en 1874 une conférence sur le Canada à Versailles (18).

Très occupé par la reprise momentanée des liens commerciaux et financiers qui s'amorce au début des années 1880, Lefavre trouve le temps de se livrer à la littérature pour laquelle il ne manque pas de dispositions. Connaisseur de l'Allemagne où il a commencé sa carrière consulaire, il donne des cours publics de littérature allemande à l'Université Laval pendant les années scolaires de 1879-80 et de 1880-81. Sous le pseudonyme de « Grünwald », il publie à Québec en 1877 des *Réminiscences de l'Allemagne* (19). Le côté littéraire du tempérament de Lefavre ressort dans le style de sa correspondance consulaire. Il commence ainsi un de ses rapports adressé à la direction commerciale : « Etrangère aux graves préoccupations de l'Europe, exempte de ces problèmes redoutables que la guerre et les révolutions imposent à nos hommes d'Etat, la politique canadienne devrait offrir l'aspect de ces Républiques idéales rêvées par les philosophes. C'est avec surprise qu'on y voit les partis (politiques) à l'état d'armées permanentes, diviser le pays en deux camps et dépenser toute l'activité nationale en luttes acharnées » (20). Une main impatientée a griffonné dans la marge « Dites à Lefavre d'être moins olympien et de citer des chiffres ».

Sous le pseudonyme de « A. Guérard » il donne, en 1877, au *Correspondant*, un article sur « La France canadienne ». Après avoir retracé l'histoire de la survivance française, il conclut en proposant à ses contemporains encore abattus par les

(18) *Conférence sur le Canada français* (Versailles, 1874) ; aussi du même, *Conférence sur la littérature canadienne* (s.l., 1877).

(19) Il publie à Québec, en 1881, un *Essai sur la littérature allemande* avec *La poésie aux Etats-Unis*. Au début d'avril 1879, il donne à Québec et à Montréal une conférence sur « Le dualisme autrichien » publiée la même année, sous le pseudonyme de « Stratowich ». En 1880, l'Université Laval lui décerne le titre de docteur ès lettres.

(20) C.C., Québec, 7, f. 500 et 500 v (15 juillet 1877).

malheurs de 1870 l'exemple canadien d'un peuple qui puise sa force aux meilleures traditions françaises. La conclusion de l'étude mérite d'être citée ici. Elle aide à comprendre la réaction de bien des Français du temps qui retrouvent au Canada un « Paradis perdu » :

« Le temps n'est plus, malheureusement, où la France pouvait, confiante dans sa force, errer à l'aventure dans le domaine des idées, et se permettre, en fait de système, toutes les fantaisies. Ou l'épreuve du malheur aura été pour nous complètement stérile, ou nous devons, avec recueillement et sévérité pour nous-mêmes, réviser toutes nos opinions, sans égard pour nos goûts, nos préférences et nos habitudes d'esprit. C'est pour aider à ce travail qu'un voyageur présente aujourd'hui cette rapide esquisse sur le Canada français, et qu'il apporte ici le spectacle nouveau, paradoxal d'une nation qui s'est maintenue et développée, malgré la conquête étrangère et mille influences adverses, par la vertu du catholicisme. Dans les peuples, comme dans les familles, la voix du sang a son éloquence ; espérons que la France se reconnaîtra dans cette fille, retranchée d'elle depuis plus d'un siècle, et qui conserve si pieusement dans son cœur, l'amour de la mère-patrie. Au sein de nos infortunes présentes, la nation canadienne nous apporte une consolation, car elle est la protestation vivante du droit national contre la conquête ; un enseignement, car elle nous montre la force invincible du patriotisme fortifié par les croyances religieuses. » (21)

Quand le consul quitte son poste de Québec pour celui de New York en 1881, Canadiens et Français de Québec lui font des adieux qui prennent l'allure d'un triomphe. A la retraite en France, Lefavre continue de parler du Canada et bien des Canadiens vont le revoir chez lui, à Versailles, jusqu'au début de ce siècle (22).

Le comte de Sesmaisons, apparenté aux Choiseul et ancien consul à Venise, passe quatre ans à Québec entrecoupés de longs séjours en France. Sa grande sociabilité masque une action réduite par la conjoncture économique défavorable. De 1883

(21) *Le Correspondant*, 107 (nouvelle série, 71), 1877, p. 303. Dans *Loin du pays. Souvenirs d'Europe, d'Afrique et d'Amérique* (Québec, 1889, t. II, p. 382), Faucher de Saint-Maurice écrit : « Alsacien d'origine, M. Lefavre se plaisait à retrouver dans la Nouvelle-France un adoucissement à ses douleurs patriotiques ».

(22) Sur Lefavre et son attachement au Canada, voir Georges Goyau, *Albert Lefavre* (Versailles, 1908).

à 1885, c'est Léon Duchastel de Montrouge, fils d'un baron du Premier Empire qui est responsable du poste de Québec. Il s'acquitte bien de sa tâche. Après avoir passé plusieurs années dans les chancelleries de consulats depuis 1871, il est nommé vice-consul à Amsterdam en 1892. En 1894, on le retrouve à Montréal, chargé de la chancellerie. En 1906, il est nommé représentant de la France à Vancouver, et il prend sa retraite dans son pays deux ans plus tard. Comme Martial Chevalier et Frédéric Gautier, Duchastel de Montrouge fit souche au Canada.

En 1885, Joseph-Aimé-Amédée-François, marquis de Ripert-Montclar, arrive à Québec avec le titre de consul général, pour succéder à Sesmaisons. Le marquis, issu d'une vieille famille provençale, possède des états de service impressionnants : il a servi surtout en Amérique latine, son dernier poste étant celui de consul général à Montevideo. Il ne reste à Québec qu'un an. Ses rapports dénotent un sens aigu de l'observation et des opinions bien arrêtées et sans complaisance pour le Canada français. Georges Dubail remplace Ripert-Montclar, et reste en poste à Québec de 1886 à 1890. C'est un travailleur régulier qui œuvre dans une période difficile. Il réussit à mettre sur pied, en 1886, une Chambre de commerce française à Montréal avec l'appui du maire, le francophile Honoré Beaugrand. Avec le successeur de Dubail, on revient aux consuls à particule. Le comte de Turenne d'Aynac, marié à une la Tour du Pin, descend des anciens vicomtes de Turenne. Il exerce la fonction de consul général à Québec de 1890 à 1894. Pendant l'année 1893-1894 il est remplacé par un gérant, Maxime Durand. Dans ses rapports, Turenne se révèle d'une grande acidité à l'endroit des Canadiens, et ses traits n'épargnent pas les grands du jour : ses attaques contre Mercier égalent celles des journaux anti-mercieristes de l'époque, la grossièreté en moins. Turenne donne l'impression d'un consul claquemuré, qui s'ennuie désespérément dans le petit monde québécois et le long hiver canadien. Ajoutons que la conjoncture économique défavorable et l'opinion québécoise hostile à la France ne facilitent pas son rôle. Tout semble conjurer pour pousser le représentant de la France à décrire en termes amers les hommes et les événements du pays.

Il faut attendre Alfred Kleczkowski qui passe douze ans au Canada, de 1894 à 1906, pour retrouver un consul dont la carrière et le caractère se comparent à ceux de Gauldrée-Boilleau et de Lefaiivre. Entré dans le service en 1879, le consul a servi à Alexandrie et à Dublin, où il s'est familiarisé avec les milieux britanniques. Sous son règne, les relations commerciales connaissent un progrès considérable avec le traité de 1895, tandis que l'immigration française commence à découvrir l'Ouest canadien. Orateur brillant et recherché, Kleczkowski rappelle volontiers au Ministre, coupures de journaux à l'appui, que les Canadiens goûtent son éloquence (23). Républicain peu sympathique aux excès cléricaux, il grince des dents devant les attaques quotidiennes de la presse québécoise contre « la France persécutrice et maçonnique ». Excédé, il écrit au Ministre quelques mois après son arrivée : « Le progrès philosophique qui permet aux esprits cultivés de tout envisager en dehors des points de vue personnels et exclusifs, est presque lettre morte pour ces cerveaux sans souplesse » (24). Diplomate avant tout, il sait quoi dire et plus encore quoi ne pas dire. Au dévoilement de la statue de Lévis au Parlement de Québec, en 1895, plusieurs se demandent comment le consul va s'y prendre pour célébrer « la France éternelle ». Un observateur du clergé de Québec qualifie son discours d'« enlevant » ; il « avait à marcher sur des raisoirs » et « s'en est tiré à merveille » conclut le clerc (25). Le 18 juin 1900, l'Université Laval lui décerne un doctorat d'honneur ; la veille, le consul a suivi le dais à la procession du Saint-Sacrement (26).

(23) Le 18 juin 1900, il prononce un « bijou de discours », au dire du rédacteur du Journal du Séminaire, lors de la collation des grades de l'Université Laval. Ses rapports avec ces deux institutions sont excellents : il obtient des dons de l'État français pour le musée d'histoire naturelle et la bibliothèque ; en 1902, grâce à son zèle, la France envoie un recteur d'académie aux fêtes du cinquantenaire de Laval. Il obtient des brevets de chevalier de la Légion d'honneur pour l'abbé Laflamme en 1898, et Mgr Mathieu en 1902.

(24) Correspondance politique, Angleterre, 99, f. 484 (2 juillet 1895). Cité désormais : C.P., Angleterre.

(25) Archives du Séminaire de Québec, *Journal du Séminaire*, 24 juin 1895.

(26) *Ibid.*, 17 juin 1900 et *Université*, 57 n° 12. Dans un livre récent, Alec Mellor fait état d'un vœu émis par un convent du Grand Orient, en

Les successeurs de Kleczkowski, tout en s'acquittant avec conscience et dignité de leur tâche rendue de plus en plus lourde et délicate, par l'accroissement des rapports commerciaux et les difficultés de la France devant l'opinion canadienne-française, le font avec moins d'éclat et de brio que lui. Henry Dallemagne arrive au consulat général au début de 1907, et à la fin de la même année, il est nommé à Tunis. En janvier 1908, lui succède Joseph de Loynes, « Premier secrétaire d'ambassade chargé du consulat général de France à Montréal ». Quelques mois après, il passe à Québec accomplir des visites officielles. Le nouveau consul fait bonne impression à l'Université Laval. Le recteur note dans son journal : « Il paraît être un fort brave homme, sans aucune trace de pédantisme, très simple de manières et ayant des idées politiques et religieuses très saines sur les choses de France. Tant mieux. Il espère rester longtemps au Canada, dit-il » (27). Loynes reste à Montréal jusqu'au printemps de 1911, alors qu'un décret le nomme ministre plénipotentiaire de deuxième classe et chargé d'affaires à Lima. Son successeur, Alexandre Chayet, passe deux mois à la tête du consulat pour être ensuite nommé à Sydney, en Australie. Louis-François-Maximin Raynaud gère le poste de Montréal, du 24 février 1911 à la fin de l'année.

Au début de 1912, le *Canada* de Montréal annonce l'arrivée de Charles-Jules-Joseph Bonin, nommé le 30 novembre précédent « Secrétaire d'ambassade de première classe, chargé du consulat de France dans la Puissance du Canada ». Né en 1865, archiviste paléographe, Bonin vient au Canada après une carrière accomplie en Extrême-Orient et au Moyen-Orient. Il a publié, pendant sa carrière orientale, quelques études dans des revues spécialisées, et s'est mérité la médaille d'or de la Société de Géographie de Paris (28). Les notes de ses supérieurs, tel

1905, demandant au Ministre des Affaires étrangères de déplacer le consul général de Montréal trop peu républicain. L'accusation semble bien peu fondée et nous n'avons trouvé aucun rapport entre cette pression et le départ de Kleczkowski, l'année suivante (Alec Mellor, *Histoire de l'anticléricalisme français*, Paris, 1966, p. 375).

(27) *Journal du Séminaire*, 28 mai 1908.

(28) Comme en fait foi le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale de Paris ; notons qu'il signe ses écrits du prénom de Charles-Eudes.

l'ambassadeur Paul Cambon à Londres, le décrivent comme « très intelligent, très érudit, travailleur modeste » (29). A la suite du Congrès de la Langue française de 1912, son nom a été donné à un canton du Québec dans la Haute-Mauricie. Sa carrière dans le *Dominion* prend brusquement fin en 1917, alors qu'il est rappelé à la suite d'un incident de protocole.

*
**

Il est tout naturel qu'en 1859 les autorités françaises aient choisi Québec comme site de leur poste consulaire canadien. La ville est le siège du gouvernement du Canada-Uni depuis 1841, en alternance avec Toronto. La reine Victoria choisit Ottawa comme capitale en 1857, mais le déménagement ne se fait que dix ans plus tard. Québec est aussi la capitale du Canada-Est. C'est le principal port d'entrée dans le Saint-Laurent. Au surplus, la ville et sa région, tant à cause des événements historiques qui s'y sont déroulés que par leur caractère français, peuvent être considérées à juste titre comme le cœur du Canada français.

Gauldrée-Boilleau habite une maison appelée « Pis-Aller » à La Canardière, dans la banlieue de la ville. Ses successeurs ont pignon sur la rue des Carrières, face à l'actuelle Terrasse Dufferin qui surplombe le fleuve, dans un des plus beaux sites de la ville.

L'importance grandissante du port et de la ville de Montréal, le déclin économique de la ville de Québec, le déménagement du siège du gouvernement fédéral de Québec à Ottawa en 1867, entraînent la migration vers Montréal de plusieurs consulats et agences consulaires. En 1878, le consulat général des Etats-Unis passe à Montréal alors que les consuls d'Espagne et de Belgique conservent leurs résidences à Québec (30). La préférence que

(29) Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Dossiers du personnel : dossier Bonin.

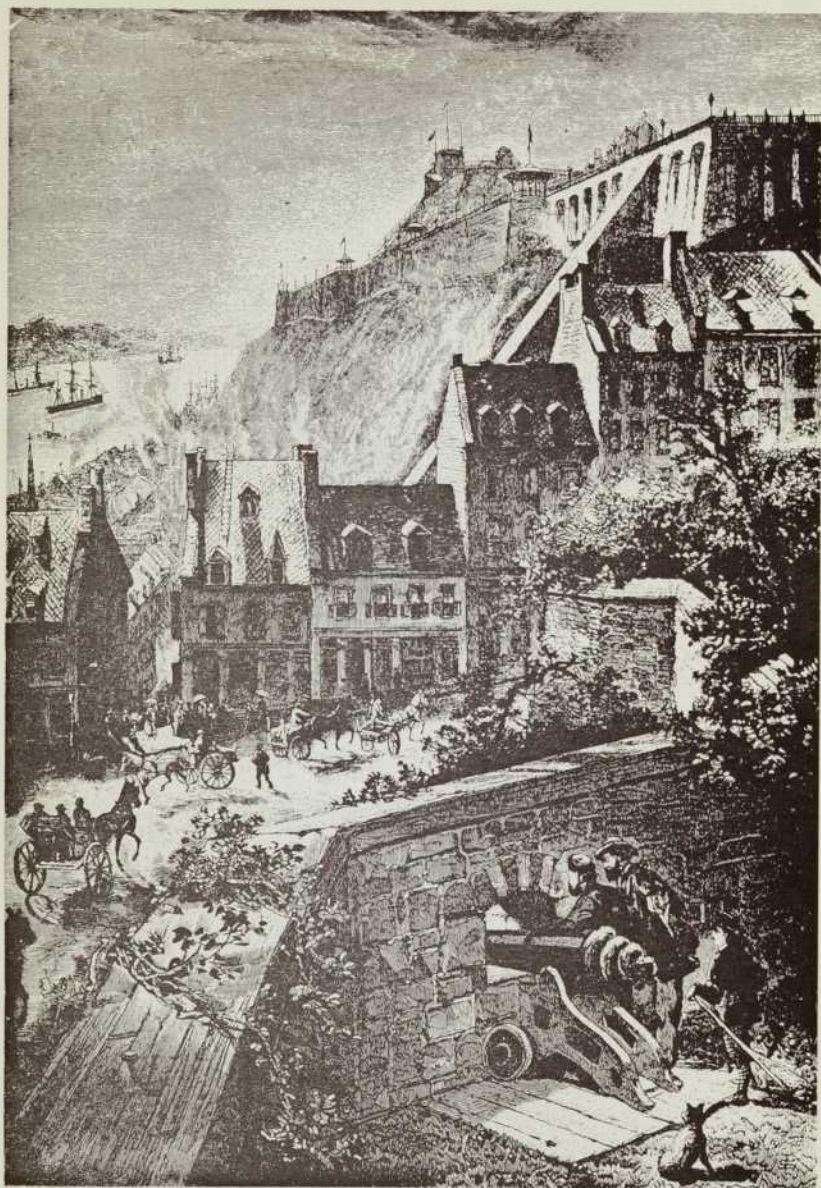
(30) C.P. Angleterre, 50, f. 373 (11 sept. 1878).

les Américains accordent tôt à Montréal s'explique par l'importance du trafic entre Montréal et New York, et Montréal et Portland. En 1890, la Chambre de Commerce de Montréal adopte une résolution priant les gouvernements de France, d'Espagne et d'Italie de transporter leurs consulats à Montréal, étant donné que le commerce de cette ville dépasse largement celui de Québec. Le comte de Turenne répond à ce genre de doléances qu'il y a peu à espérer quant au Consulat de France, aussi longtemps que le service consulaire y sera sous la direction des Affaires étrangères, et que les consuls généraux « seront considérés autant comme des agents diplomatiques que comme des agents commerciaux » (31). Néanmoins, quatre ans plus tard, au temps de Kleczkowski, le transfert du poste se fait de « la tranquille ville de Québec à la grandissante et toujours plus riche cité de Montréal » (32).

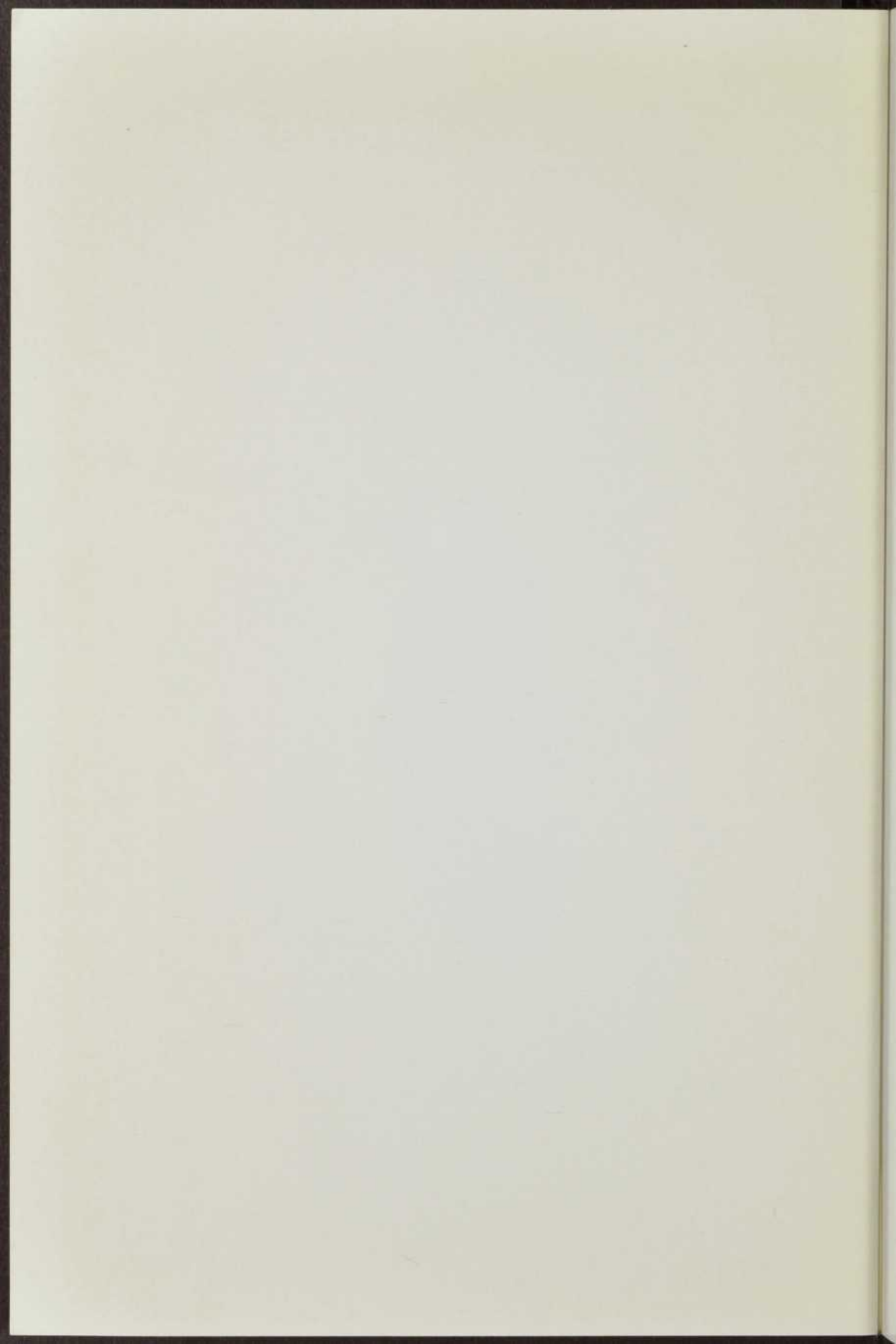
En 1904, la situation des consulats au Canada est la suivante. Les pays d'Europe, alors représentés par des consuls de carrière, sont la France, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Suède et la Norvège. Tous ces représentants résident à Montréal, sauf le dernier resté à Québec. Les Etats-Unis, pour leur part, comptent des consuls généraux à Ottawa, Halifax, Montréal et Toronto. Le Japon vient de déménager son consul général de Montréal à Ottawa, capitale du pays. Le représentant de la France suggère à son gouvernement de ne pas déplacer son poste à Ottawa, centre de la politique fédérale depuis 1867. Les consuls de France qui fournissent régulièrement des analyses de la situation politique travaillent à partir des journaux, des documents publiés par les gouvernements et des informations recueillies dans les milieux politiques. Ils s'acquittent de leur tâche en réduisant les déplacements au minimum. A Québec, ils peuvent rencontrer les hommes politiques locaux et ceux du gouvernement central jusqu'à 1867. A partir de la Confédération, ils restent en contact avec les dirigeants provinciaux et rencontrent aisément à Qué-

(31) C.P. Angleterre, 85, f. 223 (28 juillet 1890).

(32) Archives des Affaires étrangères, Paris, Dossiers du personnel, dossier Kleczkowski, lettre au ministre datée de Montréal, le 5 février 1904.



Vue de Québec, vers 1875.



bec les *leaders* fédéraux canadiens-français. Installés à Montréal, situé entre Ottawa et Québec, ils peuvent facilement se rendre dans l'une ou l'autre capitale ; d'ailleurs, les hommes politiques canadiens de tous les bords passent à Montréal.

Etabli en 1859, le consulat de France est élevé, trois ans plus tard, au rang de consulat général, avec l'assentiment de Londres. Son premier titulaire, nous l'avons vu, passe de Québec à New York, ce qui témoigne de l'importance du poste. Cette importance semble décroître par la suite, malgré le talent de certains de ses titulaires comme Lefavre (33). En 1911, le Premier Ministre canadien, Laurier, souhaite devant le consul de France que les différents pays qui entretiennent des consuls au Canada les remplacent par des représentants diplomatiques. La France, par exemple, pourrait établir au Canada un poste diplomatique semblable à celui qu'elle a en Egypte, région « administrée » par l'Angleterre. Le consul Chayet rapporte ces propos à son supérieur en insistant sur l'impraticabilité du projet car le Canada n'est pas un état souverain (34). En 1914, la France couvre le *Dominion* d'un réseau consulaire qui s'étend d'un océan à l'autre. Le consul général a son siège à Montréal. De lui dépendent sept agents consulaires établis à Halifax, Chatham, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Toronto, Winnipeg, Vancouver et Victoria. Le consul général, qui vient d'obtenir une hausse de son traitement, a reçu pendant longtemps trente mille francs par an (35). La correspondance consulaire reste avare de détails sur l'organisation interne du poste, au personnel longtemps réduit. En 1910, de Loynes demande la réorgani-

(33) Lefavre se plaint à plusieurs reprises du fait que le représentant de la France n'est pas traité avec tous les égards qu'il mérite. En 1859 à la création du poste, Gauldrée-Boilleau reçoit vingt-six mille francs par an (Walewski à Gauldrée-Boilleau, 23 juin 1859, dans Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris, Dossiers du personnel : dossier Gauldrée-Boilleau). Voir plus bas le problème posé par la dépendance de la Grande-Bretagne.

(34) Canada, Nouvelle série (cité désormais Canada N.S.), 5, f. 23 (1^{er} mai 1911).

(35) Canada, N.S., 9, 102, Bonin au Ministre, 28 février 1914. Le consul ne manque pas de souligner à son chef hiérarchique que le consul général d'Allemagne touche, lui, trente-huit mille francs par an. Il faut sans doute ajouter à la liste des agents le nom de Saint-Victor, nommé agent à Québec en juillet 1913.

sation interne du consulat général. Il se plaint que son personnel, à savoir deux agents de carrière, deux commis auxiliaires et une dactylographe, soit tout entier absorbé par le travail de la chancellerie. Le consul rappelle qu'il y a vingt mille Français sous sa juridiction et qu'il ne peut suivre comme il convient le mouvement commercial et industriel (36).

*
**

Maurice Sand, de passage avec le prince Napoléon en 1861, écrit dans *Six mille lieues à toute vapeur* que « nulle part le monde officiel n'est moins ennuyeux qu'à Montréal et à Québec » (37). Plusieurs représentants de la France se mêlent volontiers à la société de la ville de Québec : la présence de certains d'entre eux est même recherchée. Le baron de Gauldrée-Boilleau et sa femme reçoivent brillamment le Tout-Québec dans leur maison de la Canardière. Nous avons vu qu'ils s'intéressent tous deux au mouvement littéraire des années 1860. Frédéric Gautier sait se gagner la sympathie des Québécois. Albert Lefavre dépasse les autres par la qualité et l'étendue de ses relations. Ami intime du premier ministre Chapleau, avec lequel il se promène bras dessus bras dessous dans la rue de la Fabrique, au cœur de la vieille ville (38), habitué des « vendredis » d'Ernest Gagnon, réunions hebdomadaires des beaux esprits québécois du temps (39), conférencier goûté de l'Université Laval où il compte le recteur et l'abbé Louis-Honoré

(36) Canada, N.S., 20, f. 99 (30 décembre 1910). On trouve quelques renseignements sur les vice-consuls dans l'article de Fauteux de la *Patrie* cité plus haut (n° 220, pp. 112 et 113 du cahier conservé à la Bibliothèque Nationale du Québec, ci-devant Bibliothèque de Saint-Sulpice). Il y a un vice-consul en titre à Montréal depuis 1869, qui succéda à un agent consulaire nommé vers 1865.

(37) Cité dans Robert Sylvain, « La visite du prince Napoléon au Canada en 1861 », dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 4^e série, t. II, section 1 (1964), p. 122. Cet article complète le travail cité de Yon.

(38) Voir en particulier l'importante lettre confidentielle de Chapleau à Lefavre du 2 novembre 1880, qui résume bien leur œuvre considérable et renseigne sur leurs sentiments réciproques (C.P., Angleterre, 51, f. 283-284).

(39) Jean Bruchési, *Témoignages d'hier, Essais* (Québec, 1961), 207.

Pâquet parmi ses meilleurs amis, il a pu passer pour le plus « canadien » des consuls de France. Sesmaisons, qui marche dans la foulée de Lefavre, multiplie les diners, surtout pendant l'hiver de 1881-1882, un des hivers les plus gais et les plus mondains de la ville de Québec, au dire des contemporains. A la fin du siècle, Alfred Kleczkowski, bel homme aux manières distinguées, fin causeur, brillant orateur et conférencier recherché, charme le Tout-Québec puis le Tout-Montréal, sans négliger de donner une impulsion nouvelle aux relations commerciales. Le besogneux économiste Martial Chevalier, le marquis de Montclar et le comte de Turenne, anticléricaux et méfiants, perdus dans ce fragment oublié de la France d'Ancien Régime, semblent par contre avoir réduit au minimum les contacts avec l'indigène.

A Montréal et après 1900, la vie sociale des consuls semble moins brillante. On les voit, il est vrai, à nombre de cérémonies officielles, mais le cercle de leurs relations paraît s'être sensiblement rétréci. Le clergé les tient à distance. Bien des Canadiens voient en eux les représentants de la France « persécutrice ». Feu le chanoine Groulx, qui a eu 22 ans en 1900, confiait à l'auteur de ces lignes, en avril 1967, que pour lui et les jeunes de sa génération, les consuls de France de l'époque semblaient alors beaucoup plus proches des milieux anglophones du commerce de Montréal que des Canadiens français. Il faut ajouter que les consuls sont aussi bien occupés à leurs tâches administratives et disposent de moins de temps pour polir de longs discours ou donner des conférences littéraires.

*
**

Les débats autour du statut du représentant de la France, la politique de prudence qu'il doit adopter au Canada dans certaines questions, des incidents rares mais significatifs qui ont eu leurs échos jusqu'à Paris et Londres nous révèlent des aspects importants de l'histoire du consulat.

Le statut du représentant de la France soulève des problèmes protocolaires sans fin. En France, le service consulaire est sous

la direction du Ministère des Affaires étrangères et les consuls sont considérés à la fois comme des agents diplomatiques et commerciaux. Dans la hiérarchie protocolaire, la France accorde au consul général le rang de contre-amiral ou de général de brigade, et au consul de première classe celui de capitaine de vaisseau. Les coutumes britanniques ne reconnaissent aucun privilège aux consuls et leur dénie à peu près tout caractère officiel. On les traite comme de simples résidents étrangers. Ils n'obtiennent, bien entendu, jamais l'accès au *Drawing Room* du Gouverneur général canadien, privilège réservé aux diplomates. Et les tentatives des consuls, comme celui du Danemark en 1876, de jouer un rôle diplomatique, sont nettement découragées (40). Il n'y a pas, au sein du gouvernement canadien, d'organe prévu pour communiquer avec eux. Cette situation embarrassante est dénoncée en vain par Gauldrée-Boilleau en 1860 (41), et encore par Lefaivre, quinze ans plus tard (42). Cependant, un *modus vivendi* semble s'être établi : les consuls communiquent aisément avec les ministres provinciaux et fédéraux.

L'installation d'un consul de France à Québec a lieu cent ans après la conquête du pays, dans une période encore pleine des rivalités entre Canadiens anglais et Canadiens français. Au surplus, le Canadien Joseph-Guillaume Barthe vient de publier à Paris, en 1855, un ouvrage dont le titre constitue un programme ambitieux : *Le Canada reconquis par la France*. Aussi la venue du consul de Napoléon III provoque-t-elle des inquiétudes dans les milieux anglo-saxons. Gauldrée-Boilleau et ses successeurs s'appliquent, avec constance et doigté, à éviter tout ce qui peut froisser l'Angleterre et tout ce qui peut contribuer à élargir le fossé entre Canadiens français et anglais. On les entend régulièrement, comme c'est la mode alors chez les Canadiens français eux-mêmes, célébrer le libéralisme et la largeur de vue britanniques. En 1880, lors d'un grand banquet à Montréal, à l'occasion du passage des financiers Thors et Molinari,

(40) Glazebrook, *op. cit.*, I, p. 206. Au début du xx^e siècle, on constate un assouplissement. Laurier reconnaît même à la Chambre qu'ils jouent un rôle diplomatique *de facto* (*ibid.*, II, pp. 206-207).

(41) C.C., Québec, 1, f. 145.

(42) C.C., Québec, 7, f. 265-266 (9 juillet 1875).

Lefavre offre un vibrant hommage à la métropole du Canada : « Heureuse Angleterre d'avoir une politique aussi large ! » Plus loin, le consul la remercie particulièrement d'accueillir « des amis venus pour l'assister loyalement dans une œuvre bienfaisante et contribuer à la prospérité de sa plus belle colonie » (43). Gauldrée-Boilleau peut, dès 1863, à la fin de son séjour, montrer au ministre « à quel point le consulat général de France est devenu populaire dans un pays où sa création avait d'abord excité de grandes méfiances » (44).

Malgré ces manifestations de bons sentiments, les consuls ne peuvent éviter quelques incidents fâcheux qui révèlent bien leur position inconfortable. En 1860, Gauldrée-Boilleau remet au secrétaire provincial du Bas-Canada, Alleyn, une note verbale à titre officieux dans laquelle il regrette la situation protocolaire faite au consul de France. La note aboutit à Londres où elle est jugée « *most unadvisable* » (45). Un incident plus grave encore marque la fin du mandat triomphal de Lefavre, en 1880. Le consul de France a poussé un projet qui lui était cher, celui du traité de commerce entre la France et l'Angleterre auquel cette fois le Canada serait associé comme participant. Au moment de quitter Québec pour New York, Lefavre adresse sur le sujet une lettre au ministre fédéral Hector Langevin. Il lui apprend que les négociations ont été enfin ouvertes et que le gouvernement français souhaite que le gouvernement d'Ottawa participe à la conférence. Cette nouvelle, conclut Lefavre, « donne à ma mission dans ce pays le couronnement que j'ambitionnais » (46). Encore une fois, la lettre du consul se retrouve finalement dans les bureaux londoniens et fait un beau tapage. Un journal canadien anglais annonce que « le gouvernement anglais considère les procédés du consul français comme irréguliers et (qu') il adressera des représentations à ce sujet ».

(43) C.C., Québec, 10, f. 101 (25 novembre 1880).

(44) C.C., Québec, 2, f. 237. Voir aussi Lefavre le 31 décembre 1878 (C.P., Angleterre, 50, f. 438 v).

(45) C.C., Québec, 1, f. 145.

(46) C.C., Québec, 10, f. 226 (lettre non datée). Lefavre fait allusion à des instructions venues du Ministère, en date du 3 juin, que nous n'avons pas retrouvées.

Sans attendre, par une dépêche chiffrée, le Ministre exige de Lefaivre des explications sur « cet incident très regrettable » (47). Le successeur de Lefaivre, le comte de Sesmaisons, reçoit l'ordre formel de ne plus s'occuper directement ou indirectement de projet de traité franco-canadien (48).

L'incident Lefaivre incite ses successeurs à redoubler de prudence et à éviter les éclats. Le Ministre ordonne à Turenne de se tenir tranquille lors du passage du comte de Paris. Kleczkowski, pendant la guerre des Boers, demande quelle ligne de conduite suivre. La réponse du Ministre est nette : « Je ne puis (...) qu'approuver entièrement les observations que vous avez formulées dans le sens de la réserve » (49). L'autonomie croissante du Canada ne facilite pas toujours la tâche des consuls. Loynes se plaint, en 1909, de « l'ignorance des hommes d'Etat du *Dominion* en matière de relations et d'usages internationaux » et il espère que la création récente d'un ministère des Affaires extérieures contribuera à améliorer cet état de chose (50). Le tact et la réserve des consuls sont particulièrement mis à l'épreuve après 1900, alors que la France est attaquée constamment dans la presse canadienne. Le seul incident à signaler, et encore n'arrive-t-il qu'en 1917, met en cause le dernier consul. En mai de cette année, une mission française conduite par Joffre et Viviani visite les Etats-Unis qui viennent d'entrer en guerre aux côtés de l'Entente. Les Canadiens réussissent à obtenir que les deux personnalités françaises passent la journée du 12 mai à Ottawa et celle du lendemain à Montréal. Les habitants de la métropole canadienne réservent un accueil triomphal au général français, le dimanche 13 mai 1917. Suivant *La Presse*, un million de Montréalais font à Joffre « la plus belle (réception) qui ait jamais été faite à un homme sur

(47) C.C., Québec, 10, f. 220 (copie de la dépêche conservée avec la coupure de journal non identifié). Le message arrive à Québec après le départ de Lefaivre.

(48) C.C., Québec, 11, f. 250.

(49) Canada, N.S., 1, f. 80 (10 novembre 1899). Le consul de France, comme la plus grande partie de l'opinion canadienne-française, est favorable à la cause des Boers.

(50) Canada, N.S., 4, f. 131-132 (22 juin 1909).

les bords du Saint-Laurent ». Les représentants du gouvernement fédéral, hôte de Joffre, traitent le consul de France et le maire de Montréal avec peu d'égard au dire de ces derniers. Lors du défilé, Bonin doit insister vigoureusement pour prendre place dans la voiture découverte qui promène le général français. Au dîner, on place Bonin à une table à part de la table d'honneur. « Celui-ci était blême et ressentait très visiblement l'outrage », écrit dramatiquement le journaliste de *La Presse*. Joffre, avant de s'asseoir, attend qu'on ait réparé l'incident protocolaire. *La Presse* du lendemain raconte l'affaire en trois colonnes à la une et laisse entendre que le consul de France s'est plaint à ses supérieurs de l'affront fait à son pays et à sa personne (51). C'est de Londres que l'ambassadeur Paul Cambon mène une enquête discrète. Cambon demande finalement au ministre de déplacer Bonin qui, par ses protestations vigoureuses, « a manqué de tact » (52).

L'incident Bonin attire l'attention sur le consulat de France au Canada. Toutefois le consulat de Montréal reste encore d'une importance bien secondaire sur la carte des représentations françaises à l'étranger. Les Canadiens pour leur part sont habitués depuis longtemps déjà à garder leurs distances vis-à-vis de la France officielle républicaine, tout en protestant de leur attachement à la culture française.

(51) *La Presse* du 14 mai 1917, p. 15 et du 15 mai 1917, p. 1. Il va sans dire que ces coupures de journaux n'ont pas été envoyées au Quai d'Orsay.

(52) Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Dossiers du personnel : dossier Bonin. En 1918 Bonin passe à Bangkok avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il occupera aussi la fonction de vice-résident de France en Indochine. De 1924 à 1926, on le retrouve chef du service des Archives du Quai d'Orsay. En 1927 il est créé commandeur de la Légion d'honneur.

The first part of the report is devoted to a general
 description of the country and its resources. It
 is followed by a detailed account of the
 various industries and occupations of the
 people. The third part of the report
 contains a list of the principal towns and
 villages of the country. The fourth part
 contains a list of the principal rivers and
 streams of the country. The fifth part
 contains a list of the principal mountains and
 hills of the country. The sixth part
 contains a list of the principal lakes and
 ponds of the country. The seventh part
 contains a list of the principal forests of
 the country. The eighth part contains a
 list of the principal minerals of the
 country. The ninth part contains a list
 of the principal animals of the country.
 The tenth part contains a list of the
 principal plants of the country. The
 eleventh part contains a list of the
 principal birds of the country. The
 twelfth part contains a list of the
 principal insects of the country. The
 thirteenth part contains a list of the
 principal reptiles of the country. The
 fourteenth part contains a list of the
 principal fishes of the country. The
 fifteenth part contains a list of the
 principal shells of the country. The
 sixteenth part contains a list of the
 principal fossils of the country. The
 seventeenth part contains a list of the
 principal rocks of the country. The
 eighteenth part contains a list of the
 principal soils of the country. The
 nineteenth part contains a list of the
 principal climates of the country. The
 twentieth part contains a list of the
 principal winds of the country. The
 twenty-first part contains a list of the
 principal rains of the country. The
 twenty-second part contains a list of the
 principal snows of the country. The
 twenty-third part contains a list of the
 principal frosts of the country. The
 twenty-fourth part contains a list of the
 principal storms of the country. The
 twenty-fifth part contains a list of the
 principal earthquakes of the country. The
 twenty-sixth part contains a list of the
 principal volcanoes of the country. The
 twenty-seventh part contains a list of the
 principal comets of the country. The
 twenty-eighth part contains a list of the
 principal meteors of the country. The
 twenty-ninth part contains a list of the
 principal auroras of the country. The
 thirtieth part contains a list of the
 principal eclipses of the country. The
 thirty-first part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 thirty-second part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 thirty-third part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 thirty-fourth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 thirty-fifth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 thirty-sixth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 thirty-seventh part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 thirty-eighth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 thirty-ninth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 fortieth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 forty-first part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 forty-second part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 forty-third part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 forty-fourth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 forty-fifth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 forty-sixth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 forty-seventh part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 forty-eighth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 forty-ninth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 fiftieth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 fifty-first part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 fifty-second part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 fifty-third part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 fifty-fourth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 fifty-fifth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 fifty-sixth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 fifty-seventh part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 fifty-eighth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 fifty-ninth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 sixtieth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 sixty-first part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 sixty-second part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 sixty-third part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 sixty-fourth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 sixty-fifth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 sixty-sixth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 sixty-seventh part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 sixty-eighth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 sixty-ninth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 seventieth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 seventy-first part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 seventy-second part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 seventy-third part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 seventy-fourth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 seventy-fifth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 seventy-sixth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 seventy-seventh part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 seventy-eighth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 seventy-ninth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 eightieth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 eighty-first part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 eighty-second part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 eighty-third part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 eighty-fourth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 eighty-fifth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 eighty-sixth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 eighty-seventh part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 eighty-eighth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 eighty-ninth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 ninetieth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 ninety-first part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 ninety-second part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 ninety-third part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 ninety-fourth part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 ninety-fifth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 ninety-sixth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 ninety-seventh part contains a list of the
 principal solar flares of the country. The
 ninety-eighth part contains a list of the
 principal solar winds of the country. The
 ninety-ninth part contains a list of the
 principal solar storms of the country. The
 hundredth part contains a list of the
 principal solar flares of the country.

CHAPITRE II

LE CANADA ET LES CANADIENS

VUS PAR LES CONSULS DE FRANCE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

Une colonie britannique : la fidélité des Canadiens-français à l'Angleterre, la question du « lien colonial ». Les deux races : Canadiens francophones et anglophones. Le voisinage des Etats-Unis : l'idée d'annexion, les contre-coups de la conjoncture économique nord-américaine, l'américanisation croissante du Canada. La vie politique, l'armée et les finances publiques. Jugements sur quelques hommes politiques : Cartier, Mercier, Chapleau, Laurier. Religion et cléricalisme : la montée de l'ultramontanisme, le catholicisme canadien-français vu par Lefaiivre, les événements de 1896.

*
**

Les consuls de France au Canada représentent leur gouvernement dans une colonie britannique. Les instructions qu'ils reçoivent et l'observation la plus superficielle du pays où ils sont en poste suffisent pour les rendre conscients des problèmes spécifiques et délicats qui en résultent. Le Canada, d'abord simple colonie, s'appelle *Dominion* à partir de 1867, sans que le lien colonial en sorte modifié et le maintien de ce lien colonial constitue un axe de la politique canadienne du temps. La présence d'une majorité d'origine britannique au Canada, et plus particulièrement ses rapports avec les Canadiens français, posent également des problèmes épineux aux consuls de France que les chefs de la minorité traitent par moments en « cousins ». De plus, les usages consulaires britanniques, fort différents de ceux de la France, ne sont pas faits pour simplifier la situation.

Les consuls analysent attentivement le comportement des Canadiens devant l'Angleterre. Tous s'accordent au premier chef sur le loyalisme canadien-français et ils ne manquent pas d'en donner les raisons. Gauldrée-Boilleau qui entend parler d'indépendance canadienne dans les années 1860, écrit : « Ils n'ont point d'intérêt pour le présent à se séparer de l'Angleterre et ils en conviennent quand la passion ne les égare pas » (1). Il ajoute que si les Canadiens français sont attachés par le cœur et le sentiment à la France, ils sont devenus tant par la raison que par l'intérêt de loyaux sujets de la Reine. Pour le consul, leur attitude s'explique par les avantages du *self-government*, par la liberté politique illimitée qui règne, par les impôts plus bas qu'aux Etats-Unis, par le fait que le pays n'a à entretenir ni flotte ni armée, et par la liquidation pacifique du régime seigneurial (2). En 1867, Gautier énumère d'autres motifs de satisfaction : le soin scrupuleux de l'Etat à respecter les croyances et les anciennes institutions françaises, l'adoption d'un code civil fondé en bonne partie sur le code Napoléon, l'assurance du caractère officiel de la langue française et la participation importante de plusieurs Canadiens français aux affaires publiques (3). Chevalier observe en 1874, à Montréal, que la fête de la Saint Jean-Baptiste, établie à l'origine par des Canadiens français dans un esprit d'opposition aux anglophones, a bien perdu son caractère militant. Le consul a assisté à un colossal défilé où l'on promenait des devises « Loyaux mais Français ». Le comte de Sesmaisons explique que le peu de succès rencontré par les partisans de l'indépendance du Canada vient du fait que l'Angleterre « a très judicieusement accordé au Canada la presque totalité des libertés compatibles avec l'état de colonie ». Il ne manque plus, au dire du même consul, que la liberté totale du commerce (entendons ici avec la France) pour couronner l'œuvre (5).

(1) C.P., Angleterre, 35, f. 104 (18 juillet 1860).

(2) C.P., Angleterre, 35, f. 27 (21 janvier 1860).

(3) C.P., Angleterre, 42, f. 363 (10 juillet 1867).

(4) C.P., Angleterre, 46, f. 384.

(5) C.C., Québec, 11, f. 313 (29 mars 1883).

Il se trouve des consuls pour répéter, après d'autres observateurs, que la fidélité des Canadiens français à l'Angleterre dépasse celle des Canadiens anglais. Lefavre, très favorable aux Canadiens français, écrit : « Ce groupe représente mieux que ses adversaires (Canadiens anglais) les intérêts de la Grande-Bretagne sur le continent ». La tendance la plus marquée des Canadiens anglais, précise le consul, c'est l'annexion aux Etats-Unis (6). Vingt ans plus tôt, Gaudrée-Boilleau rapportait que les Canadiens français, suspects de manquer de loyalisme, ripostaient en accusant les Canadiens anglais d'être plus américains qu'anglais (7).

Le vent d'impérialisme qui souffle sur la Grande-Bretagne à la fin du XIX^e siècle pose certains problèmes délicats relatifs aux exigences du lien colonial. Lors de la guerre des Boers, Chamberlain demande aux Canadiens de contribuer à la « défense » de l'Empire. Le Canada fournit un contingent de mille hommes. Le consul Kleczkowski note le peu d'enthousiasme du Premier Ministre Laurier en cette occasion. Et il ajoute que, malgré ce que disent les journaux, « les plus sages parmi les Canadiens de langue anglaise n'éprouvent aucun enthousiasme pour la politique nouvelle, qui consiste à mêler les colonies à tous les conflits où peut s'engager la politique anglaise » (8). Le consul analyse à cette occasion l'état de l'opinion dans la ville de Québec durant la guerre en cours. La très grande majorité des Canadiens français est favorable aux Boers : ceci se vérifie surtout dans la classe populaire qui n'hésite pas à manifester ses sentiments. La classe instruite est divisée : ceux des Canadiens français que les intérêts ou l'ambition ont fondus davantage avec l'élément anglais ont pris parti pour la cause britannique, les autres, plus nombreux, se montrent réservés ; cependant, au fond, leur cœur est du côté des Boers (9). Quelques semaines plus tard, Kleczkowski pousse plus loin l'analyse. Il observe que la plus grande partie des Canadiens français sont

(6) C.C., Québec, 10, f. 194 (4 mai 1880).

(7) C.P., Angleterre, 35, f. 13 (1^{er} octobre 1859).

(8) Canada, N.S., 1, f. 76v-77 (20 octobre 1899).

(9) Canada, N.S., 1, f. 81 et 81v (24 janvier 1900).

portés à se féliciter des échecs militaires des Anglais. « Le Canadien (français), explique-t-il, croit assez facilement, et non sans motif parfois, que l'Anglais le méprise. Or, ce qui diminue la morgue de celui-ci profite à celui-là. Cette manière de raisonner est assez répandue ». Le consul continue en précisant que les Canadiens français ne veulent cependant pas d'un affaiblissement de l'Empire tel qu'il amènerait l'absorption aux Etats-Unis. Et il ajoute en approuvant : « C'est l'opinion de tous les Canadiens de pensée réfléchie que la continuation du régime anglais est favorable à leur développement » (10).

En 1908 les fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec donnent lieu à des célébrations grandioses auxquelles est largement associée la Grande-Bretagne. Les impérialistes anglais des deux côtés de l'Atlantique veulent profiter de l'occasion pour faire une démonstration spectaculaire de fidélité à la métropole. Les Canadiens français se montrent « agacés » de ce dessein, suivant le mot du Premier Ministre du Québec, Lomer Gouin, au représentant de la France. Ils obtiennent habilement que le premier jour des fêtes, le 23 juillet, soit tout entier consacré à Champlain, et se vantent au consul du « tour » qu'ils « ont joué » aux impérialistes (11). Les fêtes ont lieu et chacun acclame ses héros. Le prince de Galles reçoit, pour sa part, un accueil enthousiaste de toute la population québécoise, tant anglophone que francophone.

Deux ans plus tard, Laurier défend avec difficulté sa politique navale qui vise à la création d'une marine de guerre, toujours pour participer à la défense de l'Empire, y compris, bien entendu, le Canada. De Loynes déclare que Laurier a raison contre les conservateurs et les nationalistes canadiens-français. Toutes les colonies de l'Empire sont déjà entrées dans cette voie ; « si les Canadiens veulent rester sujets britanniques, et ils le veulent sincèrement, il leur faudra se résigner » (12). L'année suivante, le parti libéral est chassé du pouvoir à cause de sa politique navale, et aussi parce qu'il favorise l'union

(10) Canada, N.S., 1, f. 87-88 (7 février 1900).

(11) Canada, N.S., 6, f. 12-13 (29 avril 1908), *ibid.*, f. 24 (2 juin 1908).

(12) Canada, N.S., 2, f. 171v (8 novembre 1910).

commerciale avec les Etats-Unis. Raynaud, qui commente le triomphe des conservateurs protectionnistes, observe que ces élections « rendent courage aux partisans de l'union impériale telle que M. Chamberlain l'a préconisée ; elle resserre les liens qui se relâchaient entre le Canada et la Grande-Bretagne » (13).

*
**

Du milieu du XIX^e siècle à 1914, le Canada compte environ un tiers de francophones, presque tous des descendants de Français venus aux XVII^e et au XVIII^e siècles. A leurs côtés, dans l'Ontario et les Provinces Maritimes, et au milieu d'eux, par exemple à Montréal, une majorité britannique s'est solidement implantée après 1763. Les relations délicates entre les deux groupes ethniques constituent un problème majeur du Canada-Uni entre 1841 et 1867, problème dont hérite la Confédération. Dans cette situation, les consuls de France que tant de choses rapprochent des Canadiens français (la langue et la culture, une histoire commune, un certain mode de vie et, dans certains cas, les idées politiques et religieuses), jouent une partie difficile : manifester aux Canadiens français toute la sympathie que ceux-ci attendent de représentants de leur ancienne mère-patrie et, en même temps, prendre le plus grand soin de ne pas intervenir dans les rivalités internes du pays.

Dans les années 1860, Gauldrée-Boilleau s'acquitte à merveille de son rôle. Il désarme vite les soupçons d'un retour impérialiste de la France sur les bords du Saint-Laurent, et il entretient les meilleurs rapports avec les représentants des deux groupes. Les décennies 1860 et 1870, d'ailleurs, sont relativement paisibles sur ce point. Des observateurs sensibles à la question, comme Chevalier et Lefavre, montrent toutefois qu'il s'en faut de beaucoup que tout aille pour le mieux. Le premier rappelle que l'élément français perd peu à peu son influence à cause de l'émigration massive des Québécois aux Etats-Unis (14).

(13) Canada, N.S., 2, f. 197 (25 septembre 1911).

(14) C.P., Angleterre, 46, f. 384 (4 juillet 1874).

Le second souligne l'hostilité des Ontariens contre la *French domination* et déclare que « tous les progrès (des Canadiens français du Québec) sont considérés d'un mauvais œil par la minorité anglaise du Québec qui voit dans l'égalité des deux races sa propre déchéance » (15).

L'affaire Riel et la montée du sentiment nationaliste canadien-français au Québec après 1885 éveillent relativement peu d'échos dans la correspondance consulaire. Turenne fait preuve d'une hostilité farouche à l'endroit de Mercier et reste tout à fait insensible au côté nationaliste canadien-français de son œuvre.

En 1899, au moment de la guerre des Boers, Kleczkowski souligne que les Canadiens français font preuve de maladresse en faisant retentir « le cri de race » dans une Confédération où ils forment une minorité (16). Le consul se livre à l'occasion à d'autres considérations sur l'esprit national des Canadiens français. Evoquant la vivacité des réactions de ceux-ci, lors de la question des Ecoles du Nord-Ouest, il explique : « Les peuples qui ont eu à lutter longtemps pour résister à l'absorption par un conquérant étranger sont excusables s'ils se montrent aisément ombrageux » (17). A la fin de 1905, Raymond Préfontaine, ministre de la marine et des pêcheries dans le Cabinet fédéral et ancien maire de Montréal, meurt à Paris à l'occasion d'une mission gouvernementale. Le consul décrit l'homme et termine par ces mots : « Il était arrivé finalement à ce qui peut être considéré comme l'ambition suprême d'un homme politique canadien-français, c'est-à-dire à prendre place comme ministre dans le Cabinet fédéral » (18). Le gouvernement français rend des honneurs particuliers à la dépouille du ministre canadien. Le consul approuve : de tels honneurs relèvent les Canadiens

(15) C.C., Québec, 8, f. 30 (19 février 1878). Le Québec vient de construire le chemin de fer du Nord, rival du Grand Tronc, création britannique.

(16) Canada, N.S., 1, f. 77v (20 octobre 1899). Le Canadien français, Israël Tarte, vient de soulever la colère en Ontario par un discours anti-britannique.

(17) Canada, N.S., 1, f. 222 (8 mars 1905).

(18) Canada, N.S., 4, f. 25v (27 décembre 1905).

français à leurs propres yeux, et les relèvent également aux yeux de leurs concitoyens de langue anglaise (19).

En 1910, au plus fort des querelles entre Canadiens catholiques francophones et anglophones (surtout Canadiens français et Canadiens d'origine irlandaise) autour des écoles et de la langue, Loynes avertit le Ministère qu'il se garde bien de « prendre la moindre part à des conflits qui nous touchent de si près ». Ce qui ne l'empêche pas de se déclarer sympathique aux positions des francophones (20).

Le consul Bonin qui raconte la pose de la première pierre du monument à George-Etienne Cartier, à Montréal, souligne que la manifestation a témoigné la plus cordiale entente entre Canadiens francophones et anglophones. Il l'attribue en partie aux excellentes relations entre la Grande-Bretagne et la France depuis 1904. Pour lui, les esprits ont beaucoup changé depuis les fêtes du Tricentenaire de Québec, en 1908, qui se voulaient des fêtes de réconciliation et n'avaient laissé que déception et amertume (21). Cette phase éphémère de bons sentiments allait bientôt céder la place à l'atmosphère surchauffée des querelles autour de la question des écoles de l'Ontario et de la conscription durant la guerre.

*
**

Les représentants de la France œuvrent dans un pays nord-américain, voisin d'une république beaucoup plus peuplée, au dynamisme déjà proverbial et à la force d'attraction de plus en plus dangereuse, tant pour l'avenir de la colonie britannique que pour les cultures des Canadiens. Averses de remarques sur la nature extérieure nord-américaine — mis à part une relation de Turenne qui découvre l'Ouest canadien, autour de 1890 —

(19) Canada, N.S., 4, f. 31 (3 janvier 1906).

(20) Canada, N.S., 4, f. 199v (14 novembre 1910). En septembre, a eu lieu le célèbre Congrès eucharistique de Montréal et l'affrontement oratoire entre l'archevêque anglais Bourne et Henri Bourassa.

(21) Canada, N.S., 5, f. 107v (12 septembre 1913).

les consuls reviennent par contre constamment sur le problème du voisinage des Etats-Unis.

La confédération apparaît au consul Gautier comme le premier pas vers l'indépendance vis-à-vis de l'Angleterre, puis l'annexion aux Etats-Unis (22). Cependant, Gautier souligne que Canadiens français et anglais s'entendent pour repousser l'idée d'annexion. « Ils la subiront, il est vrai, continue le consul, plutôt que de voir leur pays dévasté par des armées américaines, mais ils préféreraient rester sous la protection de la Grande-Bretagne » (23).

Le quart de siècle qui suit 1873 constitue une des périodes les plus difficiles de l'histoire économique du Canada. Le niveau de vie moyen baisse au-dessous de celui des Etats-Unis, vers lesquels les Canadiens émigrent en masse. Même les Canadiens de vieille souche partent après 1870, tandis que les immigrants continuent de passer au Canada, en route vers les Etats-Unis. Lefavre cherche à convaincre le premier ministre Chapleau de la nécessité de l'appui commercial et financier de la France car, soutient-il, « en apportant au Canada un surcroît d'influence et de capitaux européens, nous y renforçons l'Angleterre contre l'action absorbante des Etats-Unis » (24). Le comte de Sesmaisons est plus explicite en rappelant au ministre : « La France serait une des premières à subir les fâcheux effets d'une extension trop considérable de la puissance des Etats-Unis, si colossale par elle-même » (25). Au début des années 1890, la baisse économique de longue durée se fait encore sentir. Plus que jamais, l'idée d'une union commerciale canado-américaine fait son chemin. Turenne écrit que « l'union douanière va entraîner fatalement l'absorption politique » et fait l'éloge de la politique protectionniste de Mac Donald. Contre Mercier, il soutient que,

(22) C.P., Angleterre, 37, f. 55v (26 septembre 1864) et 44, f. 340v (24 juillet 1869).

(23) C.P., Angleterre, 37, f. 129v (7 février 1865). Voir l'article de H. Néant, « Le Canada et la guerre de Sécession », dans la *Revue d'Histoire diplomatique* de 1963 (pp. 342 à 361).

(24) C.P., Angleterre, 51, f. 285v et 286 (Lefavre à Chapleau, copie, 4 novembre 1880).

(25) C.P., Angleterre, 41 (12 janvier 1882). Pour lui, l'annexion veut dire la ruine du marché européen au Canada.



GAULDRÉE-BOILLEAU.



KLECZKOWSKI.



LEFAIVRE.



si l'union commerciale aboutit, l'absorption des Canadiens français dans le grand tout anglo-saxon ne sera qu'une question de temps, et ce, en dépit de leur taux de natalité remarquable (26). Depuis vingt ans, prétend le consul, Washington met tout en œuvre pour placer le Canada sous sa dépendance (27). En 1892, Turenne brosse un tableau des plus noirs. L'alternative, pour le Canada, consiste à péricliter en suivant la politique douanière du *Colonial Office* ou bien à se rallier au libre-échange et à subir l'annexion à court terme. Canadiens français et anglais sont d'accord là-dessus, car même « les sujets britanniques de cette colonie n'ont plus la foi qui fait les patriotes » (28). La reprise économique, quelques années plus tard, et le traité de commerce franco-canadien vont démentir ces noires prédictions.

La menace plus ou moins fondée d'une annexion politique amenée par l'union commerciale étant écartée, l'attention se porte sur d'autres problèmes de relations canado-américaines révélateurs des différences de mentalités non seulement au nord et au sud du quarante-cinquième parallèle, mais aussi entre Canadiens français et anglais. A l'occasion de la guerre hispano-américaine, Kleczkowski se livre à une analyse sommaire des courants d'opinion canadiens. Il fait remarquer que l'opinion est bien divisée, sans toutefois se prononcer nettement ni en faveur ni contre l'un ou l'autre des belligérants. « Toutefois, note-t-il, dans les milieux protestants et anglo-saxons, on penche naturellement plus volontiers du côté des Etats-Unis ». Et le consul n'est pas sans constater le contrôle grandissant qu'exercent les agences des Etats-Unis sur l'information nord-américaine : « Beaucoup de gens, dans tous les milieux, sont induits à accepter sans contrôle les dénonciations passionnées de certains journaux américains qui tendent à donner, du régime espagnol à Cuba, une idée odieuse. L'Espagne serait la barbarie, tandis que les Etats-Unis représentent le progrès, la justice, l'avenir » (29).

(26) C.P., Angleterre, 85, f. 236v (18 septembre 1890).

(27) C.C., Québec, 11, f. 358 (29 mai 1891).

(28) C.P., Angleterre, 99, f. 90-91 (29 avril 1892).

(29) Canada, N.S., 3, f. 21 (13 mai 1898).

Le début du vingtième siècle voit un assaut du Canada par les capitaux américains qui rendent possible une nouvelle phase d'industrialisation fondée surtout sur l'établissement d'usines de pâte à papier et d'usines hydroélectriques. Kleczkowski signale, en 1902, l'acquisition récente, par le capital américain, d'une compagnie de chemins de fer, d'usines hydroélectriques, ainsi que la concession à des Américains de droits avantageux sur les richesses naturelles hydrauliques du pays. Le consul de France tire des conclusions générales de ces signes des temps. « L'idée, soutient-il, que par la force naturelle des choses, la confédération canadienne subira dans un temps plus ou moins éloigné une transformation politique *radicale*, fait son chemin, et insensiblement, dans les couches supérieures de la société, les esprits s'accoutument, sans la désirer d'ailleurs, à la pensée d'une annexion possible. C'est un symptôme qui, si peu accentué qu'il soit encore, mériterait d'être signalé » (30). En 1904, alors qu'on discute au Parlement fédéral la loi sur la Milice, le consul fait remarquer que les Canadiens ont peu besoin d'armée pour eux-mêmes. Au Canada, la milice sert surtout à maintenir l'ordre en temps de grève. Les partisans de l'accroissement de la milice qui pensent en termes de défense impériale n'ont pas réussi à toucher sérieusement l'opinion, en parlant d'organiser la défense du pays. Et le consul de répéter après ses prédécesseurs : « Il est entendu tacitement que, si un jour les Etats-Unis veulent s'annexer le Canada, toute résistance armée serait inutile » (31).

Nous avons parlé de l'élection de 1911 dont l'issue élimine toute possibilité d'union commerciale avec les Etats-Unis. Le consul de France se réjouit de voir cet échec à l'annexionnisme, même si l'impérialisme anglais y trouve son profit (32).

En 1913, Bonin révèle l'américanisation grandissante du genre de vie canadien, à l'occasion d'un long rapport sur le type de publicité qu'on doit préparer pour le Canada. Selon lui, l'américanisation à marches forcées du pays va souvent de pair

(30) Canada, N.S., 8, f. 6v (31 janvier 1902). C'est nous qui soulignons.

(31) Canada, N.S., 1, f. 183 (27 juillet 1904).

(32) Canada, N.S., f. 197 (25 septembre 1911).

avec l'urbanisation. Et il conclut que, « d'une façon générale, dans les affaires, la mentalité et les procédés américains sont les plus répandus au Canada, et que par suite, les moyens de publicité usités aux Etats-Unis sont ceux qui ont les plus grandes chances d'y réussir » (33).

*
**

Il va sans dire que l'analyse de la vie politique, avec celle du mouvement commercial, prend la part du lion dans la correspondance consulaire. Ce n'est pas là, toutefois, qu'il faut chercher le matériau historique le plus riche. Le plus souvent, les consuls se contentent de démarquer les comptes rendus des journaux dont ils annexent des coupures à leurs dépêches ou de résumer les publications officielles. On pourrait s'attendre à des considérations sur les institutions politiques canadiennes, assez différentes de celles de la France impériale ou républicaine. Il n'en est rien, sauf au moment de l'élaboration de la Confédération dont la genèse semble intéresser fort Paris. Le Ministre prie son consul de suivre de près ce projet qui mérite une « sérieuse attention », car « il se rattache aux questions les plus importantes du système colonial anglais ». Et le Ministre d'expliquer : « Le souvenir affectueux que la France porte aux habitants du Canada ajoute pour nous à l'intérêt de cette correspondance ». Gautier expédie des rapports substantiels et une étude qualifiée de « consciencieuse et approfondie » (34).

Après 1867, la stabilité constitutionnelle du pays aide à comprendre la quasi absence de réaction des consuls aux événements du petit monde canadien. C'est cette paix intérieure qui a inspiré à Lefaiivre sa comparaison entre le Canada et ces républiques sans histoire de l'Antiquité... Turenne qui se sent bien loin des questions du pays affecte de traiter l'affaire Riel, qui

(33) Canada, N.S., 1, f. 89 (18 novembre 1913).

(34) C.P., Angleterre, 37, f. 90 (16 décembre 1864). Drouyn de Lhuys à Gautier. Voir aussi l'article de Jean-Charles Bonenfant, « Un Français témoin de la naissance de la Confédération », dans *Les Cahiers des Dix*, 32 (Montréal, 1967), pp. 157-180.

ravive les plus profondes divisions, comme une tempête dans un verre d'eau.

L'armée canadienne, liée à la question de l'annexion puis à celle de la défense de l'Empire, nous vaut quelques considérations. Les consuls comprennent difficilement comment le Canada peut survivre, protégé par une armée si faible. En 1862, la Grande-Bretagne retire ses troupes, pour des raisons avant tout budgétaires, et les consuls sont alarmés. Quant à la milice canadienne, elle ne force pas leur admiration. Au temps de la guerre des Boers, Kleczkowski parle de « corps militaire assez médiocre », que Chamberlain a demandé « pour des raisons de parade et non des raisons militaires ». Si on se rappelle que les consuls viennent d'une Europe qui, autour de 1900, prend de plus en plus l'allure d'un camp retranché, on comprend leur réaction devant ce pays qui semble négliger sa protection avec inconscience. Il n'est pas sans intérêt de noter la réaction inverse chez les voyageurs canadiens-français du temps, étonnés du « militarisme » de l'Europe continentale.

Les finances canadiennes et une certaine conception du service public donnent lieu, en 1910, à un jugement intéressant de Loynes. Notant que les dépenses au budget fédéral, la prospérité aidant, ont passé de quarante à plus de cent trente millions de dollars de 1896 à 1910, le consul commente : « Le contrôle de la plupart des dépenses publiques est mal assuré. Ce peuple jeune et dont les ressources s'accroissent chaque année n'y regarde pas de bien près, sûr qu'il est de voir les prévisions les plus audacieuses de son budget des recettes largement dépassées. Le gaspillage, dont les inconvénients sont évidemment moindres que dans les Etats-Unis qui ne peuvent pas escompter de pareilles plus-values, est presque admis dans un grand nombre d'administrations, et certaines malversations tolérées depuis de longues années à l'imprimerie nationale d'Ottawa, récemment rendues publiques, n'ont soulevé qu'une réprobation très modérée, alors qu'elles auraient produit un scandale dans les « vieux pays » (35).

(35) Canada, N.S., 7, f. 83v (22 décembre 1910).

Peu diserts sur les événements et les institutions, les consuls nous ont laissé par contre quelques opinions sur les hommes politiques. Plus que sur toute autre question, on se rend compte ici combien les jugements des consuls sont commandés par les intérêts permanents de la France, la conjoncture et le caractère même du titulaire du poste. A la mort de George-Etienne Cartier en 1873, Chevalier, à même d'apprécier par sa tournure d'esprit l'action de Cartier, ne ménage pas son admiration envers l'« artisan de la Confédération et de l'indépendance du Canada ». Il souligne aussi le succès de Cartier qui est « parvenu, dans une certaine mesure, à faire disparaître, au moins chez les Canadiens français, ces nombreux préjugés résultant des différences de races et de communions religieuses qui ont nui pendant longtemps au rapprochement et à l'union des populations de cette colonie » (36).

Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec de 1887 à 1891, a été salué par les contemporains canadiens et français comme un des plus sincères et des plus ardents amis de l'ancienne mère-patrie. Sa politique de grandeur canadienne-française et ses conceptions favorables à l'union commerciale avec les Etats-Unis, de plus en plus explicites après 1891, soulèvent la réprobation du consul Turenne. Le représentant de la France use des termes les plus rigoureux pour dénoncer l'homme politique québécois et son œuvre. Les idées de politique commerciale de Mercier conduisent tout droit à l'annexion, selon le consul. En août 1890, la rumeur prétend que le premier ministre québécois va se rendre à Paris, en vue de contracter un emprunt. Les Ministères concernés sont alors encouragés par le représentant de la France à dissuader Mercier de ses projets (37). L'année suivante, Turenne explique au ministre que la politique libre-échangiste de Mercier tire son origine du fait des engagements inconsidérés et de la politique démesurée de tra-

(36) C.C., Québec, 6, f. 409v (6 juin 1873). Chevalier, nous l'avons vu, est proche des milieux d'affaires du Second Empire ; Cartier reste non seulement l'artisan de la Confédération de 1867, mais aussi l'homme d'affaires et l'avocat du Grand-Tronc.

(37) C.P., Angleterre, 85, f. 231 (note datée d'août 1890 rédigée d'après l'opinion de Turenne).

vaux publics du Cabinet. Selon le consul, les dirigeants québécois essaient de camoufler le mal en parlant de débouchés agricoles purement spéculatifs et d'une fusion de la dette provinciale avec celle des Etats-Unis (38). En 1892, après la chute de Mercier, le consul fustige ce « batteur d'estrades », celui qui a abusé par sa « faconde » les paysans canadiens-français « dont l'intelligence est assez lente » (39). Le consul est scandalisé de constater qu'en l'espace de quatre ans « Mercier et ses complices » ont doublé la dette provinciale (40). Turenne n'est pas tendre non plus pour une autre célébrité québécoise du temps, Adolphe-Joseph Chapleau, Premier Ministre du Québec de 1879 à 1882, puis Lieutenant-gouverneur de la même province en 1892. En 1893, Chapleau passe en Europe sous le prétexte classique des hommes politiques d'alors d'aller y soigner sa santé. Turenne avertit le ministre de s'en méfier. Chapleau cherchera à gagner les sympathies de financiers et d'hommes d'affaires français. Et Chapleau est affligé d'un « défaut qui l'a toujours empêché d'arriver à la situation prépondérante à laquelle son talent d'orateur et ses qualités brillantes le désignaient : celui d'être un esprit sans consistance et un caractère mobile » (41).

Sur Wilfrid Laurier, on possède des jugements bien contradictoires, du moins jusqu'à son avènement au poste de Premier Ministre du Canada. C'est Lefavre qui, le premier, nous parle de lui. Battu dans son comté d'Arthabaska en 1877, le jeune candidat libéral s'est présenté dans Québec-Est. Il est alors à la merci des constructeurs de navires, ce qui amène le ministre Mac Kenzie à accepter enfin des compromis avec la France sur le plan commercial : les navires construits au Canada entreront plus facilement sur le marché français et, en échange, les droits sur les vins de France seront abaissés. Grâce à cette poussée de bons sentiments franco-canadiens, Laurier est élu et il entre au cabinet fédéral en 1877. Ce qui n'empêche pas Lefavre de décrire sans aménité ce « M. Laurier, libéral incolore, peu versé,

(38) C.P., Angleterre, 85, f. 274 et v (14 février 1891).

(39) C.P., Angleterre, 99, f. 68 (4 février 1892).

(40) C.P., Angleterre, 99, f. 113 (23 mai 1892).

(41) C.C., Québec, 16, f. 53v (22 mars 1893).

je crois, dans les questions économiques, et connu seulement comme polémiste ou comme tacticien de parti. Il appartient, continue le consul, à cette école de Néo-Canadiens qui glorifient l'Angleterre en adoptant la langue anglaise et professent une outrecuidance dédaigneuse pour leurs congénères. C'est à cette désertion ou, si l'on veut, à cette tiédeur de patriotisme qu'ils doivent, dit-on, leur faveur auprès du Gouvernement actuel d'Ottawa » (42). Rappelons ici que Lefavre fréquentait surtout les cercles du parti conservateur et que son information partielle est sans doute unilatérale. Le comte de Turenne fustige, en 1891, la politique de liberté commerciale de Laurier qui, à ses yeux, mène droit à l'annexion du Canada par les Etats-Unis, et y voit un autre signe du peu d'attachement des Canadiens à l'Europe, et à la France en particulier (43).

Par contre, une fois au pouvoir, Laurier nous est décrit de la façon la plus favorable. Le gérant du consulat commente en 1896 son accession au poste de Premier Ministre en ces termes : « C'est un Canadien français dont la réputation est sans tache et son avènement au pouvoir flatte d'une manière toute particulière ses compatriotes de la province de Québec qui voient, pour la première fois, un des leurs à la tête du Gouvernement fédéral » (44). Kleczkowski entretient les meilleures relations avec Laurier qu'il rencontre souvent, et avec lequel il a de longues conversations d'affaires (45). Le consul nourrit une grande admiration envers l'homme d'Etat canadien. En 1904, alors que Laurier connaît des difficultés de santé, le consul en informe son Ministre et il souligne chez le Premier Ministre canadien « ce détachement supérieur des hommes qui ont sondé la vanité en tout et qui sentent peut-être que leurs jours sont comptés » (46). Loynes, lui aussi, appuie Laurier et son œuvre. En 1908, il écrit : « Les sentiments de sir Wilfrid Laurier à notre

(42) C.P., Angleterre, 50, f. 232 et v (24 octobre 1877).

(43) C.C., Québec, 11, f. 267 et v (19 janvier 1891).

(44) Canada, N.S., 1, f. 13 et v (25 juin 1896). Duchastel de Montrouge au Ministre.

(45) Voir par exemple le résumé de l'entretien au retour de Paris de Laurier en 1897 (C.C., Montréal, 3, 186-188, 13 août 1897).

(46) Canada, N.S., 1, f. 206 (9 novembre 1904).

égard sont connus : il sait allier, dans la mesure que commandent la raison et l'intérêt de sa patrie, les devoirs de l'homme d'Etat britannique au désir sincère de voir les relations de plus en plus intimes s'établir entre son pays et la terre de ses ancêtres. Il se rend un compte exact de ce que les Français des bords du Saint-Laurent ont à attendre du génie de leur mère-patrie et, voyant dans une entente économique un facteur essentiel de cette pénétration, il souhaite vivement la mise en vigueur de la convention de 1907 » (47). En 1911, Raynaud regrette la défaite électorale de Laurier et il prédit que les Canadiens français « n'auront pas de sitôt un des leurs à la tête du pays ».

*
**

A partir du milieu du XIX^e siècle et longtemps encore après 1914, le Canada français vit sous le signe du catholicisme ultramontain. La présence d'un clergé nombreux et puissant, un attachement profond à Rome, l'absence d'une tradition laïque solide aident à comprendre cet état de choses. Les représentants de la France ne manquent pas d'être frappés par la place du clergé dans la vie canadienne-française. A tel point que, les premiers étonnements passés, ils en parlent relativement peu, tellement le fait est tenu pour acquis. Bien entendu, ce qui les intéresse au premier chef, ce sont les rapports entre le clergé et la vie politique. On chercherait en vain dans la correspondance politique ou consulaire des indications sur la ferveur spirituelle ou les dernières statistiques des couvents.

Gauldrée-Boilleau est témoin, au début des années 1860, du triomphe définitif de l'ultramontanisme au Canada. En France, les ultramontains, avec à leur tête Louis Veuillot, ferrailent vigoureusement, mais s'ils dominent peu à peu des secteurs entiers du monde catholique, ils restent tenus en échec sur le plan politique. Au Canada français, des évêques comme Bourget, puis Lafèche, avec une part importante du jeune clergé et des laïcs d'un esprit nouveau, mènent l'offensive contre le « rougisme »

(47) Canada, N.S., 2, f. 39v (3 novembre 1908).

et tous ceux qui refusent l'ultramontanisme, c'est-à-dire une poignée de radicaux agnostiques et des catholiques libéraux surtout. Tout le clergé est loin de donner dans l'extrémisme ultramontain. Le consul note avec satisfaction, en 1859, que son rôle « dans le domaine du temporel, pourrait être considérable si ses destinées n'avaient pas été jusqu'à présent confiées à des mains aussi prudentes qu'habiles ». Mais il s'empresse d'ajouter : « Les maximes ultramontaines ont pourtant pénétré dans les rangs du clergé » (48). Le consul fait sans doute allusion à la prudence et à l'habileté traditionnelles des évêques et archevêques du siège de Québec qui s'opposent, depuis les années 1840, aux ardeurs ultramontaines des évêques Lartigue et Bourget, de Montréal.

La poussée ultramontaine s'accroît avec la menace grandissante des partisans de l'unité italienne contre les Etats pontificaux. Au début de 1868, le premier contingent de volontaires pontificaux quitte Montréal au milieu de scènes d'un enthousiasme dont le souvenir restera durable dans la mémoire canadienne-française. Le consul Gautier informe le Ministre de ce mouvement. Il rappelle comment le retour de deux volontaires canadiens de Mentana, Hugh Murray et Alfred La Roque, dont la presse du pays a fait des héros, a joué un rôle décisif dans l'enrôlement de volontaires. Le consul observe qu'on recueille dans le public de l'argent pour payer le voyage des futurs soldats pontificaux, et que la moitié de la somme nécessaire est déjà souscrite. Il précise que le gouvernement fédéral se tient tout à fait à l'écart du mouvement. Le consul déclare net que les jeunes Canadiens feraient mieux de rester chez eux pour assurer la défense du pays, « menacé par les attaques féniennes ». Au surplus, la misère est fort grande en cet hiver de 1867-1868, le plus rude que les populations de ce pays aient connu depuis longtemps.

On entend même dire publiquement, rapporte le consul, qu'il vaudrait mieux « donner aux pauvres qui sont à nos portes, (qui) souffrent si cruellement de la faim et du froid, et pour

(48) C.P., Angleterre, 35, f. 4 (1^{er} octobre 1859).

lesquels on fait tant d'appels à la charité des gens, les sommes qu'on dépense au profit des zouaves pontificaux qui n'avaient pas besoin de secours et dont un bon nombre se sont probablement engagés avec la seule intention de faire gratuitement le voyage à Rome » (49).

Ultramontains des Deux Mondes s'épaulent mutuellement et échangent des armes depuis longtemps. Déjà en 1839, un journal canadien reproduisait un article de Louis Veillot, encore loin de la célébrité. En 1869, un journaliste canadien a l'occasion de rendre un fier service au roi des journalistes ultramontains. Elzéar Gérin, du *Constitutionnel* des Trois-Rivières, est de passage à Paris et il va, en bon publiciste ultramontain, faire la visite rituelle au rédacteur en chef de *l'Univers*. Veillot, à ce moment, a en sa possession copie d'une pièce au plus haut point compromettante pour ses ennemis gallicans et libéraux. Il s'agit d'une lettre confidentielle de Pie IX à l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, du 25 octobre 1865, et qui blâme des gestes de l'archevêque connu pour sa froideur ultramontaine. Veillot qui ne peut se permettre de publier à Paris le document sans encourir les foudres ecclésiastiques et civiles à la fois, saute sur l'occasion et remet le document au Canadien. C'est la *Minerve* qui donne en primeur à Montréal la lettre pontificale : on imagine que l'article fait vite le tour des journaux français de tous les bords. *L'Univers* la donne en latin le 20 mars 1869 et, à la demande des lecteurs, la reproduit en français quatre jours plus tard. Le Ministre des Affaires étrangères, alerté par son collègue des Cultes, demande à Gautier de se livrer à une petite enquête discrète au Canada pour savoir comment le document a pu passer de l'archevêché de Paris ou, ce qui est plus probable, de la nonciature, à Montréal. Gautier rencontre Gérin qui accepte bien

(49) C.P., Angleterre, 4, f. 17-18v (21 février 1868). Le consul signale le départ d'un autre détachement dans sa dépêche du 4 octobre 1869 (C.P., Angleterre, 44, f. 353-354v). Les « fenians » constituent une société révolutionnaire irlandaise dressée contre l'Angleterre. Elle s'est organisée militairement aux Etats-Unis, d'où elle veut attaquer le Canada, colonie britannique, pour s'en emparer et forcer la métropole à négocier. Les « fenians » ont tenté à l'été de 1866 trois raids infructueux contre le Canada.

volontiers de lui fournir les principaux détails de l'affaire, en essayant de couvrir de son mieux Veillot (50).

Le catholicisme canadien-français intéresse le catholique libéral qu'est Albert Lefavre. Dans un article qu'il a publié sur le Canada français, il consacre plusieurs pages à analyser le rôle du clergé qu'il décrit comme encore patriarcal, débonnaire, bien accepté par la population et qui lui apparaît essentiel à la survie de la nationalité canadienne-française autant qu'un garant de la tranquillité sociale (51). Les événements dramatiques dont le Québec politico-religieux est le théâtre dans les années 1870 amènent le consul à des considérations moins idylliques. En septembre 1875, le consul informe sans plaisir des « scènes tumultueuses » dont Montréal vient d'être le théâtre. On a transféré manu militari dans le cimetière catholique le corps d'un ouvrier nommé Joseph Guibord auquel les hautes autorités religieuses avaient interdit la sépulture en terre catholique. Guibord, un ouvrier typographe aux idées avancées, devenait par le fait même le symbole de l'intolérance ultramontaine et les radicaux québécois vont longtemps célébrer sa mémoire. Le disciple de Mgr Dupanloup, au catholicisme libéral, soupire : « Cette sentence d'une rigueur inouïe dans notre siècle fit une immense sensation dans toute l'Amérique anglaise » (52).

De tels gestes entraînent la division ouverte dans les rangs de l'épiscopat. A l'automne de 1876, Mgr Taschereau, arche-

(50) C.P., Angleterre, 44, f. 269 (31 mars 1869), le ministre à Gautier (confidentielle) ; C.P., Angleterre, 44, f. 295-296v (18 mai 1869), Gautier au Ministre ; C.P., Angleterre, 44, f. 298-299v (26 mai 1869), du même au même. Les deux dernières dépêches sont, par exception, chiffrées. La demande du Ministre à Gautier reste une des rares demandes que nous avons retrouvées dans toute la correspondance de la période étudiée, ce qui semble indiquer l'importance qu'attache le gouvernement impérial à ce coup de théâtre qui se produit à quelques mois de l'ouverture du concile du Vatican. G. Philippe Sylvain, « Le rôle de la *Minerve* dans l'échec au cardinalat de Mgr. Darboy » dans *Les Cahiers des Dix*, n° 33, Montréal, 1968, pp. 193-212.

(51) Sous le pseudonyme de J. Guérard, « La France canadienne. La question religieuse. Les races françaises et anglo-saxonne », dans *Le Correspondant*, t. 107 (nouvelle série, t. 71), année 1877, pp. 63-84 et 284-303. Les idées générales de l'article concordent entièrement avec ce que nous trouvons dans les dépêches : on trouve dans ces dernières un peu plus de liberté de ton et des impressions plus liées aux événements.

(52) C.P. Angleterre, 50, f. 33 et v (8 septembre 1875).

vêque de Québec, déclare dans un mandement célèbre que l'assimilation pure et simple des libéraux canadiens dont le libéralisme est politique et de tradition anglo-saxonne à celui du radicalisme franco-italien essentiellement anticlérical, voire anti-religieux, a assez duré. Lefavre applaudit des deux mains. C'est, souligne-t-il, « un véritable coup de théâtre qui surprend les libéraux comme les conservateurs ». Et le consul dit savoir de source sûre que Mgr Taschereau n'est entré en lice qu'assuré de l'approbation du Saint-Siège. La Curie romaine était « fatiguée » des outrances des ultramontains québécois : elle a accueilli « avec joie » le mandement de l'archevêque de Québec. D'ailleurs, « on lui sait gré d'agir en modérateur et de travailler au désarmement (*sic*) ». Dans la même dépêche, Lefavre se réjouit d'une autre nouvelle. L'Université Laval de Québec, liée à Mgr Taschereau et citadelle du catholicisme libéral au Canada, vient d'obtenir une bulle pontificale d'érection canonique. C'est, pour la jeune université fondée en 1852 et qui est la cible des attaques ultramontaines depuis plusieurs années, une grande victoire morale. Lefavre souligne « cette date mémorable, car elle a consacré la victoire des modérés sur une cabale remuante qui se proposait hautement pour but la théocratie ». Et le connaisseur des milieux catholiques canadiens fort divisés ajoute : « Ces résultats sont principalement dus à la décision de Rome dont on ne saurait trop louer la modération et la politique habile dans cette circonstance » (53).

Dans une dépêche de 1880, Lefavre rappelle quelques caractères essentiels du rôle du clergé canadien-français : « Ce clergé, écrit le consul, reste fidèle à son rôle et continue la mission qu'il s'est donné depuis cent vingt ans, perpétuer et propager la race française sur ce continent sous la bannière du catholicisme et sans aucune préoccupation des formes politiques. Devant le discrédit et l'annihilation chaque jour plus visible des autres pouvoirs, le clergé tend à centraliser entre ses mains toute la vie publique du pays » (54). En 1860, Gauldrée-Boilleau observait

(53) C.P., Angleterre, 50, f. 130-134 (20 septembre 1876).

(54) C.P., Angleterre, 51, f. 179v (31 mars 1880).

la montée de l'ultramontanisme et de la cléricatisation du Canada français ; en 1880, Lefavre voit le phénomène à son paroxysme.

Les successeurs de Lefavre ne partagent pas la même curiosité que lui à l'endroit des inextricables querelles politico-religieuses québécoises. Avant les élections de 1892, Turenne rapporte que les archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Québec ont publié un mandement sur les devoirs des électeurs. Le comte républicain souligne avec acidité qu'on n'y trouve pas un mot sur les « prévaricateurs » qui faussent le jeu politique et juge d'ailleurs que le mandement, restant dans le général, n'exprime que des banalités (55).

Kleczkowski commence son consulat dans une période mouvementée. En France, l'Affaire Dreyfus qui est très suivie au Canada ravive tous les problèmes qu'on aurait pu croire en train de se résoudre à meilleur compte. Au Québec, le consul de France, peu porté au cléricisme, assiste à une série de manifestations qui l'irritent et l'attristent à la fois. En 1896, il voit le clergé, évêques en tête, prendre vigoureusement parti en faveur des Conservateurs contre les Libéraux, en particulier dans la lettre des évêques du 16 juin de cette année. Néanmoins, les Libéraux triomphent et le Canadien français Wilfrid Laurier est porté au pouvoir. Toutefois, le règlement de la question des écoles des catholiques francophones du Manitoba que propose ce dernier n'a pas l'heur de plaire au clergé. La plupart des évêques dénoncent l'arrangement. Le journal *l'Electeur* de Québec, qui a défendu Laurier par tous les moyens, allant jusqu'à publier des écrits vigoureusement anticléricaux, est condamné par une lettre de l'archevêque de Québec lue dans les églises du diocèse, à la fin de décembre 1896. Nourri dans une tradition républicaine modérée, et peu habitué par son expérience antérieure à des cieux aussi ultramontains, le consul de France ne cache pas sa surprise devant de tels gestes. Après la mise diocésaine à l'index de *l'Electeur*, il soupire : « Des procédés aussi arbitraires soulèvent chez les esprits éclairés de sourdes pro-

(55) C.P., Angleterre, 99, f. 25 (22 février 1892).

testations, dont le clergé paraît être à peu près seul à ne pas s'apercevoir. Mais telle est la force dont l'épiscopat dispose encore et si répandu l'esprit de foi dans la population, qu'à une exception près (*La Patrie* de Beaugrand), aucun écrivain n'a osé dénoncer (ces manœuvres) ». Commentant le succès électoral de Laurier, Kleczkowski déplore que « le clergé, dont l'action après la conquête a tant contribué à maintenir une nationalité sur les bords du Saint-Laurent, compromette, par des excès de pouvoir que le progrès des idées rendra de plus en plus intolérable, l'influence légitime qui devrait rester la meilleure sauvegarde de cette nationalité » (56). Comme les contemporains et bien des historiens par la suite, le consul de France essaie d'expliquer la victoire libérale malgré les « démarches retentissantes et souvent inconsidérées des évêques canadiens (canadiens-français) en faveur des candidats conservateurs ». C'est que les Canadiens français avaient, pour la première fois depuis l'établissement de la Confédération, l'occasion de porter un des leurs au pouvoir. De plus, les candidats libéraux se sont solennellement engagés à faire mieux que leurs adversaires au pouvoir, pour régler dans un sens favorable aux catholiques francophones du Manitoba l'épineuse question des Ecoles, désamorçant ainsi la bombe de l'intervention épiscopale (57). Quelques mois plus tard, le consul de France épilogue sur les événements. Il se réjouit que la victoire des libéraux aux élections provinciales du Québec, qui suit celle des libéraux à Ottawa, rende plus facile la mission du délégué pontifical Merry del Val, envoyé pour enquêter en vue de ramener la paix dans la famille catholique canadienne. La mission de Merry del Val, arrivé au Canada en mars 1897, « a été rendue extrêmement difficile jusqu'ici, note le consul, par la résistance intransigeante d'à peu près tous les évêques (...) ». L'envoyé du Pape « verra probablement sans déplaisir le résultat des dernières élections si elles amènent certains prélats à des réflexions salutaires dont profitera l'esprit de conciliation » (58).

(56) Canada, N.S., 1, f. 34-35 (31 décembre 1896).

(57) Canada, N.S., 1, f. 28 et v (27 novembre 1896).

(58) Canada, N.S., 1, f. 44 (14 mai 1897).

La « réflexion » forcée des évêques, alliée à la modération et à la souplesse de chefs politiques fédéraux comme Laurier, la dérivation des préoccupations vers d'autres problèmes, comme l'impérialisme britannique montant, font que le Canada français entre après 1896 dans une longue période de paix politico-religieuse. Les rapports des consuls n'évoquent à peu près plus les questions de cet ordre, si ce n'est pour rappeler l'emprise du clergé. Tout au plus note-t-on, au passage, le rôle du clergé qui nourrit la méfiance à l'endroit de la République anticléricale de Combes et de ses successeurs.

CHAPITRE III

RELATIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES

Commerce : brillants débuts de Gauldrée-Boilleau dans les années 1860 ; les effets de la longue dépression de 1873-1895 et le retour au protectionnisme en France et au Canada ; brève remontée au début des années 1880, le rôle de Lefavre ; le traité de commerce de 1893 ; doléance des consuls sur l'esprit des commerçants français ; progrès continu après 1900. Finances : l'emprunt du gouvernement québécois en 1880 ; le Crédit foncier franco-canadien ; l'emprunt de Mercier en 1891 ; relations financières plus étroites après 1900 ; l'affaire Forget, un coup dur au crédit canadien en France.

*
**

L'établissement du consulat de France au Canada a eu pour but principal et avoué d'établir une tête de pont pour le commerce français dans cette partie de l'Amérique du Nord. En 1859 la France n'achète rien du Canada, et le peu de produits qu'elle vend aux Canadiens vient par l'Angleterre. Aussi le consul Gauldrée-Boilleau consacre-t-il surtout ses énergies à ce secteur des relations franco-canadiennes. Quelques mois après son arrivée à Québec, il écrit au Ministre que « les relations commerciales entre les deux pays sont on ne peut plus naturelles et ne manqueraient pas d'être profitables à l'un et à l'autre ». Il ajoute cette remarque : « Elles viendraient en aide à l'émigration qui suit en général les voies frayées par la marine marchande » (1). Quelques semaines plus tard, il précise : « Le Canada ne vend

(1) C.P., Angleterre, 35, f. 75v (26 avril 1860). Sur un aspect de ce chapitre on consultera aussi la thèse de maîtrise de Majella Quinn, *Les capitaux français et le Québec, 1855-1900* (manuscrit, Université Laval, 1969, xiii-123 p.).

point à la France et je crois bien que ce soit là une des principales, sinon l'unique raison pour laquelle il ne lui achète presque rien. Les produits de nos manufactures auraient surtout de l'écoulement dans le Bas-Canada où les souvenirs de l'ancienne mère-patrie sont encore assez vivants pour qu'un objet venant de France obtienne, à égalité de prix et de qualité, une préférence marquée sur l'article similaire anglais ou américain » (2). Le consul joue un rôle important dans la préparation de l'accord douanier de 1863, sur la base du traité de commerce de libre-échange conclu en 1860 entre la France et la Grande-Bretagne. Aux termes de la convention, les constructeurs canadiens de navires qui exécutent les commandes d'armateurs français bénéficient d'un abaissement de deux francs la tonne de la taxe imposée sur les navires construits à l'étranger et vendus en France. Ce privilège durera neuf ans. En retour, le Canada abaisse son tarif sur les vins français, de 30 à 20 pour cent, et celui de l'eau-de-vie, de 100 à 30 pour cent. Lorsque le ministre canadien Galt, artisan des arrangements tarifaires, prend sa retraite en 1866, le consul Gautier rend un hommage à ses « bonnes dispositions » relatives à l'extension du commerce avec la France (3). En 1866, le Canada importe de la France et de ses colonies pour 94.482 dollars de produits : vins, huiles, soieries, ornements d'église, bijouterie, fruits, etc. La France importe du Canada pour une valeur de 121.852 dollars : bois, farine, lard, pois, beurre... En 1870, Gautier résume ainsi la situation : à l'ouverture du poste, en 1859, les relations étaient nulles ; elles ont connu un brillant essor grâce à des dégrèvements du côté canadien touchant les eaux-de-vie, les vins et les fruits français ; la France, de son côté, pratiquant une politique commerciale très libérale, admet en franchise ou contre des droits nominaux presque tous les produits canadiens ; cependant, le consul rappelle la menace constante d'une hausse de tarifs venant d'Ottawa (4). En 1873, la France importe du Canada pour

(2) C.C., Québec, 1, f. 122 (27 juin 1860).

(3) C.P., Angleterre, 41, f. 438v (25 août 1866).

(4) C.C., Québec, 6, f. 104 K à 104 L (annexe à la dépêche du Consulat général de France à Québec du 21 avril 1870).

une valeur de deux millions de dollars et y exporte pour 31.907 dollars (les mêmes chiffres pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont respectivement de 68,5 et 38,5 millions, 45,7 et 42 millions). Le consul Chevalier souligne au Ministre que le commerce franco-canadien représente 0,088 % du total du commerce extérieur canadien (alors que le commerce entre le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en totalise 90 %) (5). Il attire l'attention de son gouvernement sur le fait que les transactions commerciales de la Grande-Bretagne, de la Suisse et de l'Allemagne progressent plus vite que celles de la France au Canada. Il explique que les industriels français, convaincus de la supériorité de leurs produits (supériorité d'ailleurs bien discutable, au dire du consul), ne s'intéressent pas assez aux besoins des consommateurs et négligent d'étudier les marchés. Enfin, le fonctionnaire souhaite que l'Etat français favorise l'émigration de commerçants ou d'agents qualifiés pour venir fonder des comptoirs au Canada (6). En 1877, dans un rapport qui se ressent de l'optimisme de son auteur, le consul Lefavre souligne que la France occupe le « troisième rang dans le commerce extérieur du Canada », et ce, malgré les tarifs en vigueur. Le Canada importe surtout des eaux-de-vie, des spiritueux, des vins, des articles de fantaisie de Paris et des cuirs auxquels il faut ajouter des lainages, des soieries et des livres (7).

Le consul Lefavre arrive en période de dépression économique et, qui plus est, à l'achèvement du traité commercial franco-anglais de 1860, dont l'échéance est fixée à 1877-1878. La République française qui tourne peu à peu le dos au libre-échange adopte, en 1892, une politique de net protectionnisme qui s'accroît jusqu'à 1914. Ces conditions nouvelles sont loin de favoriser les échanges franco-canadiens. Le Canada devient aussi protectionniste en 1878. Lefavre déclare alors que, par ce geste, le pays « montre peu de justice et de clairvoyance ». Le consul admet que Mackenzie, battu lors des dernières élections

(5) C.P., Angleterre, 46, f. 366 (11 avril 1874).

(6) C.C., Québec, 6, f. 384-386 (17 avril 1873).

(7) C.C., Québec, 7, f. 520 (2 septembre 1877). Le total des importations canadiennes en France tombe à 1,3 million alors qu'il avait atteint 2 millions en 1873. La crise économique qui sévit alors explique cette chute.

fédérales à cause de sa politique favorable au libre-échange, avait raison (8). Encouragé par le ministre fédéral Hector Langevin, qui l'assure de l'appui du gouvernement canadien, Lefavre forme le projet d'un nouveau traité de commerce franco-britannique auquel le Canada serait associé à titre de participant. Cette idée grandiose par laquelle Lefavre veut couronner son passage à Québec aboutit à l'incident diplomatique que nous avons raconté plus haut (9). Quelque temps auparavant, le consul expliquait que le protectionnisme ne réglerait rien, ni aux États-Unis, ni au Canada. La crise qui sévit vient, selon lui, de la surproduction sans souci des débouchés. Ce n'est pas un système comme le protectionnisme qui va tirer le pays de cette « langueur ». Le Canada est richement doté par la nature, ses habitants possèdent un outillage abondant, ils sont doués d'initiative et d'esprit de travail. Le problème vient donc essentiellement d'une répartition non judicieuse des « forces productrices » (10).

Les échanges commerciaux franco-canadiens, durement touchés par la crise et le retour au protectionnisme des deux pays, effectuent une remontée tout au début des années 1880. En 1883, la France importe pour une valeur de 2,3 millions de dollars au Canada, et y exporte pour 617.730 dollars (contre 1,3 million et 369.391 dollars en 1878). On doit voir dans cette reprise les résultats des efforts conjugués de Lefavre et de Chapleau, premier ministre québécois, et aussi une brève remontée économique à l'intérieur de la longue dépression 1873-1896. Le 18 novembre 1880, dans un banquet offert à Montréal lors du passage des Français Thors, Molinari et Lalonde, le Canadien Joseph Tassé présente Lefavre comme l'« intelligent et sympathique

(8) C.P., Angleterre, 50, f. 376 (19 septembre 1878). Lefavre le décrit comme un esprit médiocre, peu cultivé, hostile aux Canadiens français et peu bienveillant envers la France (*ibid.*).

(9) Voir à la fin du premier chapitre.

(10) C.C., Québec, 8, f. 180 et v. (8 octobre 1878). En décembre 1878, Galt est envoyé à Paris pour négocier via l'ambassade britannique des accords commerciaux. Les pourparlers échouent parce que la France craint des complications tarifaires avec l'Autriche-Hongrie (Glazebrook, *A History of Canadian Policy*, I : 130). Le ministre fédéral Hector Langevin fait part des desseins canadiens à Lefavre, le 27 novembre 1878 (C.P., Angleterre, 50).

initiateur de presque toutes les entreprises qui vont s'implanter au milieu de nous ». L'année 1880 est marquée par le succès d'un emprunt québécois sur les marchés parisiens et la création du Crédit foncier franco-canadien. Ces deux événements considérables, ajoutés aux progrès du commerce, tirent des exclamations d'enthousiasme à Lefavre : « La France reparait avec honneur sur cette terre canadienne où son action et son influence ont été bannies durant cent vingt ans » (11). C'est faire bon marché du travail de ses prédécesseurs Gaudrée-Boilleau, Gautier et Chevalier ! Le comte de Sesmaisons, successeur de Lefavre, informe son Ministre que « Chapleau a été heureux de reconnaître (dans une conversation avec le consul de France) qu'une des principales causes de son éclatant triomphe (aux dernières élections provinciales) est de s'être fait l'investigateur et l'agent actif de la reprise des relations financières, commerciales et industrielles avec la France » (12).

Après le feu d'artifice de 1880 et l'incident Lefavre, les relations commerciales franco-canadiennes marquent le pas, voire reculent jusqu'en 1893. La France importe pour 2,3 millions en 1883, et seulement 2,8 millions dix ans plus tard. (Pendant la même période, l'Allemagne passe de 1,8 à 3,8 millions, la Grande-Bretagne perd du terrain et les Etats-Unis gardent à peu près les mêmes positions). Durant cette décennie, les exportations françaises au Canada tombent de 369.391 à 264.047 dollars, alors que celles de l'Allemagne grimpent de 133.697 à 750.461 dollars, que celles de la Grande-Bretagne passent de 47,1 à 64 millions de dollars, et que celles des Etats-Unis progressent légèrement. Un publiciste explique que les milieux anglophones du Canada,

(11) C.C., Québec, 10, f. 82v (9 octobre 1880). Sur les aspects financiers de ce renouveau, voir plus bas dans le présent chapitre. Lefavre pousse également son gouvernement à encourager l'établissement de l'industrie du sucre de betterave au Canada. L'Union sucrière du Canada, au capital aux neuf-dixièmes parisien, reçoit sa charte en 1880. Elle ne réussit à établir qu'une sucrerie Berthier qui périclite et doit être vendue en 1882 (Quinn, *op. cit.*, p. 84-89). Lefavre encourage également la création d'une compagnie franco-canadienne de transformation en engrais des phosphates découverts dans l'Outaouais supérieur vers 1872. Là encore c'est un échec dû en bonne partie au manque d'une liaison directe Cherbourg-Québec. (Quinn, *op. cit.*, p. 89-94).

(12) C.P., Angleterre, 51, f. 356 (10 décembre 1881).

qui contrôlent toutes les affaires importantes, préfèrent traiter par l'intermédiaire du commerce anglais plutôt que de transiger avec les négociants français dont les habitudes les déroutent (13).

Les représentants de la France assistent impuissants à cet état de chose. Sesmaisons se console en rappelant qu'à la suite de l'incident Lefavre, l'ordre formel lui a été donné de ne plus s'occuper directement ou indirectement de projet de traité de commerce franco-canadien. Ripert-Montclar se plaint de la difficulté qu'il éprouve à se procurer des renseignements, « toutes les branches du commerce étant entre les mains de maisons étrangères à notre nationalité ». Il ajoute que le commerce français devrait imiter ses concurrents étrangers qui envoient au Canada des agents ou voyageurs expérimentés, munis de pleins pouvoirs pour y traiter leurs affaires et que ces commerçants n'hésitent pas à dépenser dans ces opérations des sommes parfois considérables (14). Rappelant le fait que les Canadiens se consacrent presque exclusivement à l'agriculture et aux professions libérales, le consul conclut que « tout avantage fait au commerce canadien doit être considéré comme accordé exclusivement à des Anglais » (15). Le consul Dubail provoque en juillet 1886 la création de la Chambre de commerce française de Montréal, avec l'aide de l'homme politique Chapleau et de l'écrivain Faucher de Saint-Maurice, mais il faut attendre quelques années encore pour voir un changement sensible de la situation (16).

A l'été de 1885, les journaux canadiens font grand état d'une excursion d'hommes d'affaires français organisée par la *Halifax Steam Navigation Co. Ltd.* et dirigée par le curé Labelle. Ce voyage a pour but d'étendre le commerce entre les deux pays

(13) Maurice Guénard-Hodent, *La tradition renouée. Les relations entre la France et le Canada depuis soixante années* (Paris, 1930), p. 13.

(14) C.C., Québec, 12, f. 396-397 (2 décembre 1885).

(15) C.C., Québec, 12, f. 411 et v. (20 février 1886). Le consul ajoute que « toute concession commerciale due à des motifs de cœurs manquerait donc son but » (*ibid.*, f. 413).

(16) Voir *Le Canada et la France, 1886-1911*, publié à Montréal en 1912 par la Chambre de commerce française de Montréal (256 p.). Le *Bulletin* de l'organisme publié mensuellement et en deux langues est tiré à 1.500 exemplaires en 1908.

et d'amener la création d'une ligne de navigation directe. Lefavre avait travaillé sans succès à l'établissement de la ligne. Son successeur Ripert-Montclar, qui renseigne le quai d'Orsay sur les mouvements des excursionnistes, déclare que l'extension du commerce et l'établissement d'une ligne directe sont choses désirables. Mais la partie est trop difficile. Le projet de liaison Canada-France de la nouvelle compagnie compte peu de chance de succès. La compagnie n'apparaît pas financièrement solide. Les lignes anglaises qui se dirigent sur les ports anglais ont la préférence marquée des gouvernements britannique et canadien. Et le consul ajoute que la nouvelle compagnie est exclusivement financée et dirigée par des Canadiens anglophones (17). Ce n'est pas la première fois que la question d'établir une ligne directe de navigation entre les ports français et le Canada est agitée. Lefavre, autour de 1880, s'est penché sur le problème. L'insuccès tient, semble-t-il, non seulement aux raisons données par Montclar, mais surtout au fait qu'on n'a jamais pu assurer aux navires un fret rentable et régulier à l'aller comme au retour. Ce n'est qu'après la grande reprise des années 1890 et 1900 que des liaisons profitables, quoique limitées, pourront être établies.

A la fin de 1892, sir Charles Tupper, Haut-Commissaire du Canada à Londres, se rend à Paris, chargé par le gouvernement canadien d'ouvrir les négociations pour un traité de commerce avec la France. Son interlocuteur français est Gabriel Hanotaux, alors Directeur des Affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères. Les négociateurs tombent aisément d'accord et un arrangement est signé à Paris, le 6 février 1893. Le Canada accepte d'abaisser ses droits sur les vins, les savons et les fruits, tandis que la France accepte, au tarif minimum, 19 produits canadiens (viande, poisson, bois, chaussures...). Le Canada s'engage aussi à subventionner une ligne de navigation directe

(17) C.C., Québec, 12, f. 360-361 (5 août 1885). Sur l'excursion, voir Léopold Lamontagne : « Le Roi du Nord (Labelle) et sa suite française à Winnipeg en 1885 », dans *Canadian Historical Society Report*, 1954, pp. 36-44.

avec la France (18). Les consuls qui semblent avoir joué un rôle bien effacé dans l'opération, assistent sans bonne humeur aux longs débats que suscite la ratification du traité au Parlement canadien. Le 2 mai 1893, Turenne adresse à son Ministre un rapport sur les discussions de la Chambre ; il en profite pour confirmer son peu de foi dans la solidarité entre Canadiens français et Français de France. Le consul fait observer que libéraux francophones et anglophones se sont donné la main pour dénoncer le traité (négocié par des membres du parti conservateur alors au pouvoir). « Les Canadiens français, enchaîné le représentant de la France, ont l'impression de donner un bœuf pour un œuf ». Et il en tire la conséquence attendue : « Il en ressort (de l'attitude des Canadiens français) qu'à l'instar de l'élément canadien-français conservateur qui renie ses origines, l'opposition, dont les idées libérales devraient être une cause de rapprochement avec l'ancienne mère-patrie, adopte une attitude non moins hostile à la France, en vue de satisfaire ses rancunes contre l'Angleterre, et de hâter l'annexion de cette colonie aux Etats-Unis. Le moment semble venu de détruire les légendes qui se perpétuent relativement à l'affection que la nation canadienne porte à la France, quand M. Laurier et ses amis politiques jettent aussi le masque » (19). L'année suivante, le successeur de Turenne, Kleczkowski enregistre avec satisfaction que les Chambres canadiennes, après un long et pénible débat, ont enfin accepté le traité. Il rend hommage avec une particulière bonne grâce aux députés canadiens-français qui « ont témoigné d'une bonne volonté et d'un esprit de discipline dont nous ne pouvons qu'être touchés ». A la vérité, « ils ont fait trêve à toutes les querelles de parti, aussi bien à la Chambre des Communes qu'au Sénat, pour donner sans condition leur adhésion au premier

(18) Tupper, qui négocie non sans une certaine naïveté, éprouve beaucoup de difficultés à convaincre le gouvernement britannique de laisser les coudées franches au Canada. Londres répugne alors aux accords tarifaires de type préférentiel. Depuis 1873, les produits britanniques jouissent en France des tarifs minimum tandis que les produits canadiens sont taxés au maximum. (Voir sur la question R.A. Shields, « Sir Charles Tupper and The Franco-Canadian Treaty of 1895 : A Study of Imperial relations », dans *The Canadian Historical Review*, XLIX, (1^{er} mars 1968), pp. 1 à 23.

(19) C.C., Québec, 16, f. 120 et v.

acte international que le *Dominion* ait pu conclure avec le pays de leurs ancêtres » (20). La ratification s'avère difficile aussi du côté français et ce n'est que le 12 octobre 1895 que les signatures finales sont échangées et la convention mise en vigueur. Ses effets ne tardent pas à se faire sentir. Les importations canadiennes en France se chiffrent à 3,9 millions en 1898 (contre 2,5 trois ans plus tôt) tandis que la France exporte au Canada pour 1.025.262 dollars de produits en 1898 (contre 335.282 en 1895).

Cependant, malgré ce relèvement, qu'il faut attribuer non seulement aux nouveaux accords mais aussi à la reprise générale de l'économie après 1893, le consul Kleczkowski trouve les résultats encore trop maigres en regard des possibilités. Dans un long rapport du 31 août 1898, il rappelle que « les mêmes errements de nos commerçants français se relèvent à peu près sous la même forme dans tous les pays ». Les négociants français attendent le client sans sortir de chez eux. Cette méthode a fait son temps, déclare le consul : « Les Anglais, les Allemands et les Américains envoient continuellement sur ce marché des voyageurs de commerce ou des représentants ; ils établissent des comptoirs, des agences qu'ils confient à leurs nationaux, dont le rôle est d'étudier les besoins du marché et qui visitent régulièrement les clientèles. » Le consul regrette aussi que l'industrie française jouisse de la fausse réputation de fabriquer des produits coûteux (21). Dans son « Mémoire annuel sur le commerce extérieur et la navigation du *Dominion* pendant l'année 1898 » daté de Montréal, le 22 novembre 1899, il cite des chiffres plus encourageants que jamais auparavant. Les importations françaises au Canada atteignent près de quatre millions de dollars tandis que les exportations canadiennes en France ont plus que triplé en trois ans, comme on l'a dit plus haut. Dans sa conclusion, le représentant de la France note avec satisfaction la croissance du volume et de la valeur du

(20) C.C., Québec, 11, f. 322 (2 août 1894).

(21) C.C., Montréal, 3, f. 51-52. Une note précise que « les dossiers de la Direction commerciale de 1897 à 1907 ont presque tous disparu au cours de la dernière guerre (1939-1945) » (Canada, N.S., 10, f. 1).

commerce extérieur du Canada, et la part grandissante que la France y prend. Le Canada développe ses richesses et le pouvoir d'achat de ses habitants s'élève de façon continue depuis la fin de la longue récession. Tout ceci devrait intéresser les commerçants français, mais les correspondances ne suffisent pas ; il faut des voyages personnels. Et, note le consul, la concurrence allemande apparaît de plus en plus redoutable. Enfin, on n'oubliera pas que pour l'immense majorité des acheteurs, le bas prix compte plus que la qualité (22).

Les voyages du Premier Ministre Laurier en France, en 1897 et 1902, et la participation remarquée du Canada à l'exposition universelle de 1900 à Paris attirent l'attention sur le *Dominion*. Le commerce franco-canadien continue de marquer des points. En 1901, la France exporte pour une valeur de 5,3 millions de dollars et passe à plus de 7 millions en 1905. Une surtaxe de 33 1/3 sur la valeur des produits allemands vient momentanément aider la France dans la course. Pour l'année fiscale 1905-1906, la France se classe au troisième rang avec 7,6 millions d'exportations au Canada, loin derrière les Etats-Unis (175 millions), la Grande-Bretagne (69 millions), et avant l'Allemagne (6,9 millions), les Antilles (6,5 millions), l'Amérique du Sud (5,8 millions), la Belgique (2,6 millions), la Chine et le Japon (2,2 millions). Des négociants français tentent d'ouvrir des marchés nouveaux. Ainsi, la Compagnie Révillon frères, de Paris, intéressée au commerce des pelleteries, obtient en 1906 du gouvernement fédéral canadien une charte plus large qui lui permettra de concurrencer la Compagnie de la Baie d'Hudson sur son propre terrain. Le gérant du Consulat de Montréal, au dire duquel la Compagnie de la Baie d'Hudson semble stationnaire, manifeste de l'optimisme sur les succès éventuels de la firme française (23). Mais une hirondelle ne fait pas le printemps. Dans les milieux d'affaires de la France d'alors, note un observateur, on admet généralement que les possibilités d'échanges avec le Canada restent limitées. La France ne peut guère offrir au Canada que des spiritueux, des articles de Paris, des tissus

(22) C.C., Montréal, 3, f. 253 et f. 292-297.

(23) Canada, N.S., 2, f. 12-13 (26 juillet 1906, S. D'Halewyn, gérant).

et des objets de luxe. Le Canada, de son côté, ne peut espérer vendre que du blé, du bois et de la pâte à papier (24). Loynes, en 1910, rédige un long rapport sur les conditions de vie au Canada. Tout en répétant que l'immigration française doit être découragée, il souhaite que le commerce français s'intéresse plus au Canada (25). Trois ans plus tard, Bonin se livre à une enquête sur la publicité dans tout le *Dominion* : des renseignements qu'il tire de ses agents, il fait un rapport aux conclusions nettes. D'une manière générale, dans les affaires, « la mentalité et les procédés américains sont les plus répandus au Canada ». Il s'ensuit que « les moyens de publicité usités aux Etats-Unis sont ceux qui ont les plus grandes chances d'y réussir ». Soulignant l'urbanisation croissante du pays, le consul déclare que l'effort doit porter surtout sur les villes (4 millions de Canadiens sur 7,5 vivent dans les agglomérations urbaines). Le Canada étant un pays manufacturier, la France ne peut guère lui offrir que des produits de luxe (26).

*
**

Au milieu du XIX^e siècle, les centres d'affaires et les gouvernements canadiens dépendent étroitement des institutions de crédit londoniens. Les premières tentatives de pénétration des marchés français par les Canadiens français que nous avons relevées dans la correspondance consulaire remontent aux années 1870. Le 7 juin 1876, Lefavre regrette que Boucherville, premier ministre de la province de Québec, n'ait pas eu de succès dans une tentative d'emprunt à Paris. Le Québec avait alors besoin de quatre millions de dollars pour son réseau ferroviaire en pleine expansion. Le Ministre français des Finances aurait découragé le Premier québécois, lequel a fini par trouver d'excellentes conditions à la Banque d'Ecosse (27). Quatre ans plus tard, le gouvernement québécois est plus heureux à Paris, alors

(24) Guénard-Hodent, *op. cit.*, p. 25.

(25) Canada, N.S., 20, f. 96 (30 décembre 1910).

(26) Canada, N.S., 11, f. 89-90 (18 novembre 1913).

(27) C.P., Angleterre, 50, f. 106 et v.

que se concrétise « la première grande tentative de collaboration économique avec la France depuis le traité de Paris » (28). Deux fondés de pouvoir du gouvernement québécois, Wurtele et Carrier, réussissent à emprunter plus de quatre millions de dollars à Paris, et à des conditions « très avantageuses », souligne le consul (29). Le 4 juin 1880, Lefaiivre qui rapporte le récit détaillé que Wurtele a fait à l'Assemblée législative, à son retour de Paris, parle de « triomphe » (30). En même temps, on élabore le projet d'un Crédit foncier franco-canadien, institution inspirée du Crédit foncier de France, et qui voit le jour l'année suivante. Les financiers français découvrent le Canada : à l'automne de 1880, une mission française dans laquelle on trouve J.H. Thors, de la Banque des Pays-Bas, et Molinari, du *Journal des Débats*, fait le tour de la province de Québec avec, comme *cicerone*, le consul Lefaiivre. Le succès de l'emprunt français est dû, en bonne partie, à l'habileté reconnue de Wurtele, mais aussi, sans conteste, aux efforts persévérants de Lefaiivre (31). Le 9 octobre 1880, le consul note avec satisfaction une reprise dans les affaires et dans toutes les branches du commerce, et il déclare au Ministre que les Canadiens anglais eux-mêmes « conviennent que nous avons tiré le pays de la paralysie véritable et qu'une ère nouvelle semble inaugurée au Canada par notre concours » (32).

(28) R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec III*, p. 27 ; M. Jean Hamelin vient de retracer, à grands traits, les étapes de la collaboration financière franco-québécoise dans « Québec et le monde extérieur 1867-1967 », publié dans *l'Annuaire du Québec*, 1968-1969 (Québec, 1968), surtout pp. 13 à 18. M. Hamelin montre que les Québécois se tournent vers Paris et New-York parce que les marchés londoniens se font de plus en plus difficiles. Voir aussi le travail de Quinn cité.

(29) C.P. Angleterre, 51, f. 236v. (dépêche d'octobre 1880). Plus précisément 4.275.883 dollars à 4,5 pour cent.

(30) C.C., Québec, 10, f. 32.

(31) En 1882 un incident mettant en cause Wurtele et exploité par ses adversaires politiques libéraux cause quelques embarras au consul de France. *La Patrie* du 15 novembre 1882 rappelle que Wurtele (officier de la Légion d'honneur depuis l'emprunt français) aurait banqueté avec des amis allemands pour célébrer la prise de Sedan. Wurtele avait des ancêtres allemands, mais lui-même ainsi que son père étaient nés au Québec.

(32) C.C., Québec, 10, f. 82v et 83. Le successeur de Lefaiivre affirme que Chapleau attribue son succès aux élections de 1881 en grande partie à sa politique française. Sur l'euphorie du début des années 1880, voir plus haut n. 11 et 12. (C.P., Angleterre, 51, f. 356, Sesmaisons au Ministre, 10 décembre 1881).

Le Crédit foncier franco-canadien fondé en 1881 voit ses obligations aisément souscrites. Grâce à une politique prudente et habile, il connaît un beau développement jusqu'en 1914 et continue une carrière solide après la Grande Guerre. Il semble que les consuls soient restés en relation étroite avec ses responsables, auxquels souvent ils vont demander conseil (33).

Cependant, la réussite brillante de 1880 ne se répète pas souvent. En janvier 1891, Mercier, pour satisfaire aux besoins d'une politique de grandeur, veut emprunter dix millions, à long terme. Il obtient quatre millions du Crédit Lyonnais et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. C'est le ministre québécois Shehyn qui a conduit l'opération, rendue difficile par la mauvaise situation du marché français (34). Le consul Turenne fournit des lettres de recommandation conventionnelles à Mercier et met sérieusement le Ministère en garde contre le Premier Ministre québécois dont il craint la politique audacieuse (35). En dépit de ces accords, les grands établissements financiers français semblent alors préférer aux pays comme le Canada les emprunts russes, tures, bulgares ou brésiliens (36).

Après 1900, se fondent quelques entreprises de crédit dont les audaces restent timides. La Compagnie foncière du Manitoba, qui est formée en 1904, survivra à la guerre. L'année 1910 voit l'apparition de la Caisse hypothécaire canadienne fondée par Philippe Roy qui va se fusionner plus tard avec le Crédit foncier franco-canadien.

(33) Voir plus bas dans l'affaire Forget. Soulignons que Martial Chevalier, fils du consul du même nom, fut administrateur du Crédit foncier pendant plusieurs années. Il avait épousé à Québec une demoiselle Peters dont il eut cinq enfants (Audet, *op. cit.*, p. 212). Sur le Crédit foncier, voir aussi Hamelin, *op. cit.*, pp. 16-17).

(34) Le baron St-Laurent, agent consulaire à Vancouver, rappelle au ministre, dans sa dépêche du 18 mai 1898, que cette affaire a été grandement facilitée par le fait qu'un représentant du Crédit lyonnais s'est déplacé pour venir à Québec (Canada, N.S., 7).

(35) C.C., Québec, 11, f. 279-280 (27 janvier 1891) : le consul fournit des lettres pour la Cie du Creusot, les établissements Eiffel et la Société Fives-Lille. Mercier cherche alors des ingénieurs et des matériaux pour un pont à Québec. Ses efforts seront sans succès. Il revient au pays le 18 juillet, après un séjour parisien triomphal. L'Alliance Française lui a offert un banquet et le président Carnot qui l'a reçu à l'Elysée l'a fait commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

(36) Guénard-Hodent, *op. cit.*, p. 19.

L'établissement de grandes banques canadiennes à Paris et de grandes banques françaises au Canada pourrait faciliter le mouvement des capitaux. Aucune banque française d'importance n'accepte de venir à Montréal. A Paris, la Banque Canadienne Nationale ouvre une succursale dotée d'une charte limitée. En 1911, la Banque Beaubien s'établit dans la capitale française, mais limite son rôle à guider les capitalistes français vers les meilleurs titres canadiens (37).

Les capitaux français acceptent plus volontiers d'émigrer au Canada après 1900. Les conseillers français et canadiens de Paris orientent les emprunts vers des entreprises en pleine expansion comme *Shawinigan Power*, *Canada Cement*, *General Electric*, *Montreal Light* et surtout *Canadian Pacific*. Le consul de Loynes souligne en 1909 le rôle considérable que le *Canadian Pacific Railway (C.P.R.)* joue au Canada : « Si l'on a pu dire que l'Egypte est un présent du Nil, il est aussi exact d'affirmer que le Canada, tel qu'il est aujourd'hui constitué, est un présent du C.P.R. » (38). En 1911, Raynaud rappelle au Ministre que deux cent millions de francs de capitaux français environ sont placés dans cette compagnie en plein essor (39). Dans une circulaire datée du 21 août 1911, le Ministre français de l'Intérieur déclare : « La meilleure émigration au Canada serait celle de nos directeurs d'entreprises, ingénieurs, etc., et de nos capitaux bien employés et contrôlés par une banque de fondation française » (40).

Dans ce développement continu des relations financières franco-canadiennes, une affaire porte un coup dur au crédit canadien sur les marchés français. Le rôle que les consuls de France ont été amenés à jouer dans cette question nous permet d'en retracer ici l'histoire, vue de la France officielle. Le 11 avril 1911, le gérant du poste de Montréal met le Ministre en garde contre une nouvelle institution fondée dans la métropole canadienne sous le nom de Banque internationale du Canada. Le

(37) Guénard-Hodent, *op. cit.*, p. 20.

(38) Canada, N.S., 9, f. 38 et v. (14 décembre 1909).

(39) Canada, N.S., 8, f. 57 (9 septembre 1911).

(40) Canada, N.S., 20, f. 193 v.

Conseil d'Administration est composé de neuf Français et de quatre Canadiens dont Rodolphe Forget, agent de change à Montréal et très entreprenant (41). Le gérant du consulat déclare qu'« il semblerait prudent de surveiller d'assez près la nouvelle entreprise ». Il va même jusqu'à préciser : « J'ai pu me convaincre que parmi les souscripteurs du capital canadien, il s'en trouve dont la situation personnelle est bien connue et qui ne sont aucunement en mesure de fournir la somme qu'ils ont souscrite » (42). Le représentant de la France craint que les fonds français engagés ne fassent tous les frais de l'entreprise en cas d'échec. Le 24 octobre de la même année 1911, Raynaud informe son gouvernement que la Banque internationale du Canada vient d'ouvrir ses portes à Montréal et à Paris. La succursale parisienne est sise au 60 rue de la Victoire. Le capital a été fixé à 50 millions de francs. Le consul a consulté des « financiers et des industriels avertis » dont il donne les noms : Raoul Dandurand, Martial Chevalier, Louis Beaubien et Honoré Gervais. Reprenant leur avis, le représentant de la France prévient qu'« il n'y aura lieu de ne s'engager qu'avec la plus extrême prudence dans les opérations que le nouvel établissement va s'efforcer de promouvoir » (43). Un mois plus tard, le consul revient sur le sujet et décrit Forget, l'homme et l'œuvre. Le financier canadien est un « homme aux vues larges, mais non point toujours exactes ; qui ne conçoit d'affaires qu'autant qu'elles sont de grande envergure et sujettes, par suite, à de dangereux aléas ; grand manieur d'argent que troublent les lauriers que cueille à *Wall Street* la grosse finance américaine ; infatigable brasseur de numéraire, mais oubliant trop qu'il brasse le numéraire d'autrui ; scrupuleux jusqu'autant que ses scrupules peuvent faire fructifier ses conceptions ». Ensuite, le consul rappelle trois mauvaises affaires auxquelles Forget a es-

(41) Forget, un des rares grands noms canadiens-français du monde canadien de la finance n'a pas encore fait l'objet d'étude poussée. Cet homme d'affaires à la carrière étonnante fut président, vice-président ou directeur d'au moins 28 compagnies canadiennes. Voir sa biographie sommaire dans W.C.H. Wood, *The Storied Province of Québec*, I, p. 189.

(42) Canada, N.S., 7, f. 99.

(43) Canada, N.S., 7, f. 116 et v.

sayé récemment d'intéresser le capital français. La première, « sans espoir », c'est celle du *Quebec Railway* ; d'ailleurs « Québec est une ville qui végète ; elle a été commercialement annihilée par Montréal qui l'a réduite au rôle d'un insignifiant satellite ». La deuxième, celle du *Central Railway of Canada*, n'est guère plus brillante : les porteurs pourraient bien n'avoir dans leur portefeuille que des papiers sans valeur. La troisième consiste dans les usines de pâte à papier de la Compagnie de Waganamack qui doivent entrer en exploitation au printemps de 1913 et qui, au dire du consul, sont peu rentables. Le fonctionnaire termine son rapport par des notes encore plus acerbes. Un membre du gouvernement provincial lui a confié récemment que Forget « a ruiné en moins de dix ans, par ses spéculations hasardées, 29 échevins de la ville de Montréal qu'il avait réussi à intéresser à ses combinaisons ». En somme, aux yeux du consul, la Banque internationale du Canada, dont 100 millions de francs auraient déjà été souscrits, « n'a d'autre but que de drainer au Canada l'argent français pour le mettre au service d'opérations douteuses » (44).

Mis à part les diatribes de Turenne contre Mercier, on n'a pas encore vu de prise de position aussi catégorique d'un représentant de la France dans une affaire franco-canadienne. Il se trouve que les appréhensions de Raynaud étaient justifiées. A l'été de 1912, les relations entre le groupe de Montréal et celui de Paris atteignent le point critique. Selon la version du comité de Paris fournie au Quai d'Orsay, après quelques mois d'excellents rapports, le groupe de Montréal a cherché de plus en plus à s'affranchir de celui de Paris et à faire des emplois de fonds avec des garanties peu satisfaisantes. L'auteur du mémoire cite des prêts à des administrateurs canadiens pour des entreprises jugées peu sérieuses. Paris ayant refusé ces projets, les rapports entre les deux comités ont connu un « refroidissement ». A Montréal, le 3 septembre 1912, a eu lieu une assemblée générale de la Banque. Or, les mandataires français à cette réunion se sont vu refuser le droit d'exercer leurs pouvoirs à la suite

(44) Canada, N.S., 7, f. 117-120 (« confidentielle »).

de ce que le porte-parole du comité de Paris qualifie de « coup de force » : l'assemblée a décidé de supprimer l'agence de Paris et de la liquider le plus rapidement possible. Le comité parisien a saisi la justice canadienne de l'affaire (45). C'est à leur retour à Paris que les délégués français brossent ce tableau sombre de la situation. Ce rapport a pour effet de faire fléchir rapidement les actions de la *Quebec Railway Light, Heat and Power Ltd*, une des compagnies que Forget a associée à la fortune de la Banque. Introduites à la cote du marché libre en 1910, les actions qui ont dépassé le cours de 340 en sont à environ 80 francs au milieu de décembre 1912. Les porteurs français d'obligations se réunissent à l'hôtel Continental, le 7 décembre 1912, pour examiner la gravité de la situation. Ils obtiennent que le Directeur de l'Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères écrive au Président du Conseil pour l'informer de la formation d'un comité de défense des porteurs français d'obligations de la *Quebec Railway*. Le consul qui fournit ces renseignements au Ministre ajoute qu'« au travers de ces difficultés, les administrateurs canadiens gardent leur optimisme... » (46).

Étalée sur la place publique, l'« affaire Forget » rend le rôle des représentants de la France extrêmement difficile dans la défense des intérêts français en cause. Au printemps de 1914, l'affaire revient dans la correspondance du consul Bonin. Celui-ci explique dans quelle situation délicate il se trouve placé. « Il ne paraît pas, écrit-il, qu'il y ait lieu de prendre les devants et d'intervenir dans une affaire aussi délicate que les intéressés se sont efforcés de régler jusqu'ici par eux-mêmes ». Le consul ajoute qu'il ne peut « assumer une lourde responsabilité qui

(45) Canada, N.S., 7, f. 145-149. Lettre datée du 9 septembre 1912, émanant du comité de Paris de la Banque internationale du Canada, et adressée au Directeur des Consulats au Ministère des Affaires étrangères.

(46) Canada, N.S., 8, f. 73 (17 décembre 1912). Le consul envoie un article de l'*Action* de Montréal dans lequel Jules Fournier accuse *La Patrie*, la *Presse* et *Le Devoir*, les grands organes francophones de Montréal, de faire silence sur « le scandale » au nom du patriotisme et pour ne pas faire tort aux autres banques canadiennes-françaises. Fournier, qui n'est pas tendre pour les hommes en place, parle du « brigandage » de Forget, « ce pistolet », « ce filou »...

pourrait nous entraîner très loin, étant données les relations que les affaires de sir Rodolphe Forget ont non seulement avec la finance, mais encore avec la politique intérieure de ce pays » (47). En effet, le consul n'ignore pas que Forget, alors un des hommes forts de la finance montréalaise (le *Montreal Star* lui a attribué le titre de « millionnaire » dès 1907), est député conservateur de Charlevoix depuis 1904 et, grâce au système du double mandat, député de Montmorency depuis 1911 (48).

En 1914, même si l'affaire Forget a porté un coup dur au crédit canadien en France, les relations financières entre les deux pays continuent de s'accroître. La Caisse hypothécaire canadienne créée par Philippe Roy, le Crédit foncier franco-canadien, les succursales canadiennes de la Banque canadienne nationale et de la Banque Beaubien font d'excellentes affaires.

(47) Canada, N.S., 8, f. 98 (2 mars 1914).

(48) Robert Rumilly présente Forget comme un financier audacieux qui a été victime de rancunes politiques (*Histoire de la Province de Québec*, t. 16, pp. 71-72 et 17, pp. 217-218). Les comtés de Montmorency et de Charlevoix sont situés sur la rive nord du Saint-Laurent et réunis à Québec par un chemin de fer dont le financement a été assuré par Forget et qui a constitué une audacieuse réussite technique pour l'époque.

CHAPITRE IV

L'IMMIGRATION ET LA COLONIE FRANÇAISES

Essai d'évaluation numérique de l'immigration française au Canada ; espoirs des Canadiens français dans les années 1860 et obstacles ; vague d'immigrants au début des années 1870 ; embarras des consuls ; la poussée coloniale en France en 1885 ; l'immigration française et l'Ouest canadien ; propagande du Canada en France ; efforts répétés des consuls pour décourager l'immigration au Canada. La colonie française : fondation de la « Société française de bienfaisance » ; agitation de certains Français à Montréal ; querelles intestines de la colonie.

*
**

La question de l'immigration française a constitué à plusieurs moments de l'histoire du Canada français une préoccupation majeure. L'afflux d'immigrants francophones représente, avec l'accroissement naturel de la population, la solution toute trouvée pour équilibrer la balance démographique et conserver aux Canadiens français leur importance relative dans la Confédération. Cette immigration a des effets incalculables sur la mentalité canadienne-française : la langue, les mœurs traditionnelles, la pensée canadienne-française en sont indirectement touchées. Enfin, l'image de la France qui informe profondément la psychologie collective et individuelle des Canadiens français est influencée par ce que chaque émigrant de l'ancienne métropole apporte avec lui (1).

(1) Une partie de ce chapitre a déjà été publiée sous une forme un peu différente dans le recueil collectif d'études, sous la direction du professeur W.L. Morton : *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne* (Toronto et Montréal, 1967), pp. 275 à 285. L'auteur remercie la maison McClelland and Stewart Limited qui a autorisé la reproduction.

L'histoire de l'immigration française proprement dite reste à faire (2). Nous connaissons encore mal le rôle des agents canadiens et québécois en France et l'action des gouvernements de France, de Grande-Bretagne, du Canada et du Québec. Nous savons bien peu de choses de l'origine sociale et de la mentalité des émigrants. Les documents utilisés jusqu'ici consistent dans quelques récits de voyages et romans. Une évaluation numérique précise du courant apparaît d'ailleurs impossible. Les sources les plus utiles sont les recensements canadiens décennaux et les statistiques provinciales (3). Ces documents nous révèlent le nombre des habitants du Canada, « naturalisés ou non », nés en France. Comme le remarque un représentant de la France en 1883, « des individus nés en France peuvent être originaires de parents étrangers ». « Au Canada », ajoute-t-il, « suivant la tradition britannique, les autorités n'exigent du nouvel arrivant la production d'aucune pièce d'identité ». Les ressortissants français ne s'inscrivent au consulat que lorsque les affaires les y obligent. C'est pourquoi, il est impossible non seulement de déterminer le chiffre exact des entrées annuelles au Canada, mais même de connaître le nombre de Français habitant le pays (4).

A l'aide des données très limitées fournies par les recensements, nous pouvons cependant esquisser un profil grossier de l'immigration et de sa distribution géographique. Le recensement de 1861 fait dans les Canadas Ouest et Est qui constituent le Canada-Uni depuis 1841 révèle qu'il y a dans l'Ontario actuel 2.389 « Français » sur 1.396.091 habitants tandis qu'on n'en trouve que 672 sur 1.110.664 habitants dans le Canada Est (le Québec actuel). Le consul Gauldrée-Boilleau précise que presque tous les Français établis dans le Canada Ouest viennent de

(2) On trouve des renseignements neufs dans l'étude récente de Jean Hamelin, « Québec et le monde extérieur », dans *l'Annuaire du Québec, 1968-1969* (Québec, 1968) en particulier aux pages 6 à 13.

(3) Les chiffres du Québec de 1870 à 1913 ont été tirés du premier tome de *l'Annuaire statistique* de la Province de Québec (Québec, 1914), pp. 100 à 104.

(4) C.C., Québec, 11, f. 395. Lettre de Léon Duchastel de Montrouge, en charge du consulat, du 18 juillet 1883.

l'Est de la France, parlent l'allemand et ont suivi le flot de l'émigration germanique. Dix ans plus tard, les quatre provinces de la Confédération canadienne comptent 2.899 « Français ». On trouve alors au Québec 723 « Français » nés en France, contre 1.751 en Ontario. En 1881, le total des Français s'établit à 4.389 pour les sept provinces et territoires. Le Québec avec 2.239 habitants nés en France, dépasse l'Ontario qui en compte 1.549. Dix ans plus tard, les 5.381 « Français » se répartissent comme suit : 2.882 dans le Québec, 1.294 en Ontario, 474 au Manitoba et en Colombie-Britannique. C'est à partir de 1900 surtout que le nombre des Français s'accroît dans l'Ouest. Au recensement de 1901, on en trouve 1.470 au Manitoba (contre 1.254 en Ontario et 3.183 au Québec). En 1911, sur 17.619 Français dans le *Dominion*, l'Ouest du pays (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) en compte 9.175 ; près de 6.000 vivent au Québec et un peu moins de 2.000 en Ontario.

L'immigration française représente une fraction bien mince de l'ensemble des arrivées. Il entre environ cinq fois plus d'Allemands que de Français pendant les deux dernières décennies du XIX^e siècle. En 1881, il y a un Français né en France pour 110 habitants originaires des Iles Britanniques. En 1911, malgré la remontée de l'immigration venue de France, il y a encore au Canada 46 habitants originaires des Iles Britanniques pour un Français de France. La France vient loin après l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Norvège-Suède, l'Allemagne et l'Italie pour ne prendre que des Etats européens. De 1820 à 1910, le Canada aurait admis 50.000 Français alors que les Etats-Unis en recevaient 470.868 (5).

*
**

Le maire de Québec, qui vient accueillir avec chaleur le nouveau consul de France en 1859, aborde d'emblée le problème de l'immigration. Dans son « adresse » de bienvenue, le maire lance un appel au consul pour activer la venue sur les bords

(5) Rosaire Morin, *L'Immigration au Canada* (Montréal, 1966), p. 138.

du Saint-Laurent de « cultivateurs » français. Dans le climat de rivalité démographique entre le Canada-Est et le Canada-Ouest, la préoccupation apparaît obsédante chez les chefs politiques. Prudent, le consul remercie le maire de ses bonnes paroles, mais ne promet rien (6). L'attention qu'il porte au problème dans ses dépêches révèle que d'autres voix lui ont sans doute formulé une demande de collaboration. D'ailleurs les Canadiens français attendent beaucoup de la France dans cette période idyllique de « retrouvailles » qui dure jusqu'aux années 1880 (7).

Sans les reprendre à son compte, le consul énumère les arguments que font valoir les Canadiens français. Ceux-ci semblent bien préoccupés de l'avenir de leur nationalité. Ils espèrent trouver en France (surtout en Normandie, en Bretagne et en Vendée), en Belgique et en Suisse les émigrants catholiques qui leur permettraient de rétablir l'équilibre entre le Canada-Est et le Canada-Ouest qui, lui, s'accroît grâce à l'immigration. Au Canada-Est, le Français recule dans les villes. Et la province perd plus par l'émigration aux Etats-Unis qu'elle ne gagne par l'immigration. Les Canadiens français du Québec prétendent n'avoir pas reçu plus de vingt familles françaises depuis 1759. Pour eux, le rétablissement des relations commerciales directes entre le Canada et la France n'est qu'une étape en vue de créer un mouvement d'émigration. Ils se plaignent volontiers que la France les a oubliés et qu'en ne leur envoyant pas d'émigrants, elle refuse de contribuer à leur survivance. Lorsqu'en 1862, on ouvre à la colonisation une nouvelle portion du comté de Dorchester, le ministre fédéral Hector Langevin signale le fait au consul. Celui-ci écrit à son gouvernement qu'on pourrait s'efforcer de détourner vers le Canada au moins une partie du cou-

(6) *Le Canadien* du 31 août 1859. La France cherchait essentiellement à établir des relations commerciales, comme en font foi les instructions données à Belvèze, commandant de *La Capricieuse*, en 1855. Dans son ouvrage, *Le Canada reconquis par la France* (Paris, 1855) le Canadien Joseph-Guillaume Barthe, après avoir évoqué une reconquête armée, développe l'idée d'une reconquête pacifique par l'émigration massive.

(7) Armand Yon, « Les Canadiens français jugés par les Français de France, 1830-1939 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, XVIII (1964-65) ; pp. 321-342 et livraisons suivantes.

rant d'émigration qui se dirige sur les Etats-Unis, « perte de force, sans profit pour la nationalité française » (8).

Le consul se rend vite compte des difficultés de l'entreprise. Les Canadiens dans l'ensemble sont loin d'être unanimes sur la question de l'immigration française. Les Canadiens anglais protestants voudraient qu'on n'attirât au Canada que des émigrants de même foi qu'eux. Les Irlandais plaident en faveur des catholiques de langue anglaise. Les Canadiens français eux-mêmes sont divisés. Gaudrée-Boilleau écrit, deux ans après son arrivée : « Au fond, on ne croit pas dans les régions officielles à la possibilité d'attirer au Canada une large immigration française et je ne m'avance pas en disant qu'on ne la désire point » (9). En 1870, son successeur, Frédéric Gautier, voit trois courants d'opinions chez les dirigeants du Québec : un groupe croit que les efforts et l'argent consacrés à l'immigration sont peine perdue, car l'accroissement naturel de la population suffit (le Québec est alors province de la Confédération depuis trois ans) ; un autre groupe continue de chercher à recruter des colons catholiques français, belges ou suisses ; un troisième groupe enfin, soutient qu'il faut chercher à rapatrier les Canadiens passés aux Etats-Unis. Ceux-ci, suivant le consul, sont dans le vrai (10).

Gaudrée-Boilleau ne laisse pas de remarquer que le Français émigre peu, et que, lorsqu'il part, c'est rarement pour le

(8) C.P., Angleterre, 35, f. 31 (21 janvier 1860) ; C.C., Québec, I, f. 169v (22 octobre 1860) et 180 (3 novembre 1860), Québec 2, f. 20 (1^{er} septembre 1860). En 1872 on fonde à Paris la Compagnie de colonisation franco-canadienne qui doit amener des immigrants bretons dans le canton Langevin du comté de Dorchester. La première famille française arrive en 1873 ; il en vient fort peu et la compagnie vivote jusqu'à 1878. (Majella Quinn, *Les capitaux français et le Québec, 1855-1900*, pp. 24-34). Même échec de la Société canadienne limitée (1871-1873) (*loc. cit.*, pp. 34-37). Quant à la Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est, de 1880, elle installe des Bretons, des Vendéens et des Savoyards autour du lac Mégantic mais, dès 1890, les actionnaires français liquident leurs avoirs (*loc. cit.*, 37-43). Les consuls de France semblent s'être fort peu intéressés à ces affaires.

(9) C.C., Québec, 2, f. 92 (24 février 1863), C.C., Québec, I, f. 320v et 321 (20 novembre 1861). Gaudrée-Boilleau, dans sa monographie sur *Le paysan de St-Irénée* (Paris, 1875) se montre sans illusion sur les possibilités de l'immigration française (pp. 72 à 74).

(10) C.C., Québec, 6, f. 68 (26 février 1870).

Canada mais plutôt pour les Etats-Unis ou les rives de la Plata. D'ailleurs, soutient le consul, « si le goût de l'émigration (...) venait à naître », il trouverait des avantages à se développer en Algérie mieux qu'ailleurs (11).

Les Canadiens français qui semblent souhaiter une émigration française ne font rien de concret pour l'attirer. Pour Gaudrée-Boilleau, la raison tient à leur manque d'esprit d'organisation. Cet esprit, les Canadiens anglais le possèdent à un haut degré. Et le consul ajoute que ces derniers « trouvent chez les capitalistes du Royaume-Uni des facilités que les Canadiens français sont loin de rencontrer » (12).

Il passe cependant des Français au Québec (le recensement de 1861, nous l'avons vu, en dénombre 672). Mais ces immigrants « n'entendent rien aux travaux des champs et réussissent mal dans un pays pauvre, imparfaitement peuplé, où l'agriculture, l'exploitation forestière et peut-être la pêche maritime paraissent être les seules branches de l'industrie profitables à des étrangers ». Dans la fonction publique, les professions libérales et les petits emplois de la banque et du négoce, « les Canadiens leur font une sérieuse concurrence... ». Les consuls répètent que les immigrants qui viennent au Canada doivent, sous peine de s'exposer à de sérieux mécomptes, apporter des fonds pour le défrichement, la mise en culture de la terre et le premier établissement. D'ailleurs, le gouvernement du Bas-Canada ne pourra attirer des colons qu'en consacrant à cette fin des sommes plus considérables et en augmentant les dons gratuits de terre (13).

Les événements politiques de 1870 et 1871 entraînent l'exil ou la fuite de Français. Plusieurs viennent se réfugier au Canada. Le pays semble avoir attiré fort peu d'Alsaciens, malgré une propagande faite en allemand pour eux (14). Par contre, près de trois mille Français, « écume » des « événements de la Commune », écrit un publiciste français quelques années plus

(11) C.C., Québec, 1, f. 14 (9 septembre 1859).

(12) C.C., Québec, 2, f. 92 (24 février 1863).

(13) C.P., Angleterre, 42, f. 404v (30 décembre 1967) et 35, f. 78 (3 mai 1860).

(14) Yon, *op. cit.*, R.H.A.F., XIX (1965-66), p. 446.

tard, passent dans la vallée du Saint-Laurent (15). A l'automne de 1873, le consul Martial Chevalier estime qu'il y a dix mille Français dans le *Dominion*, dont quatre mille dans la seule ville de Montréal (16).

Ce courant s'accompagne d'un effort de la part du gouvernement canadien pour attirer des émigrants de France. En Angleterre, le recrutement d'émigrants était organisé depuis 1839 alors que, suivant une recommandation de lord Durham, on y a nommé un agent d'émigration. Les hommes politiques francophones du Canada-Uni avaient obtenu en 1861 la nomination d'un agent pour l'Europe occidentale. Ambroise-Hector Verret avait passé l'année 1861-1862 à Paris, paralysé par la loi française qui mettait de sérieux obstacles au recrutement. A son retour au Canada, à l'été de 1862, il avait appris que les postes d'agents d'émigration en Europe étaient tous fermés (17). La nouvelle constitution fédérale de 1867 avait partagé les compétences en matière d'immigration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Dès octobre 1868, les représentants des parties en cause établissaient des plans communs. Ottawa avait ouvert un bureau à Londres et réorganisé celui d'Anvers. Le Québec nomme en 1871 deux « agents temporaires », dont un visite la France au printemps et à l'été de 1871. On diffuse en France la brochure de propagande « La Province de Québec et l'émigration européenne ». Succès mitigé : en 1871, 85 Belges, 28 Français et 2 Alsaciens seulement s'embarquent pour le Québec. Le gouvernement provincial n'en continue pas moins d'encourager la venue de Français qui s'accroît brusquement en 1872 (18). En 1873, Gustave Bossange, agent de la compagnie

(15) Frédéric Gerbié, *Le Canada et l'émigration française* (Québec, 1884), pp. 400-401. Dans sa dépêche du 15 octobre 1875, le consul Lefavre donne comme chiffres d'entrées de Français au Canada, 1.366 pour 1872, 2.634 pour 1873 et 1.632 pour 1874 ; (il observe une baisse générale dans tous les groupes cette année-là) (C.C., Québec, 7, 281v).

(16) C.C., Québec, 6, f. 440 ; C.P., Angleterre, 46, f. 262.

(17) Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte* (Montréal, 1960), II, pp. 260-261 et Jean Bruchési, *Témoignages d'hier. Essais* (Montréal, 1961), pp. 169-170.

(18) Hamelin, *op. cit.*, pp. 7-12. En 1875, les provinces remettent au gouvernement fédéral l'entière responsabilité de l'immigration.

de navigation Allan, qui semble avoir joué un rôle capital dans l'émigration massive de Français dans ces années, tient à Paris une salle de lecture où l'on trouve des journaux canadiens et un registre pour l'inscription des Canadiens de passage (19).

Le consul de France à Québec ne tarde pas à subir les contre-coups de ce réveil quelque peu inattendu de l'immigration. Dès l'automne de 1872, Martial Chevalier constate que les nouveaux arrivants appartiennent surtout à la classe ouvrière, alors que l'émigrant le plus utile serait celui des campagnes. Six mois plus tard, il souligne que certaines catégories de Français seulement peuvent émigrer avec profit, à savoir les manœuvres, employés au chargement et au déchargement des navires, les ouvriers d'élite et les commerçants habiles et expérimentés. Pour les autres, l'émigration au Canada ne peut se solder que par une aventure sans profit. A l'automne de 1873, le consul souligne que la crise commerciale et financière qui s'abat sur les Etats-Unis entraîne un retour d'émigrants canadiens dans ce pays. L'année suivante, le nombre des émigrants qui retournent en Europe dépasse celui des nouveaux arrivants (20).

Le représentant de la France au Canada dénonce périodiquement la propagande « coupable » des agents d'émigration à Paris, en particulier de Gustave Bossange, propagande responsable en grande partie de ces difficultés. Chaque émigrant rapportant vingt francs aux agents, on comprend, soutient-il, que ceux-ci soient portés à abuser de la classe ouvrière. Le consul va jusqu'à parler de « traite de nos compatriotes ». Il expédie au Ministre un spécimen de feuillet publicitaire, rempli de demi-vérités et d'exagérations grossières. On y décrit avec optimisme le climat canadien dont l'été est comparable à celui de Toulouse ou de Marseille, l'hiver étant « un peu plus rigoureux qu'en France » mais sans humidité, tout au plus « composé de froids secs, gelées et neiges ». Dans la même feuille, on lit que « les divers gouvernements de la Confédération offrent gratuitement à chaque adulte, de 18 ans au moins, un lot de 50 hectares de

(19) Yon, *op. cit.*, R.H.A.F., XIX (1965-66), p. 443.

(20) C.C., Québec, 6, f. 305, 403v et 404 ; 7, f. 208 v et 209, Angleterre, f. 46, 271 et 272, 387.

bonnes terres et lui font des avances du matériel nécessaire pour monter une ferme ». Quelques mois plus tard, Chevalier transmet au Ministre la copie d'une lettre qu'il a envoyée à un propriétaire français d'Oran intéressé par le Canada. Le consul décourage nettement l'immigrant en perspective. Il lui rappelle que les Canadiens eux-mêmes émigrent aux Etats-Unis. Il résume la situation en déclarant que, si le commerce est « assez florissant », l'agriculture connaît des difficultés, et l'industrie dans la province de Québec est « peu avancée » (21).

On a vu l'attachement du consul Lefavre pour le Canada et les Canadiens. Les perspectives qu'il brosse pour l'immigration française apparaissent au début bien plus favorables que les commentaires de son prédécesseur. Les paysans canadiens vivent dans l'aisance : on en trouve un signe dans leurs familles nombreuses. Les Français qui émigrent ont tout intérêt à préférer le Canada aux Etats-Unis, car la vallée du Saint-Laurent offre une « image vivante de la mère-patrie par sa langue, ses coutumes, ses traditions nationales ». D'ailleurs, « que peut-on reprocher à cette terre fécondée depuis trois cents ans par des mains françaises, lance le fonctionnaire, littérateur à ses heures. On a exagéré, continue-t-il, la misère des émigrants. La plupart des Français qu'il a rencontrés « gagnent leur existence ». La moitié seulement des personnes qui étaient susceptibles d'être rapatriées, aux termes des instructions du Ministre en réponse aux demandes de certains Français, s'est prévalu de ce droit (22).

A ces lignes écrites dans l'euphorie des premiers mois succèdent des commentaires moins optimistes. Le consul se voit obligé d'organiser des sociétés d'assistance mutuelle entre les Français vivant au Canada, et il a fort à faire avec des ressortissants turbulents (23). La crise industrielle et commerciale qui continue à sévir entraîne une baisse nette dans le nombre des immigrants qui tombe de moitié entre 1873 et 1878, suivant les calculs de Lefavre (24).

(21) C.C., Québec, 6, f. 440, 466v, 43, 83, 150 à 154v., 207v.

(22) C.C., Québec, 7, f. 283-284.

(23) Voir à la fin du présent chapitre la colonie française.

(24) C.C., Québec, 8, f. 113. La chute est encore plus sensible aux Etats-Unis, au dire de Lefavre.

Les années 1880 voient un renouveau de l'idée coloniale en France, grâce aux efforts de Jules Ferry. Les horizons coloniaux français, jusque-là limités à l'Algérie, s'élargissent. Des hommes politiques, alliés aux jeunes milieux d'affaires, rêvent d'un véritable empire colonial. La Tunisie après 1881 et l'Indochine après 1885 présentent des champs d'action intéressants. A partir de 1885, la politique officielle appuie l'expansion coloniale. Cependant, la masse de la population n'est pas véritablement éveillée aux problèmes coloniaux, tandis que les nationalistes craignent d'affaiblir la France métropolitaine devant une Allemagne de plus en plus puissante.

La poussée coloniale sert et dessert à la fois l'immigration française au Canada. Bien entendu, les Français entendent parler plus que jamais auparavant des colonies et de l'étranger et, partant, du Canada. En 1886, à l'occasion de la mort à Hanoï de Paul Bert, résident général en Annam et au Tonkin, victime de la dysenterie, Henri Rochefort s'écrie : « Vous voulez des colonies salubres ? Laissez donc le Tonkin et allez vous établir au Canada ». On doit au même auteur un « drame canadien », intitulé *Home Rule*, qui témoigne de l'attention qu'une partie du public français porte alors au Canada. En 1884, un Français qui dit avoir séjourné au Canada pendant cinq ans, Frédéric Gerbié, publie à fort tirage un volume substantiel sur *Le Canada et l'émigration française*. L'auteur y montre le pays neuf sous un jour favorable et étaye sa démonstration de faits précis et de chiffres. Il regrette que trop de Français préfèrent aller se perdre dans le grand tout américain des Etats-Unis, plutôt que de venir renforcer le groupe francophone canadien. Bien au fait de la méfiance des nationalistes à l'endroit de la colonisation, l'auteur conclut son ouvrage : « Continuons toujours à tourner nos regards vers le Rhin, jusqu'à ce que l'Alsace et la Lorraine nous soient rendues. Que le gouvernement français continue à assurer au pays des débouchés dans le monde entier. Mais ne perdons pas un seul instant de vue les rives du Saint-Laurent » (25). Au printemps de 1887, une So-

(25) Frédéric Gerbié, *op. cit.*, p. 443.

ciété d'immigration française, « association nationale fondée en France, en Belgique, en Suisse et en Canada pour favoriser l'immigration française en Canada », voit le jour. Elle est reconnue d'utilité publique par le gouvernement français, le 2 août 1887. Le sénateur canadien C.E. Casgrain, « représentant les Canadiens français de la province d'Ontario au Sénat », en est le président, et A. Bodard remplit la fonction de secrétaire général. Parmi les membres d'honneur, on retrouve des apôtres de la colonisation dans les Deux Mondes : le curé Labelle, le jésuite Nolin, l'oblat Gendreau, Edme Rameau de Saint-Père, Xavier Marmier, Onésime Reclus et F. Romanet du Caillaud. Dans son premier rapport annuel, la Société s'applique à démontrer la supériorité pour les Français de l'émigration au Canada plutôt qu'en Argentine ou au Brésil. Les responsables insistent aussi sur la préférence qu'on doit donner aux cultivateurs sur tout autre type d'émigrant (26). De son côté, *Paris-Canada* poursuit une propagande inlassable en faveur de l'émigration de Français au Canada : exposés des avantages offerts par le gouvernement canadien, lettres de colons qui se félicitent de leur établissement au Canada, etc., se succèdent dans les colonnes du périodique. Enfin, des voyageurs viennent constater *de visu* les possibilités de la colonisation. Ainsi, en 1894, Charles Gailly des Taurines, fils de sénateur, qui a effectué un long périple à travers l'Est et l'Ouest canadiens, encourage dans son livre *La Nation canadienne*, publié à Paris, l'émigration de Français dans le *Dominion*.

Une tentative du gouvernement canadien pour attirer des colons français dans l'Ouest du Canada a lieu en 1885. Le curé Antoine Labelle est envoyé à cette fin en Europe. Le 25 septembre 1885, Ripert-Montclar se plaint de l'augmentation no-

(26) *Société d'immigration française (...) Rapport de l'année 1888* (Montréal, 1889), 21 p. Sur les efforts de Rameau de Saint-Père, voir Bruchési, *op. cit.*, pp. 169-175.

(27) Jean Ménard, *Xavier Marmier et le Canada* (Québec, 1967), p. 158.

table en ce moment du nombre des immigrants (28). Le consul explique, quelques semaines plus tard, que la récente excursion d'hommes d'affaires français, amenés au Canada par l'entrepreneur curé Labelle, est à l'origine du mal (29). Le voyage des excursionnistes français, métamorphosés en « délégués » pour les besoins de la cause, sous laquelle se cache une nuée de spéculations particulières, avait eu du moins le bon résultat de ramener l'attention sur l'établissement d'un trafic commercial plus direct et plus actif « avec nous ». Or, l'affaire Riel a éclaté qui a révélé une profonde division entre Canadiens français et Canadiens anglais. Et dans ce climat de méfiance, l'élément anglais ne peut désormais voir que d'un mauvais œil les projets d'entente commerciale des Canadiens français avec leur ancienne mère-patrie. Ainsi, aux yeux du consul, les projets d'accords commerciaux sont « fort compromis, tandis que le grand inconvénient de l'opération, celui d'avoir appelé l'attention des émigrants sur une région désolée par un climat meurtrier et où le travail et les ressources matérielles manquent beaucoup plus qu'en France même, subsiste » (30). Le 12 octobre, le Ministre des Affaires étrangères prie son collègue du Commerce de faire en sorte que le *Moniteur du Commerce* dirige les travailleurs français vers les colonies plutôt que vers le Canada (31).

Les consuls gardent le silence sur le problème dans leur correspondance jusqu'en 1892. Cette année-là, le Ministre envoie Turenne dans le Nord-Ouest (la Saskatchewan et l'Alberta actuelles) et en Colombie-Britannique. Le consul revient optimiste de son expédition. Il prédit que le Manitoba constituera un jour une « province française » plus importante que le Québec. Et il note avec satisfaction que 800 familles d'agriculteurs

(28) C.C., Québec, 12, f. 374v.

(29) Au chapitre précédent, nous avons parlé de cette excursion.

(30) C.P., Angleterre, 85, f. 31-32 (9 octobre 1885). Ripert-Montclar a été consul à Montevideo : il soutient que la région de la Plata constitue une région beaucoup plus favorable à l'émigration française que l'Ouest canadien.

(31) *Loc. cit.*

français sont déjà établies dans l'Ouest canadien. Enfin, il propose qu'on installe un vice-consul à Winnipeg (32).

*
**

Le successeur de Turenne, Kleczkowski, assiste avec mauvaise grâce aux progrès de l'immigration française. Depuis l'achèvement du transcontinental en 1885, les émigrants se dirigent principalement vers l'Ouest. En 1899, Kleczkowski constate que depuis une quinzaine d'années on fait de grands efforts pour pousser le peuplement de cette partie du pays. Au moment où il écrit, deux mille Français vivent dans l'Ouest canadien « qui se sont laissés séduire par les promesses souvent fallacieuses des agents d'émigration ». Et le consul d'ajouter : les colons « qui se plaignent de leur sort sont légion ; les privilégiés qui, ayant réussi grâce à des qualités exceptionnelles se déclarent satisfaits, sont l'exception ». Le consul évoque notamment des établissements réputés florissants : celui de l'abbé Gaire à Grande-Clairière fondé en 1888, et celui des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception à Notre-Dame-de-Lourdes, fondé en 1891, tous deux au Manitoba. Ces deux établissements ont connu des « débuts très difficiles », même s'ils pouvaient s'appuyer sur une forte organisation paroissiale. L'aisance des colons à l'heure présente reste « bien relative » d'après le consul. Il termine son rapport de façon péremptoire : « Donc, nous n'avons pas à favoriser l'émigration de cultivateurs français au Nord-Ouest canadien ». Toutefois, le gouvernement français met beaucoup de discrétion à décourager l'immigration au Canada, de peur de heurter le sentiment canadien-français (33). Quelques années plus tard, le consul revient sur le sujet et ajoute que cette émigration va contre les intérêts de la France qui se doit de peupler d'abord ses colonies. Les colons venus au Ca-

(32) C.P., Angleterre, 99, f. 177-178 (29 juillet 1892). C'est l'année précédente que les chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception venus de France avec des colons ont fondé Notre-Dame-de-Lourdes au Manitoba, premier d'une série d'établissements dus à l'action de ces moines colonisateurs.

(33) Canada, N.S., 19, f. 5v (4 mai 1899).

nada sont « perdus pour la France ». Et, d'ailleurs, si ces colons parviennent à y vivre, ils n'y font pas fortune (34). Un peu plus tard, le consul tente d'expliquer pourquoi le peuplement de l'Ouest canadien progresse moins rapidement que celui de l'Ouest américain. Il rappelle que les hivers sont plus longs et plus rigoureux au Canada qu'aux Etats-Unis. Et il insiste sur « la défaveur singulière mais cependant indiscutable que le mot *colonie* suscite encore dans l'esprit de beaucoup d'émigrants qui, lorsqu'ils abandonnent l'Europe pour l'Amérique, ont bien mis dans leur tête de rompre avec *les vieux pays* » (35). A. Bordard, agent du gouvernement canadien à Paris, se plaint au ministre Delcassé, le 5 avril 1900, que « le plus grand ennemi » de son travail depuis plusieurs années est le consul de France à Montréal, qui multiplie les articles contre l'émigration française au Canada, dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Montréal*.

Les doléances du représentant de la France ont peu d'effets sur la courbe de l'immigration française réduite, mais en progrès continu. De 1897 à 1902, il entre 3.318 Français au Canada, tandis que les années de 1903 à 1908 en voient 14.774. Dans la seule année 1908, on enregistre l'arrivée de 2.671 immigrants de France. Le gouvernement canadien, poussé par les francophones du pays, active la propagande en France. En 1903, il nomme Paul Wiallard agent d'émigration à Paris, avec le titre de sous-commissaire du Canada, le commissaire étant Hector Fabre. Dans ses *Mémoires*, le sénateur Dandurand fait l'éloge de cet agent né en France, intelligent et actif, familier avec les lois et mœurs du pays, et qui agit avec un tact parfait. Le sous-commissaire a besoin de toutes ces qualités car il joue une partie difficile, les lois françaises interdisant formellement la propagande en faveur de l'émigration (36). Wiallard compte des émules canadiens et français comme J. Lionnet qui donne dans son périodique parisien *La Canadienne* des articles inspirés par

(34) Canada, N.S., 19, 55-56 (20 décembre 1904).

(35) Canada, N.S., 1, 239v (6 septembre 1905).

(36) Marcel Hamelin, éd., *Les Mémoires du sénateur Raoul Dandurand* (Québec, 1967), p. 144.

les agents d'émigration, et qui publie à Paris, en 1908, *Chez les Français du Canada*, un autre ouvrage célébrant les heureux fruits de l'émigration.

La question de l'immigration française au Canada revient au centre des débats politiques du *Dominion* quand, en 1907, le député nationaliste canadien-français Henri Bourassa part en campagne sur le sujet. Profondément impressionné par les marées d'immigrants anglophones ou destinés à l'anglophonie qui déferlent sur le Canada chaque année, Bourassa regrette que le pays n'attire pas plus d'immigrants francophones. Une forte immigration française venant s'ajouter à la haute natalité canadienne-française, permettrait de conserver l'équilibre démographique entre « les deux races » pour employer l'expression courante à l'époque et que André Siegfried reprend dans son étude justement célèbre (37). En avril 1907, Bourassa prononce à Montréal une conférence retentissante sur l'immigration. L'orateur s'élève avec vigueur contre ce qu'il appelle l'indifférence du gouvernement fédéral, alors dirigé par Laurier, vis-à-vis l'immigration de francophones. Pour Bourassa, le gouvernement devrait faire de plus grands efforts pour attirer des émigrants français et belges. Et il dénonce le budget insignifiant destiné à cette fin, soit treize mille dollars par an (38). Dandurand presse Wiillard d'activer la propagande. Il faut dire que le gouvernement canadien et les entreprises privées ne chôment pas. Durant les années 1906 et 1907, trois nouveaux agents d'immigration ont été nommés en France, dont Arthur Geoffrion. Les compagnies de transport Currie and Co., Pitt and Scott et Hernu, Perron et Cie ont des agents dans toute la France. Le recrutement s'adresse surtout aux servantes (domestiques), ouvriers agricoles et aux ouvriers pour la construction du chemin de fer (39).

(37) *Le Canada : les deux races, problèmes politiques contemporains* (Paris, Armand Colin, 1906). Les ouvrages ultérieurs de Siegfried sur le Canada reprennent en partie seulement l'étude de 1906.

(38) Hamelin, *op. cit.*, p. 143.

(39) Renseignements fournis par le journal ministériel *Le Canada* du 10 décembre 1907.

L'année 1908 peut être considérée comme la plus fertile en pièces à verser au débat de l'immigration française. C'est d'abord une année record qui voit entrer 2.671 Français au Canada. Ce chiffre n'est pas sans rapport avec les efforts canadiens de propagande qui se poursuivent avec énergie. Durant l'hiver 1908-1909, le consul de Montréal informe Paris que Wiallard vient de parcourir le Nord de la France après avoir visité les Charentes et la Loire-Inférieure. Arthur Geoffrion arrive d'une tournée en Bretagne, Albert Montpetit a visité les Vosges et un certain Deslauriers commet lui aussi, depuis quatre mois, des conférences dans le territoire national (40). Les journaux canadiens applaudissent à ces succès, au grand dam des consuls. Ainsi *La Presse* du 25 mars 1908 annonce triomphalement que 117 Français ont passé au bureau d'immigration de la province de Québec à Paris et ce en quelques jours seulement (41). Le 3 mars 1909, le journaliste de *La Presse* qui tient le renseignement de Wiallard apprend aux lecteurs de Montréal que 8.000 à 9.000 Français émigrent chaque année, et que de ce nombre le Canada reçoit environ le tiers.

La campagne de propagande menée par les agents canadiens provoque des réactions diverses chez les Français. Dans la livraison du 24 mai 1908 au *Rappel* de Paris, le sénateur Delpech met ses compatriotes en garde contre l'immigration canadienne. Le sénateur répète ses opinions dans une interview du 14 août, accordée à la *Dépêche* de Toulouse. Par contre, Louis Arnould, professeur invité à l'Université Laval de Montréal, donne dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1908 un article favorable à l'immigration française au Canada. Les journaux québécois font largement écho à ces opinions et prennent vigoureusement à parti les Français comme Delpech qui s'oppose à l'émigration de ses compatriotes. *La Patrie*, restée franchophile à tous crins après la mort de Beaugrand, se distingue par ses plaidoyers en faveur de l'immigration. Les responsables du consulat de

(40) Canada, N.S., 19, 85 (renseignements tirés d'un journal quotidien non identifié).

(41) Canada, N.S., 19, 49 (14 avril 1908). Cité dans une dépêche.

France à Montréal découpent article sur article qu'ils expédient au Quai d'Orsay (42).

Bien entendu, les consuls regrettent cette agitation qui, en dernière analyse, fait de la publicité pour le Canada. Ils reviennent souvent sur l'idée qu'il faudrait supprimer les agences. La tâche n'est pas facile. Le Ministre des Affaires étrangères écrit à son collègue du Commerce, le 3 février 1908, qu'il faut tout faire pour décourager l'émigration française, mais qu'il faut manœuvrer de façon à éviter tout froissement « surtout au moment où (la) convention commerciale avec le Canada est soumise à l'approbation parlementaire » (43). Les représentants de la France au Canada ne favorisent l'émigration que pour quelques catégories bien précises d'émigrants : les commerçants, les gens d'affaires ou encore les fermiers « vigoureux, expérimentés, possédant un capital d'une dizaine de mille francs au moins, et une famille qui les dispense de faire usage de main-d'œuvre salariée ; encore doivent-ils travailler d'arrache-pied pendant dix ou quinze ans » (44). Les consuls déconseillent sans exception l'immigration d'employés ou de commis, d'ouvriers, de cultivateurs, en somme des « hommes du peuple » dont le départ est provoqué par les agents d'émigration. Parmi les raisons invoquées, outre les difficultés proprement canadiennes, climat, dépenses fortes, « accueil des habitants du pays qui laisse beaucoup à désirer », crise industrielle nord-américaine (en 1908-1909), les consuls rappellent la faible natalité française et le risque de dépeuplement qui s'ensuit ainsi que les frais onéreux de rapatriement des mécontents, frais qui sont à la charge de l'Etat français. Ils n'oublient pas non plus l'émigra-

(42) Canada, N.S., 19 (14 avril 1908), 49-50. Voir, par exemple, *La Patrie* du 12 septembre et la *Presse* du 21 septembre 1908. Arnould publie à Paris, en 1913, *Nos amis les Canadiens*, un des livres qui a fait le plus pour l'amitié franco-canadienne.

(43) Canada, N.S., 12, 33v (3 février 1908) (copie). Sur la suppression des agences, Canada, N.S., 19, 41 (14 février 1908).

(44) Canada, N.S., 19, 73 (2 août 1908) ; voir aussi Canada, N.S., 19, 38 (14 février 1908), *ibid.*, 20, 96 (30 décembre 1910), 20, 128 (13 juin 1911) 20, 193v (21 août 1911). La citation rapportée ici a trait aux concessions que le gouvernement canadien fait dans le Nord-Ouest de 64 hectares de terres au nouveau colon.

tion des Canadiens français aux Etats-Unis, qui témoigne des difficultés de survivance matérielle pour les Canadiens eux-mêmes (45).

A la demande des consuls, le Ministre de l'Intérieur adresse deux mises en garde aux préfets contre l'émigration au Canada en date des 25 juin 1909 et 21 août 1911 (46). La première circulaire provoque, au dire du consul, une légère baisse de l'émigration en 1909-1910. Cependant, l'arme se révèle d'un maniement délicat. Les journaux canadiens-français favorables à l'immigration reproduisent les circulaires. Ils les critiquent vigoureusement et leur opposent sous forme de lettres des témoignages de Français heureux de vivre au Canada (47).

La propagande canadienne en France et l'émigration des Français au Canada n'en continuent pas moins. Le 1^{er} avril 1913, Paul Wiillard adresse à ses chefs hiérarchiques un rapport des plus optimistes. Aux conférences sur le Canada qui remportent un succès considérable, il a ajouté la propagande dans les écoles. Depuis trois ans, il offre aux instituteurs français des atlas, des cartes murales et des produits du Canada à titre de matériel pédagogique (48). Le consul Raynaud note au même moment, et sans satisfaction, que l'immigration totale a augmenté de façon inattendue : pendant l'année 1912, environ 2.500 Français sont entrés au Canada. Rappelons toutefois que la France vient au dixième rang des pays qui fournissent des hommes au *Dominion* entre 1900 et 1913. Les trois-quarts des immigrants viennent des Iles Britanniques et des Etats-Unis. Sur deux millions d'émigrants entrés au Canada pendant la première décennie du siècle, 16.240 seulement viennent de France.

(45) *La Patrie* du 23 mars 1910 parle de dix mille Québécois francophones qui auraient passé aux Etats-Unis pendant la seule année 1909.

(46) Canada, N.S., 19, 124v et *ibid.*, 20, 128.

(47) Voir *Le Canada* des 9 et 16 septembre 1909, et la *Presse* du 16 septembre ; Canada, N.S., 20, 35v (7 novembre 1910).

(48) Canada, N.S., 20, 177 (copie du rapport tiré des « documents de la session » (n° 25) publié par le gouvernement canadien).

Et ces émigrants, les Français comme les autres, se dirigent surtout vers l'Ouest : plus d'un million en Alberta et Saskatchewan contre 258.220 au Québec (49).

*
**

Bien des Français qui émigrent au Canada, préfèrent conserver la nationalité française. Un consul observe, au début du xx^e siècle, que le groupe de ses compatriotes reste, de tous les groupes ethniques qui ont passé au Canada, celui qui se prévaut le moins des avantages de la naturalisation canadienne. Peu considérable avant 1870, le nombre des émigrants français, on l'a vu plus haut, grimpe en 1872. A Montréal, ceux qu'on appelle les « communards » constituent une société bruyante qui doit même être dispersée par la police lors d'une manifestation. L'abbé Yon rappelle l'aventure de ce brave curé périgourdin visitant le Canada en 1874, qui se retrouve face à des ex-concitoyens venus au Canada par force ! Le consul Chevalier puis son successeur Lefavre se montrent bien ennuyés par les mouvements de cette masse inquiétante que Chevalier décrit sans ménagement comme des « socialistes, des ivrognes », des « gens déclassés et des réfractaires à la loi militaire ». Leur chef est Humbert d'Abrigeon, ex-rédacteur du *Père Duchesne* sous la Commune, qui, suivant Chevalier, attaque « les principes sur lesquels repose l'ordre social dans tout pays civilisé » et soulève les Canadiens contre la France (52).

Le consul Lefavre est à l'origine de la première société d'assistance mutuelle entre les Français du Canada. En 1876, il apprend au Ministre que la « Société française de bienfai-

(49) Canada, N.S., 20, 184 (30 mars 1914), *ibid.*, 11, 64v (19 mai 1913). L'émigration a laissé des traces dans la littérature. Paul Bourget à la fin de *l'Émigré* nous montre un jeune couple qui va refaire sa vie au Canada. Georges Bugnet dans *La Forêt* (1935) raconte l'installation d'un autre couple de jeunes Français en Alberta.

(50) Canada, N.S., 20, 184 (30 mars 1914). Lettre du consul Bonin.

(51) Yon, *op. cit.*, R.H.A.F., XIX (1965-1966), p. 72.

(52) C.C., Québec, 7, 205 (3 décembre 1874). Condamné aux travaux forcés, d'Abrigeon revient en France à l'amnistie ; il sera élu conseiller municipal à Paris en 1879.

sance » fondée le 2 décembre de l'année précédente est bien lancée, solidement installée à Montréal et à Québec, et compte déjà des succursales aux Trois-Rivières et à Ottawa. Ce n'est pas un luxe, car la seule ville de Montréal compte alors plus de cent chefs de famille français sans travail. Le consul semble avoir pris l'initiative de l'opération dans un but précis. Il y a à Montréal, au dire de son vice-consul, plus d'un millier d'anciens soldats ou officiers de la Commune qui se sont enfuis pour échapper au Conseil de Guerre. Lefavre craint « leurs tendances anarchiques et leur fanatisme religieux ». Plusieurs ont fait des conférences publiques sur le cléricisme et un grand nombre est entré dans le sillage du canadien-français Charles Chiniquy. Cet ex-prêtre catholique, jadis célèbre par ses campagnes en faveur de la tempérance, a décidé de revenir planter sa tente à Montréal afin de convertir les Canadiens français au protestantisme (54) et il a fondé une société d'assistance française protestante (55). En créant une société française de bienfaisance unifiée et placée sous son égide, le consul cherchait non seulement à rendre plus supportable le passage en terre canadienne de ses compatriotes, mais il s'assurait aussi du bon esprit du groupement. La « Société française de Bienfaisance du Canada » se fractionne bientôt en groupes indépendants. Celui de la ville de Québec a poursuivi une carrière bien remplie qu'attestent de riches archives au travers desquelles on retrouve les moments heureux et douloureux du noyau des « Français de France » de « la Vieille Capitale » (56).

(53) Suivant une estimation de Lefavre, il y a près de trois mille Français à Montréal en 1878 (C.C., Angleterre, 50, 342 (8 juillet 1878)). A l'automne de 1873, Chevalier calculait qu'il y avait dix mille Français dans le *Dominion* dont quatre mille à Montréal (C.C., Québec, 6, 440 et C.P., Angleterre, 46, 272). Sans doute plusieurs « communards » déçus ont-ils repassé en France ou traversé aux Etats-Unis.

(54) Sur Chiniquy et son retour offensif à Montréal, de 1875 à 1878, voir Marcel Trudel, *Chiniquy* (Trois-Rivières, 1955).

(55) C.P., Angleterre, 50, 94-100 (25 avril 1876).

(56) Une étude de ce groupement dépasse les cadres de ce travail. L'auteur de ces lignes a pu prendre connaissance des trois forts registres de procès-verbaux complets pour les années de 1875 à 1965. Il en sait gré à la Société française de bienfaisance de Québec et à son secrétaire-archiviste, M. Paul Tasnon.

L'agitation des « communards » passée, les consuls se contentent de faire de brèves et rares allusions à leurs compatriotes du Canada. Ainsi, en 1889, le gérant du poste de Québec signale que les colonies françaises de Québec et de Montréal ont célébré la fête nationale du 14 juillet. A Québec, une quarantaine de Français ont banqueté en présence du maire de la ville et ont fêté avec une remarquable unanimité le centenaire de la Grande Révolution. A Montréal, les fêtes grandioses ont duré trois jours. Les profits ont été versés à une œuvre de bienfaisance, « Le Refuge français » (57). L'année suivante, Turenne annexe à une dépêche une coupure de journal qui donne le compte rendu de l'assemblée annuelle de l'Union Nationale Française de Montréal, du 2 novembre 1890. Le groupement a acquis un cimetière et ouvert une bibliothèque ; c'est aussi lui qui entretient le « Refuge français » (58).

Les consuls semblent observer de loin l'activité de leurs compatriotes en terre canadienne. Ils ne font nulle part état, par exemple, des divisions qui déchirent la colonie montréalaise à la fin du XIX^e siècle. L'érudit canadien Aegidius Fauteux a raconté qu'en 1886, les Français de la Métropole du Canada prirent des partis bien opposés lors du choix d'un vice-consul pour succéder à Perrault. L'Union Nationale Française « qui représentait l'élément aristocratique de la colonie française » soutenait la candidature d'un négociant français établi à Montréal, Moïse Schwob. Une autre société nommée « La Gaieté française » représentant l'élément démocratique ou ouvrier, voulait à la place un certain R. Beullac alléguant que l'israélite Schwob n'était pas de nationalité française. Néanmoins, Schwob l'emporta ; en 1894, à l'arrivée de Kleczkowski, c'est encore lui qui est vice-consul (59).

(57) C.C., Québec, 11, 54 et v (18 juillet 1889). Signé Louvières, gérant de poste.

(58) C.C., Québec, 11, 223 (6 novembre 1890). Journal non identifié.

(59) A. Fauteux, « Courrier historique et littéraire de la *Patrie*, 1935-1936 », p. 113 du cahier de coupures conservé aux Archives Nationales du Québec, à Montréal. En 1917 l'« Union Nationale Française » et « la France républicaine » existent encore.

En 1911, des Français de Montréal fondent « La France républicaine » qui compte plus de 350 membres trois ans plus tard. Ses membres défendent l'idéal républicain et laïque : ainsi, ils s'opposent à la participation du consul de France à toute manifestation religieuse, lors de la fête du 14 juillet (60). A la veille de la Grande Guerre, la colonie française de Montréal, semble encore divisée. Ces oppositions se retrouvent à un moindre degré dans d'autres centres canadiens où sont venus des Français de France (61).

(60) Canada, N.S., 5, 121 (Raynaud).

(61) Ainsi, à Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, partisans de l'école laïque et tenants de l'école confessionnelle s'opposent pendant longtemps et encore après 1914.

CHAPITRE V

TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE ET ÉCHANGES CULTURELS LA FRANCE DEVANT L'OPINION CANADIENNE

Témoignages canadiens de sympathie à l'occasion de la guerre franco-prussienne ; les incendies québécois suscitent l'entraide française. Dons de l'Etat français de livres et de moulages ; la chaire de littérature française de Laval à Montréal ; la question de l'équivalence des grades ; le problème des droits d'auteurs. Visiteurs français au Canada : le comte de Paris ; le professeur Gautherot ; les fêtes du tricentenaire de Québec en 1908 ; la « mission française Champlain » en 1912. Canadiens amis de la France : Hector Fabre ; Faucher de Saint-Maurice ; Honoré Beaugrand ; Raoul Dandurand ; les ultramontains et les « nationalistes » contre la France ; décorations françaises. La France devant l'opinion canadienne : retrouvailles jusqu'à 1880 ; méfiance à l'endroit de la France républicaine ensuite ; jugements portés par les consuls sur les véritables sentiments des Canadiens français.

*
**

Durant la période des retrouvailles qui va de la venue de la *Capricieuse* jusqu'aux premières années de la République « républicaine », les consuls de France font état de manifestations réciproques de sympathie franco-canadienne qui dépassent le stade des discours.

Si l'opinion canadienne apparaît plus divisée que le veut la légende lors de la guerre franco-prussienne (1), le consul

(1) Comme le montre Alfred Rambaud dans « Québec et la guerre franco-allemande de 1870 », dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, VI (1952-1953), pp. 313-330. Cet auteur a dépouillé les quatre principaux journaux canadiens-français de la ville de Québec. Son étude nuance les souvenirs francophiles de Faucher de Saint-Maurice et le poème classique de Louis Fréchette « Vive la France », dans *La Légende d'un Peuple*.

Gautier est néanmoins l'objet de la plus grande sympathie des Canadiens. Comme c'est le fait en France et dans quelques villes des Etats-Unis, les quelques Français de Québec et de Montréal « auxquels se joignent plusieurs Canadiens » souscrivent en l'honneur des blessés, veuves et orphelins de la guerre. Le consul souligne que le mouvement aurait été encore plus considérable n'eût été un incendie désastreux qui a sollicité, au même moment, la charité canadienne (2). Deux ans plus tard, le consul Chevalier informe le Ministre qu'une souscription ouverte à Québec et à Montréal pour le paiement de l'indemnité de guerre a permis de recueillir environ deux mille francs (3). Somme symbolique certes, mais geste significatif. Le retour de la France à la normale et le refroidissement des rapports entre les Canadiens et la République française font qu'il faut attendre 1914 pour revoir une telle spontanéité générale dans la sympathie. Il y a, entre 1880 et 1914, maintes collectes et des dons de Canadiens, mais ils sont à peu près exclusivement destinés aux œuvres catholiques des Français de France (4). Ici comme ailleurs, il y a après 1880 deux Frances, la France catholique sur laquelle on s'appuie ou qu'on plaint suivant les circonstances, et la France officielle, républicaine et anticléricale surtout, qu'on honnit ou qu'on se contente de traiter à tout le moins froidement.

Les consuls font aussi état de gestes français d'entraide à l'endroit du Canada. En 1874 et ce, deux fois dans la même année, les marins français de la *Magicienne* aident à maîtriser un incendie à Québec. La *Magicienne* bat le pavillon amiral et fait partie de l'escadre des Antilles ; le navire est commandé par le vice-amiral Thomasset. Le 1^{er} octobre 1887, les marins du *Bouvet* envoyé dans les eaux du Saint-Laurent par le gouvernement de la République française répètent le même exploit en éteignant un feu au palais cardinalice. Les consuls notent

(2) C.P., Angleterre, 46, 53-54 (26 août 1870). Dans *Les Canadiens français et la guerre franco-prussienne*, Faucher de Saint-Maurice établit à 12.500 dollars la somme recueillie au Canada et expédiée en France par le Consulat (Québec, 1888, pp. 49-50).

(3) C.P., Angleterre, 46, 175 (25 octobre 1872).

(4) Voir plus bas un cas entre plusieurs, l'affaire de l'église de Brouage.

avec satisfaction les résultats de ces visites, trop peu nombreuses à leur gré. En 1910, de Loynes rappelle que « les visites de navires de guerre français sont d'autant plus désirables que le pavillon marchand de la France ne se montre jamais dans le Saint-Laurent » (5).

De grands malheurs canadiens attirent la sympathie française. Le 11 juin 1881, Lefavre apprend que le gouvernement provincial vient d'autoriser deux banques parisiennes à ouvrir une souscription pour venir en aide aux habitants du faubourg Saint-Jean de la ville de Québec : cinq mille personnes sont sans abri à la suite d'une des grandes conflagrations du siècle au Canada (6). Il faut dire qu'on vit à ce moment dans l'euphorie de l'emprunt québécois à Paris et de la fondation toute fraîche du Crédit franco-canadien. La prévention des incendies s'améliorant au Canada et les rapports se refroidissant, les consuls ne parlent plus de tels gestes par la suite.

*
**

A la différence des relations politiques et économiques, les échanges culturels entre le Canada français et son ancienne métropole n'ont pas connu de solution de continuité entre la conquête et l'établissement du consulat de France à Québec. En tout temps, même à l'époque de la Révolution et de l'Empire, hommes et idées ont pu circuler directement ou via l'Angleterre : les journaux nous renseignent sur les arrivages de livres français ; des voyageurs ou exilés français viennent sur les bords du Saint-Laurent ; des Canadiens passent les mers, poussés par les affaires ou en vue de poursuivre des études (médecins, ar-

(5) Canada, N.S., 4, 182 (20 juin 1910).

(6) C.C., Québec, 10, 216 (11 juin 1881). Le Consulat paie d'exemple en donnant vingt dollars. En 1893, la République souscrit 500 francs au monument Maisonneuve de Montréal. Ces témoignages ne doivent pas faire oublier l'importance beaucoup plus grande à l'époque des liens d'intérêt et de cœur entre le Canada anglophone et la Grande-Bretagne. *Le Pays* du 6 février 1867 nous apprend qu'une souscription lancée en Angleterre et en France pour venir en aide aux victimes de l'incendie du quartier Saint-Roch de Québec en 1866 a rapporté 200.000 dollars dans le premier pays et 934 dollars dans le second.

tistes, etc.), ou tout simplement par goût du voyage. Comme on peut s'y attendre, les relations sont de plus en plus nourries à mesure qu'on avance dans le siècle, en bonne partie grâce aux progrès considérables des communications océaniques et terrestres.

Depuis 1859, les consuls sont les responsables officiels de l'expansion de la culture française de France au Canada où un bon tiers de la population parle français. C'est par leur intermédiaire que se font les dons de l'Etat français aux institutions canadiennes. En 1862, Gauldrée-Boilleau, à l'occasion d'une communication au Ministre de l'Instruction Publique, fait l'éloge de l'Université Laval de fondation récente (1852) : « Je saisis l'occasion de la recommander à la libéralité du Gouvernement de l'Empereur : des dons de livres, d'objets d'art, de machines, d'instruments de physique, d'appareils ou de modèles de tous genres, de collections scientifiques, etc., etc., seraient également précieux pour elle (...). C'est un établissement éminemment français et comme une sorte de lien au point de vue de la langue, des arts et des sciences, entre le Canada et son ancienne mère-patrie ». Une main a ajouté dans la marge : « Qu'il indique ce que désire l'Université de Québec. On lui enverra tout ce qui sera possible » (7). L'Université Laval reçoit, au printemps de 1863, un don de livres qui n'est ni le premier, ni le dernier. Deux ans plus tard, Duruy informe le consul qu'il accepte bien volontiers de donner une collection de livres à la bibliothèque d'un cercle littéraire de la ville de Québec, dirigé par les Pères Oblats. Les pères « missionnaires français » avaient d'abord adressé une demande à l'Impératrice dont la sollicitude pour les œuvres charitables était célèbre (8). En 1883, le Gouvernement de la République se dit prêt à fournir à la bibliothèque de la Législature du Québec de nouveaux ouvrages des collections récemment disparues dans l'incendie de l'édifice. Les fonctionnaires québécois n'auront qu'à fournir la liste de leurs *desi-*

(7) C.C., Québec, I (15 janvier 1862).

(8) C.C., Québec, 2, 367v (31 octobre 1864). Arrivés au Canada dans les années 1840, les oblats comptent encore plusieurs membres français ; à Québec ils sont installés dans ce qui deviendra la paroisse de Saint-Sauveur.

derata (9). L'administration des Beaux-Arts accepte en 1901 de faire bénéficier divers établissements canadiens de réductions de prix en ce qui concerne l'acquisition de gravures et de moulagés de collections officielles (10). A la mi-janvier 1908, le gouvernement de la République patronne une exposition française des Beaux-Arts à Montréal, qui inspire au Consul des remarques désabusées sur l'état peu avancé de la culture artistique canadienne-française : « Aucun pays dans le monde civilisé, écrit le représentant de la France, n'est peut-être plus réfractaire aux arts que celui-ci. Ce peuple jeune et affairé a d'autres préoccupations (...). L'architecture est dans l'enfance de l'art (...). La sculpture ne peut guère mettre en avant que deux noms : ceux de MM. Hébert et Laliberté. En ce qui concerne la musique, il me suffira de dire qu'il n'existe dans cette ville (de Montréal) de 450.000 habitants, aucun théâtre d'opéra ou d'opéra-comique (...). La peinture est un peu moins délaissée sans que le Canada ait encore produit un artiste de valeur » (11).

L'Etat français ne limite pas ses largesses aux objets, il envoie aussi des hommes. Malgré le climat de méfiance qui règne dans bien des milieux québécois à l'endroit de la France républicaine, les efforts persévérants de M. Louis Colin, sulpicien montréalais d'origine française, aidé de Brunetière, aboutissent à la création d'une chaire de littérature française à la succursale de l'Université Laval de Montréal. Il est entendu que les titulaires de cette chaire, inaugurée en 1899, seront des professeurs invités de France. Colin et Brunetière fixent leur premier choix sur le jeune et brillant Pierre de Labriolle, pensionnaire de l'Institut Thiers (12). Le consul de France prononce un discours apprécié lors de la clôture des cours, le 27 avril 1900 (13). Et Kleczkowski refait, dans un rapport, l'éloge de « ce jeune

(9) C.C., Québec, 11, 348 (18 mai 1883).

(10) C.C., Montréal, 6 (27 novembre 1901). Voir plus bas les remarques de Kleczkowski à ce propos.

(11) Canada, N.S., 111 et 111v (10 décembre 1908).

(12) Dans un article du *Gaulois* à l'occasion de la mort de Colin reproduit dans plusieurs journaux du Canada et dans *Paris-Canada* du 15 décembre 1902, Brunetière a raconté la genèse de cette histoire.

(13) C.C., Montréal, 3, 372 (8 mai 1900).

homme qui, par la valeur de son enseignement autant que par son tact et la distinction de ses manières, nous fait ici beaucoup d'honneur » (14).

Le nombre des Canadiens qui vont poursuivre des études à Paris s'accroît avec le développement de l'enseignement secondaire et supérieur au Québec. A deux reprises au moins, les consuls de France doivent considérer le problème de l'équivalence des grades. En 1862, Gauldrée-Boilleau obtient du Ministre de l'Instruction Publique que François Langelier, licencié en droit de Laval, soit autorisé à suivre les cours de l'Université de Paris (15). La question même de l'équivalence est posée par le recteur Hamel au consul Lefavre, en 1877. Hamel demande que les bacheliers de l'Université Laval soient admis sans condition dans les facultés françaises. Le Ministre de l'Instruction Publique répond que chaque cas sera examiné individuellement en ce qui a trait au titre de bachelier (16).

Plus délicate apparaît la question des droits d'auteurs. Au XIX^e siècle et encore au début de ce siècle, les imprimeurs canadiens de périodiques et de livres pillent sans scrupule les éditeurs français, se contentant de modifier les titres, le plus souvent pour éviter les foudres de la censure ecclésiastique. L'adhésion de Londres à la convention internationale de Berne sur la propriété littéraire change peu à l'affaire car le Canada soutient qu'il n'est pas lié par l'accord britannique. Des campagnes d'opinion menées par des écrivains canadiens amènent le pays à adhérer en 1906, à la convention de Berne (17). Une dernière barrière est levée en 1918. Le consul Bonin télégraphie au Quai d'Orsay : « A la suite des démarches que je viens de faire à Québec, la Législature provinciale a voté avant-hier bill qui complète mesures déjà obtenues pour protection de la propriété

(14) Canada, N.S., 3, 82v (8 mai 1900).

(15) C.C., Québec, I (15 janvier 1862). Les Archives du Séminaire de Québec possèdent la correspondance entre Langelier, le recteur Taschereau et le consul sur la question. Langelier revient enseigner à la jeune Faculté de Droit dont il sera plus tard doyen.

(16) C.C., Québec, 7, 460 (16 avril 1877). Réponse du Ministre à Lefavre.

(17) J.-E. Roy, « De la propriété littéraire. Discours du Président », dans *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 3^e série, t. III, pp. LXXIV-CXXXIII (Ottawa, 1910).

littéraire en assurant répression pénale de la contrefaçon si fréquente ici de nos œuvres dramatiques » (18).

*
**

Les visites officielles et les missions agrémentent la vie des consuls, leur permettent de rencontrer ou de retrouver des compatriotes souvent éminents, mais ne laissent pas parfois de créer des embarras. Gauldrée-Boilleau reçoit bien le Prince Napoléon en 1861. Le consul ne dit rien de la visite, mais nous avons vu que l'impérial cousin a des paroles flatteuses pour le représentant de la France. Les hommes d'affaires et les voyageurs qui passent au Canada ont plus parlé du Canada que les consuls n'ont parlé d'eux.... Mais en 1891, s'annonce une visite qui fait littéralement trembler le comte de Turenne, représentant de la République française à Québec. Le comte de Paris, prétendant au trône de France, banni de son pays après des menaces non voilées contre le régime, vient visiter « les Français du Canada » où les nostalgies de la Vieille France servent de consolation à la vie sans couleur du présent. Le prétendant arrive avec une suite respectable et son bref passage s'annonce triomphal. A Montréal, des notables organisent une réunion le 13 octobre pour aviser des moyens à prendre. Louis Fréchette propose un amendement à l'effet qu'aucune manifestation officielle ne soit organisée qui pourrait être interprétée comme un acte d'hostilité au gouvernement français. Fréchette, Beaugrand et Dandurand tous trois républicains et francophiles se retrouvent seuls des 50 personnes présentes à voter en faveur de l'amendement. Le comte de Turenne qui craint le pire télégraphie au ministre le 15 octobre : « Journaux et opinion publique très divisés sur accueil à faire au comte de Paris à l'occasion de sa visite à Montréal samedi prochain. Agirai pour amener une contre-manifestation au cas où l'accueil prendrait un caractère hostile au gouvernement de la République ». Le ministre Ribot, mieux renseigné et moins affolé que son consul, répond par

(18) Canada, N.S., 15, 180 (reçu le 29 janvier 1918).

télégramme : « Je regretterais que le Consulat se trouvât mêlé à aucune manifestation ou contre-manifestation à l'occasion de la visite du comte de Paris et je ne puis que vous conseiller la réserve qui convient à vos fonctions » (19). Lorsque les Canadiens invitent un descendant du marquis de Lévis, quelques années après, Kleczkowski manifeste plus de sang-froid, et son tact lui mérite l'admiration de tous (20).

Les consuls doivent fermer les yeux et les oreilles sur les esclandres de compatriotes qui présentent de la France une image pour le moins partielle et partiiale. Ainsi, Raynaud, gérant du poste, rapporte au Ministre, en 1911, les propos de Gautherot, professeur à l'Institut Catholique de Paris, qui s'est lancé dans une diatribe contre la fête nationale des Français. « Tout Français honnête, s'est écrié le professeur, ne peut que rougir de voir célébrer chaque année l'anniversaire de l'orgie ignoble que fut la prise de la Bastille ». Et l'immense majorité des Canadiens français d'applaudir... (21).

La tradition des visites françaises se continue même à l'époque difficile de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et de ce qui apparaît au grand nombre des Canadiens comme la persécution organisée de l'Eglise de France. Le tact des visiteurs français et l'amour de la « France éternelle » des hôtes canadiens aide à éviter les heurts.

En 1908, les Québécois fêtent le Tricentenaire de la fondation de leur ville par Champlain. Fête nationale à laquelle participent non seulement les habitants du Québec, mais encore les

(19) C.P., Angleterre, 85, 238-245. Le 29 octobre, un télégramme signé par dix républicains canadiens assurent le président Carnot de leurs sentiments et annoncent mille autres signatures qui suivront par voie consulaire. Nous n'avons pas retrouvé ces « mille ». Sur la visite du comte de Paris, voir Ernest Gagnon, *Le comte de Paris à Québec. Récit* (Québec, 1891) et *Voyage de Mgr le comte de Paris et de Mgr le comte d'Orléans aux Etats-Unis et au Canada* (Paris, 1891). Dans ses *Mémoires*, Dandurand raconte l'incident de Montréal et apprend que Turenne demanda des décorations pour Fréchette et pour lui.

(20) Voir au chapitre premier.

(21) Canada, N.S., 5, 72v (13 décembre 1911). Raynaud annexe à sa dépêche une coupure du *Pays* de Montréal qui dénonce Gautherot. Cette feuille radicale, une des seules de la presse canadienne-française du temps, sera condamnée par l'archevêque de Montréal, en 1913.

Canadiens des autres provinces, les représentants du gouvernement central et une délégation importante de la Grande-Bretagne. La France envoie une escadre française qui amène une mission dont font partie le marquis de Lévis et le comte de Montcalm, descendants des héros du XVIII^e siècle. Les célébrations grandioses durent une semaine sur le site incomparable de la ville de Québec. Bien entendu, la presse ultramontaine fait les mises en garde et les rappels habituels au sujet de la « France maçonnique ». Dans sa relation des événements, Loynes note l'accueil « assez froid » que la population a réservé aux représentants de la France. Il faudrait en voir la source dans la campagne de presse ultramontaine et la réserve du « Haut-Clergé ». Par contre, écrit le consul, « nous avons reçu l'accueil le plus amical des personnages officiels anglais et canadiens ». La cordialité et les attentions du chef de mission, l'amiral Jauréguiberry, ont fait beaucoup pour faciliter les échanges (22). Le 8 août, les Canadiens fidèles à la France contemporaine ont organisé un banquet au club Saint-Denis de Montréal. On y remarquait l'avocat Gonzalve Désaulniers, conseiller de la Reine, président de la réunion, le député Honoré Gervais, le conseiller législatif Rolland, l'historien français Emile Salone et S. d'Halewyn, vice-consul de France (23).

Quatre ans plus tard, une autre grande manifestation regroupe Canadiens et Français dans la ville de Québec. Cette fois, c'est le Premier Congrès de la Langue Française au Canada qui réunit dans les murs historiques de l'Université Laval des représentants de la francophonie du temps. La « mission française Champlain » connaît un triomphe sur les bords du Saint-Laurent. Gustave Zidler, poète, et représentant de l'Université de France, brille par ses interventions. Etienne Lamy envoyé par l'Académie française, prononce à cette occasion un brillant panégyrique de la langue française. Les Canadiens oublient

(22) Canada, N.S., 6, 144v. Le consul qui s'attendait à une démonstration d'impérialisme britannique, note avec satisfaction que « la note impérialiste » s'est manifestée à huis clos. Il observe aussi que la population a réservé un « accueil chaleureux » au prince de Galles. Sur les fêtes, voir Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XIII, pp. 159-162.

(23) *La Presse*, 10 août 1908.

quelque peu leur réserve devant la France révolutionnaire. Le jeune abbé Groulx, élevé dans l'horreur de 1789, et le libéral Dandurand affichent des divergences sur les moyens, mais tous deux insistent sur le caractère essentiel des liens franco-canadiens. Même l'ultramontain Bourassa admet : « Si par crainte du poison (la culture française dans son intégrité) on cesse de se nourrir, on meurt de faim, ce qui est une façon toute aussi sûre que l'autre d'aller au cimetière ». Le souvenir de la séparation récente de l'Eglise et de l'Etat et des expulsions de congrégations s'estompe au moins pendant un moment devant le sentiment de l'urgence à resserrer les liens de « la francophonie ». Le consul de France, Bonin, au premier rang de ces fêtes, reste muet sur ces événements dans ses rapports. L'historien Rumilly rapporte que le représentant de la France remporta à cette occasion un « gros succès » oratoire. Après son discours, Mgr Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec, se leva pour lui serrer les deux mains, (...) geste qui suscita un nouveau débordement d'enthousiasme » (24).

*
**

Parmi les Canadiens, les consuls peuvent compter sur des amis de la France qui ne ménagent rien, même dans les moments difficiles, pour les aider à faire mieux comprendre la France aux Canadiens. Au premier rang il faut placer Hector Fabre, directeur et propriétaire de *l'Événement* de 1867 à 1880, et Commissaire du Canada à Paris, de 1880 à 1910. Lefaiivre dit de lui, en 1876 : « qu'il est une des notabilités les plus importantes du *Dominion* (...) par ses talents, son influence personnelle et ses relations de famille. Le sénateur Fabre, continue-t-il, est animé d'une affection filiale pour la France ». La question des pêcheries de Terre-Neuve est alors agitée une fois de plus entre Londres et Paris, et Fabre vient de publier spontanément dans son journal trois articles soutenant la thèse française (25).

(24) Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. XVII, p. 140.

(25) C.P., Angleterre, 50, 66 (17 janvier 1876). Fabre publie encore les 31 janvier, 1^{er} et 3 février 1879 des articles favorables à la France que le consul signale au ministre.

Le consul pourrait se passer des services de certains Canadiens sans que la France en souffrit trop. Un de ceux-ci est Faucher de Saint-Maurice, qui fait grand état de son service dans l'armée française lors de l'expédition du Mexique et ne manque aucune occasion de célébrer bruyamment l'ancienne mère-patrie. Le 26 octobre 1878, dans un éditorial du *Journal de Québec*, il défend, flamberge au vent, la position française dans la question des pêcheries. Lefavre toujours sensible aux gestes de sympathie canadiens, signale au Ministre cet « écrivain de talent qui m'a déjà prêté, dans plusieurs occasions, un utile concours » (26). Mais quelques années plus tard, le Don Quichotte de la littérature canadienne-française soulève l'ire d'un successeur de Lefavre. Au moment de l'agitation qui suit l'exécution de Louis Riel, il écrit dans *l'Événement* du 26 novembre 1885 : « Nous sommes descendants des Français. Pendant toute notre existence de peuple, nous convergerons vers la France (...). Notre pays a déjà appartenu à la France. Pourquoi ne redeviendrait-il pas encore une fois une terre française ? » Le marquis de Ripert-Montclar rassure le Ministre sur la portée de l'article. *L'Événement* n'est qu'une « petite feuille de télégrammes et d'annonces ». Faucher est « une sorte de Rochefort catholique et conservateur le talent mis à part ; j'ai le regret de constater qu'il est le seul de son opinion » signale le consul. Le marquis en profite, une fois de plus, pour critiquer son prédécesseur Lefavre, trop « canadien » à son gré, qui a fait obtenir la croix de la Légion d'honneur à Faucher (27).

Quelques années plus tard, Kleczkowski doit résoudre une question bien délicate. Honoré Beaugrand, ancien maire de Montréal, directeur de *La Patrie*, journal radical et farouchement dévoué à la France républicaine du temps, qui a été créé officier de la Légion d'honneur en 1889, demande cette fois la

(26) C.P., Angleterre, 50, 402 (28 octobre 1878). Faucher a été capitaine au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique avec lequel il a servi au Mexique : il aime le rappeler à l'occasion.

(27) C.P., Angleterre, 85, 45 et v (28 novembre 1885). Le premier Canadien à obtenir la Légion d'honneur est Joseph-Charles Taché fait chevalier en 1855, à la suite de son travail de commissaire du Canada à l'Exposition universelle de Paris.

croix de commandeur. Beaugrand compte de bons amis en France comme le conseiller d'Etat Louis Herbet, et son journal s'est toujours distingué par son ardeur républicaine, célébrant Gambetta lors de sa mort en 1883, dénonçant l'aspect anti-républicain du boulangisme, manifestant contre la venue du comte de Paris au Canada en 1890, le tout au grand scandale des Québécois bien-pensants du temps. Le Ministre demande l'avis de son consul à Québec. Kleczkowski répond par un non catégorique. Beaugrand n'a été que maire de Montréal, et *La Patrie* qu'il dirige nominalement n'a qu'un faible tirage ; au surplus, c'est un journal d'opposition. « L'hostilité de cette feuille contre le clergé, tout puissant au Canada, continue le consul, donnerait à la distinction inusitée qui serait conférée à son rédacteur en chef une portée absolument fâcheuse. Il est de toute évidence que nous devons nous appliquer à atténuer plutôt qu'à exaspérer les préjugés et les défiances qui existent presque partout dans ce pays contre la France actuelle et son Gouvernement ». Le consul ne manque pas d'ajouter que sa situation comme représentant de la République ne pourrait qu'être rendue encore plus difficile par un tel geste (28). Beaugrand, sans décoration, n'en continue pas moins de défendre la France. A son retour d'un voyage en France, en janvier 1899, il envoie une lettre au directeur du *Montreal Gazette* dans laquelle il proteste vigoureusement contre « l'exploitation odieuse » que les ennemis de la France font de l'affaire Dreyfus (29).

La France compte d'autres amis comme le fin lettré Gonzalve Désaulniers qui la défend par la plume et la parole (30). Mais c'est Raoul Dandurand qui apparaît le plus fidèle et le

(28) C.P., Angleterre, 99, 513-514 (21 août 1895). Chapleau, ancien ministre à Ottawa, est le seul Canadien alors vivant à porter cette haute décoration. Beaugrand s'est vanté dès 1878 d'être franc-maçon, et le 18 mai 1896 il fonde à Montréal la loge « L'Emancipation ».

(29) Lettre reproduite dans *La Presse* du 19 janvier 1899, « L'affaire hors de France ». La coupure de journal a été envoyée par le consul en annexe à une de ses dépêches.

(30) *Le Canada* du 15 juillet 1909 reproduit un vibrant discours dont le consul transmet copie au Quai d'Orsay. Désaulniers avait été banni de la succursale de l'Université Laval de Montréal, lorsque ses ennemis eurent tenu la preuve qu'il était franc-maçon, membre de la Loge l'Emancipation, fondée par Beaugrand.

plus efficace des francophiles du début du siècle. Témoin du vif succès de France-Amérique, fondé en 1909, il en organise une section canadienne à Montréal, en 1911. En 1912, il prépare le voyage de la mission française Champlain au Congrès de la langue française à Québec. Pendant la Grande Guerre, il fera beaucoup pour encourager le recrutement de volontaires, organisera une souscription en faveur des régions dévastées et agira auprès des banques lors de l'émission du premier emprunt français de 1915 (31).

Après 1900, la France, à cause de la politique religieuse de son gouvernement, a mauvaise presse dans l'opinion canadienne-française à grande majorité conservatrice. Les consuls enregistrent des explosions répétées d'hostilité dans les journaux et les discours. *La Vérité* de Québec dont le directeur-propriétaire, Jules-Paul Tardivel, s'est modelé sur Veuillot, attaque sans répit la politique religieuse de la République. Jules-Paul Tardivel meurt en 1905, et son fils maintient avec autant de vigueur les positions paternelles. En 1910, par exemple, *La Vérité* publie un article intitulé : « Les dynamiteurs officiels ». Le journaliste raconte que le conseil municipal de Hiers-Brouage (Samuel de Champlain est né à Brouage) refuse de voter les crédits pour réparer la toiture de l'église qui menace de s'effondrer. Soixante citoyens de Brouage ont écrit au maire de Québec, demandant l'aide pécuniaire des Canadiens pour sauver la vieille église où fut baptisé « le père du Canada français ». La lettre a été publiée, le 26 avril, dans un grand quotidien de Québec, le *Soleil*. Paul Tardivel s'indigne devant ces événements et conclut : « Briand le cynique a conçu un plan vraiment diabolique : celui de dynamiter les églises » (32). Le thème du Canada providentiellement sauvé des affres de la Révolution française par la Conquête britannique de 1763, connaît un regain de faveur. Alfred De Celles, pourtant connu pour ses opinions modérées, brosse un tableau apocalyptique de ce qui serait arrivé au

(31) Gabriel Hanotaux, *Une campagne de dix années. L'Œuvre du Comité France-Amérique de 1909 à 1918* (Paris, 1917).

(32) *La Vérité*, 30 avril 1910 (coupure de journal transmise à Paris par le consul).

Canada sans la conquête anglaise, dans sa chronique « A travers l'histoire » publiée dans le grand quotidien montréalais *La Presse* (33). Même ceux qu'on appelle « les Nationalistes », jeunes Tures de la politique canadienne qui défendent après 1900 le Canada français, en essayant de placer les intérêts du groupe ethnique au-dessus de ceux des partis, ne sont pas tendres pour la France. Loynes observe sans sympathie l'entrée en scène de Henri Bourassa et de Armand Lavergne dans la politique provinciale en 1909. L'organe du groupe, le *Nationaliste*, combatif et glissant volontiers dans la grossièreté, semble s'être donné la mission de « surveiller avec malveillance les paroles et les actes de l'agent de la France » regrette le consul (34).

Grand seigneur, le gouvernement de la République n'en continue pas moins de décorer les Canadiens. Laurier est fait grand officier de la Légion d'honneur en 1897, à la suite de l'heureuse issue des accords commerciaux franco-canadiens. C'est la plus haute dignité accordée jusque-là à un Canadien. Le poète Chapman, les historiens Alfred De Celles et Thomas Chapais, voire Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval, reçoivent des décorations entre 1902 et 1904 (36). Il y a toutefois des limites qu'on ne peut franchir. En 1916, le Ministre des Postes du Canada, Th. C. Casgrain, s'en va à Paris à la tête d'une mission commerciale qui effectuera un voyage en France et en Angleterre. Le consul Bonin prévoit que « des démarches seront peut-être faites pendant sa visite » pour lui obtenir une distinction française. Le consul avertit qu'une décoration produirait au Canada français une mauvaise impression, car l'homme politique s'est fait remarquer au Parlement fédéral, lors de la discussion des droits du français dans l'enseignement en Ontario, par « une

(33) *La Presse*, 27 novembre 1909 (coupure envoyée à Paris par le consul).

(34) Canada, N.S., 2, 64-65 (3 mars 1909).

(35) L'ordre comprend alors cinq degrés : trois grades, soit chevalier, officier et commandeur, et deux dignités : grand officier et grand-croix ; les dignitaires ont droit en France aux honneurs des généraux en service.

(36) Pierre Savard, *Jules-Paul Tardivel, la France et les Etats-Unis, 1851-1905* (Québec, 1967), pp. 426-428.

attitude (...) contraire aux désirs et aux intérêts de la majorité des Canadiens français » (37).

*
**

Les représentants de la France nous ont laissé des observations globales sur les sentiments des Canadiens français face à l'ancienne mère-patrie. Bien entendu, ici plus qu'ailleurs, les jugements sont commandés par la conjoncture idéologique voire matérielle et par les affinités du consul avec les Canadiens. Cependant, des lignes de forces se dégagent aisément qui font mieux comprendre d'autres aspects des relations franco-canadiennes.

Pendant la deuxième décennie du Second Empire et les débuts de la République jusqu'à l'arrivée des républicains au pouvoir, les relations franco-canadiennes apparaissent cordiales et naturelles. Mise à part la politique italienne de Napoléon III après Plombières (38), l'opinion canadienne apparaît favorable à la France. Les voyageurs français au Canada — le plus souvent catholiques sinon légitimistes — célèbrent cette Vieille France du Nouveau Monde et ces cousins si accueillants. Le témoignage des consuls apparaît ici particulièrement intéressant, car les représentants de la France voient les situations avec un œil

(37) Canada, N.S., 15, 127v (2 juin 1916). Ajoutons que le loyalisme exalté de Casgrain envers la Grande-Bretagne, au moment où les Canadiens français réagissent dans un tout autre sens, en fait un « traître » aux yeux de bien de ses compatriotes francophones.

(38) Un fonctionnaire du Ministère a préparé, en mars 1860, une note sur le mouvement catholique au Canada, en s'inspirant des dépêches de Gauldrée-Boilleau. On y lit que « les tendances ultramontaines du clergé ont eu dans ces derniers temps une assez fâcheuse influence sur les affections des Franco-Canadiens pour la France ». (C.P., Angleterre, 35, 45v). Il n'existe pas d'étude de l'opinion canadienne face à la France du Second Empire. Cependant ce que nous savons permet de dire que la très grande majorité des Canadiens francophones admire Napoléon III. On le voit particulièrement lors de la guerre de Crimée et du Congrès de Paris. Seul l'*Avenir*, organe des radicaux québécois, formule des réserves républicaines. Si les Québécois francophones semblent « autrichiens » de Solférino à Sadowa ils croient volontiers qu'à Sedan Napoléon III a été vaincu plus par les radicaux que par Bismarck (voir Hector Fabre, *Chroniques*, Québec, 1878 et Napoléon Legendre, *Echos de Québec*, I : 51 à 56). L'attachement à la famille impériale continue après 1870.

plus positif et se laissent moins emporter par l'enthousiasme naïf des voyageurs pressés et des publicistes.

Gauldrée-Boilleau évalue ainsi l'attitude canadienne-française envers la France, un mois après son arrivée au pays : « Demeurés français par la langue, par la religion, par les habitudes et par les traditions, les Franco-Canadiens se montrent fiers de leur origine vis-à-vis des Anglais ; mais vis-à-vis de nous, ils se retrouvent sujets de la Reine et parfois même ils exagèrent les idées britanniques » (39). Quant aux rumeurs de retour de la France sur les bords du Saint-Laurent, elles n'ont aucun fondement même si elles ont pu prendre « une certaine consistance » dans les campagnes, chez les paysans franco-canadiens et si des journaux canadiens-anglais les exploitent (40). Si Chevalier et Gautier se livrent peu à des esquisses de psychologie des peuples, Lefavre fait preuve, nous l'avons vu, d'une sympathie marquée pour les Canadiens francophones. Ce qui l'amène à exagérer les liens qui les unissent à la France (41).

A partir de 1880, l'opinion canadienne-française se cabre. Les religieux chassés de France et les feuilles ultramontaines répandent une image parfois apocalyptique des malheurs de la France, de son gouvernement impie et de Paris, plus que jamais une Babylone moderne. Le symbole de cette France inquiétante, ce n'est plus la basilique de Montmartre (dans laquelle les Canadiens ont élevé une chapelle), mais c'est bientôt la tour Eiffel. Avec l'accroissement des échanges culturels, les incidents se multiplient auxquels parfois le consul est mêlé à son corps défendant. Des voyageurs français continuent de célébrer le caractère traditionnel du Canada français, plusieurs le critiquent vertement et d'autres jugent plus prudent d'en célébrer les richesses naturelles. Au Québec, une poignée de francophiles défendent la République française, mais leur voix est de plus

(39) C.P., Angleterre, 35, 3v (1^{er} octobre 1859).

(40) C.P., Angleterre, 35, 95 (20 juin 1860).

(41) Toutefois en 1878, quand les Canadiens français du parti conservateur se prononcent en faveur du protectionnisme contre le libre-échange avec la France, Lefavre ne peut s'empêcher de regretter leur « peu de justice et de clairvoyance » (C.P., Angleterre, 50, 376, 19 septembre 1878).

en plus couverte (42). Les consuls laissent alors tomber des remarques acides sur les affinités naturelles tant célébrées entre Français de France et du Canada.

Au début de 1885, des difficultés diplomatiques se dessinent à Londres et à Paris, et on parle même d'un rapprochement franco-allemand dirigé contre l'Angleterre. Dans un journal de Québec, Faucher de Saint-Maurice déclare péremptoirement que le Canada pourra en profiter pour se rattacher à la France en cas de conflit ! Le marquis de Ripert-Montclar s'empresse de rassurer le Ministre sur les sympathies franco-canadiennes pour la France car, dit-il, son devoir est « de mettre en garde contre des impressions sentimentales ». Ces sympathies n'ont plus que deux sources. D'une part, le souvenir poétique et légendaire du berceau, de l'autre, le parti pratique que l'on peut tirer de ce souvenir pour attirer dans les entreprises canadiennes les capitaux français à peu près comme l'enfant prodigue se fait ouvrir la bourse paternelle. « L'hypothèse d'une fusion nouvelle avec la France, continue le consul, a été accueillie ici, suivant les caractères, par des protestations énergiques de fidélité à l'Angleterre, par des railleries, et enfin chez d'autres, par un silence plus significatif encore, à mon avis. Le Canada n'est pas plus français aujourd'hui que les Etats-Unis ne sont anglais. N'ayant pas encore eu l'occasion de combattre la mère-patrie, la rupture morale ne s'est point produite, il est vrai. Mais elle se produirait immédiatement et implacablement le jour où la France demanderait à son tour un sacrifice ou un service. Et ce jour-là, le Canada n'hésiterait pas une minute entre l'Angleterre dont il a adopté les mœurs, les coutumes, la législation, les goûts, tout (sauf dans les campagnes, le langage) et qui, grâce au régime du *Dominion* ne lui impose ni service militaire, ni centralisation administrative, et la France qui le soumettrait au recrutement, à une administration fortement centralisée et à l'égalité des

(42) Sur l'opinion voir surtout le travail déjà cité de Yon et notre ouvrage sur *Jules-Paul Tardivel, la France et les Etats-Unis*. Après 1900, toute une littérature se développe en France dénigrant le Canada français ; c'est le plus souvent l'œuvre de sectaires ou d'immigrants trompés par la propagande.

croyances devant la loi » (43). Ailleurs, le consul compare les Canadiens francophones aux protestants chassés par la Révocation de l'Edit de Nantes qui n'ont jamais pardonné ce geste à Louis XIV. Le sentiment monarchique entretenu par l'Angleterre et le catholicisme constituent également des facteurs d'éloignement de la France moderne (44). Sur l'affirmation fantaisiste de Faucher, Ripert-Montclar écrit : « Et si le Canada se soulève quelque jour contre l'Angleterre, ce sera pour proclamer son indépendance, soit pour s'annexer aux Etats-Unis en affirmant une fois de plus le célèbre adage « l'Amérique aux Américains » (45).

En 1893, au Parlement canadien, conservateurs et libéraux de toutes origines dénoncent à qui mieux mieux le traité de commerce qui vient d'être signé à Paris. Turenne note avec aigreur : « Le moment semble venu de détruire les légendes qui se perpétuent relativement à l'affection que la nation porte à la France, quand M. Laurier et ses amis politiques jettent ainsi le masque » (46). Dix ans plus tard, Kleczkowski reprend à son tour : « A vrai dire, les Canadiens très Français vis-à-vis des Anglais, nos amis, pour la plupart, ne sont plus vis-à-vis des Français que des Canadiens tout court (47). Quant aux démonstrations retentissantes d'amitié franco-canadienne qui se multiplient et « dont les Canadiens ont comme un besoin périodique » elles n'abusent personne, surtout pas les autorités britanniques. « On crie Vive la France et on termine par *God Save the Queen* : tout cela est bien inoffensif » ajoute le consul (48).

Nous avons déjà vu que les consuls ont fort à faire pour défendre l'image de la France chez les Canadiens français peu enclins au jacobinisme. Lefavre profite des occasions officielles pour rappeler « les titres indéniables de la France républicaine à la gratitude des Canadiens » (49). Kleczkowski fait

(43) C.P., Angleterre, 85, 58v, 59 et 60 (25 janvier 1885).

(44) C.C., Québec, 12, 413v et 414 (20 février 1886).

(45) C.P., Angleterre, 99, 421 (25 avril 1895).

(46) C.P., Angleterre, 99, 478 (27 juin 1895).

(47) C.P., Angleterre, 85, 46v (28 novembre 1885).

(48) C.C., Québec, 16, 120 et v (2 mai 1893).

(49) C.P., Angleterre, 51, 333 (20 mai 1881).

observer non sans humeur au Ministre que « les Canadiens dont le développement intellectuel, à quelques exceptions près, est bien en retard, sont tout étonnés d'apprendre que le Gouvernement de la République puisse respecter le passé glorieux de la France, ou que les agents de ce gouvernement osent parler avec déférence et avec estime de la Religion et du Clergé » (50). Lui aussi ne manque aucune occasion de célébrer la France éternelle, au-dessus des partis (51). Il se réjouit que le Ministère des Beaux-Arts fasse bénéficier les établissements d'enseignement canadiens de réductions de prix de gravures et de moulages des meilleures collections françaises. C'est un bon moyen de rendre présent à l'esprit des Canadiens français « un des côtés par où la supériorité de leur pays d'origine » ne peut être contestée par personne (52).

Au moment de Fachoda, le dilemme France ou Angleterre se pose de nouveau aux Canadiens français. Le premier ministre Marchand rapporte à Kleeskowski une conversation qu'il aurait eue sur le sujet avec le gouverneur général, lord Aberdeen. Marchand aurait rappelé au vice-roi que : « Si la guerre éclatait entre la France et l'Angleterre, les Canadiens français ne consentir(aient) pas à porter les armes contre la France ». « *We should not expect it* » aurait répondu Aberdeen, ajoutant qu'il ne croyait pas à l'imminence d'un conflit. Le consul de France rapporte la conversation et ajoute que les Canadiens français « sentent que tout ce qui porte atteinte au prestige du nom français les diminue par contrecoup dans l'opinion de leurs concitoyens anglo-saxons » (53).

En 1899, Louis Herbette, conseiller d'Etat, se rend au Canada à la tête de ce qu'il nomme lui-même « une mission » et, de retour en France, célèbre avec ardeur l'amitié franco-cana-

(50) C.P., Angleterre, 99, 484v (2 juillet 1895).

(51) Voir son discours devant la colonie française dans la *Presse* du 6 novembre 1894 ou celui du 24 juin 1895, lors de l'inauguration du monument de Lévis.

(52) C.C., Montréal, 6, 372v (27 novembre 1901).

(53) Canada, N.S., 3, 37 (23 novembre 1898).

dienne (54). Kleckowski avertit que « ce n'est pas dans une course rapide poursuivie au milieu de l'encens et des fleurs qu'il est possible de pénétrer les sentiments véritables d'un peuple et de juger de son avenir ». Si les Canadiens français, continue le consul, gardent pour la figure historique de la France une sorte d'attachement mystique, l'immense majorité d'entre eux professe pour le Français d'aujourd'hui plus de défiance et de jalousie secrète que de réelle sympathie » (55).

Au début des années 1900, la nouvelle et abondante vague de religieux chassés de France, qui présente aux Canadiens français la Séparation de l'Eglise et de l'Etat comme une persécution pure et simple n'aident pas à améliorer « l'image » de la France. Peu après son installation à Montréal, en 1911, Raynaud fait part, à son tour, des véritables sentiments du Canada français « ce pays que l'on a tort de se représenter en France comme francophile de destination ». Et le consul de préciser : « Depuis que j'habite le Canada, j'ai eu trop souvent la preuve que, sous l'amabilité et l'onction de phrases à effets se cachait, à part quelques exceptions louables, une aversion haineuse de tout ce qui fait le mérite et l'honneur de la France contemporaine (...). Je tairai le nom d'une personnalité canadienne-française de la province de Québec qui, ayant reçu la croix de la Légion d'honneur, dit à qui veut l'entendre « qu'il ne lui est véritablement pas possible de porter cette décoration » (56).

(54) Sur Herbette, républicain laïque de la première heure, qui passe à plusieurs reprises au Canada où il compte des amis dévoués, voir notre Jules-Paul Tardivel, *la France et les Etats-Unis*, p. 432. Herbette n'est pas le seul de ces Français de la Troisième République aux antipodes du Canada français au plan idéologique et qui font preuve d'un paradoxal et attachant intérêt pour ce rameau de l'arbre français.

(55) Canada, N.S., 3, 65v (31 octobre 1899). En 1897 et 1902, Laurier passe à Paris où il est reçu avec pompe. Il y prononce des discours éloquentes sans toutefois s'engager envers la France. Voir Maurice Dupasquier : *Les répercussions des voyages de Laurier en France, 1897 et 1902, dans la presse québécoise*, mémoire de D.E.S. à l'Université Laval (mars 1967, xv-331 p.). Selon Dupasquier, Laurier reflète bien ici les contradictions de l'opinion canadienne.

(56) Canada, N.S., 5, 55 (5 septembre 1911). La France est alors dénoncée continuellement par les journaux québécois, le *Devoir*, l'*Action Sociale*, la *Vérité*. La personnalité peut être Thomas Chapais décoré en 1902, qui a déclaré mettre la décoration « en réserve pour des jours meilleurs » (Savard, Jules-Paul Tardivel, *la France et les Etats-Unis*, p. 428).

Quelques semaines plus tard, la rumeur veut que Henri Bourassa succède à Fabre au poste de commissaire du Canada et représentant du Québec à Paris. Raynaud écrit en vitesse à Paris pour dénoncer le « député nationaliste clérical » et « démagogue » dont l'organe, le *Devoir*, se distingue par « l'inconvenance de son langage haineux envers les hommes et la politique du gouvernement de la République ». Et il ajoute : « En somme, M. Bourassa est le prototype des nombreux Canadiens d'origine française pour lesquels la France contemporaine n'existe pas, ou plutôt n'existe que comme matière à commodes dénigrements, n'hésitant point à déclarer qu'ils « aiment bien la France, mais non les Français » (57).

Les relations restent tendues. Le représentant de la France s'abstient de participer aux célébrations religieuses du 14 juillet à Montréal que *La Patrie*, devenue favorable au clergé, qualifie « d'impiété républicaine ». L'archevêque Bruchési interdit à un Canadien de prendre la parole à l'Alliance française. Aucune section de l'Alliance n'a pu encore voir le jour à Québec, à cause de l'hostilité cléricale (58). Cependant, les ponts ne sont point entièrement rompus. L'apaisement apparaît à certains signes. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a accepté de venir célébrer la messe le 14 juillet 1913, à bord du *Descartes* dans le port de Montréal. Bonin commente : « En comparant (cette attitude avec celle de l'Eglise) lors des fêtes du Tricentenaire (de Québec en 1908), on peut juger de l'évolution qui s'est faite ici : il semble que le clergé canadien se rend compte que la France, fût-ce la France moderne, représente en ce pays un élément dont il faut tenir compte, et qu'il vaut mieux paraître aujourd'hui marcher avec elle que contre elle » (59).

(57) Canada, N.S., 5, 72v (13 décembre 1911). Dès 1902, Bourassa exprime ses sentiments envers la France dans « Le patriote canadien-français », dans *La Revue canadienne*, 1902, t. 41, pp. 431 à 433 surtout. Les idées exprimées dans cette conférence célèbre prononcée le 27 avril 1902 au Monument National de Montréal, il les reprendra encore quinze ans plus tard quand il met en garde ses compatriotes contre « le colonialisme moral français » (*Hier, aujourd'hui, demain*, p. 159).

(58) Canada, N.S., 5 (19 juillet 1914). Raynaud en l'absence de Bonin. La non-participation du représentant de la France s'explique en partie par les divergences d'opinions dans la colonie française sur ce point.

(59) Canada, N.S., 5, 102v (20 juillet 1913).

A cette conjoncture défavorable s'ajoutent des difficultés inhérentes à la psychologie collective canadienne-française. En 1908, au paroxysme de la campagne des agents canadiens d'émigration en France, l'Etat français multiplie les mises en garde par des notes et des circulaires. Le consul d'Halewyn déclare que c'est là faire fausse route car tout cela ne peut qu'irriter « la susceptibilité du Canadien dont la caractéristique est de ne pouvoir supporter la moindre critique ». Ce trait de la mentalité canadienne-française nous aide à comprendre, au delà de circonstances données, bien des avatars des relations entre cousins des Deux Mondes.

CONCLUSION

Si on tente de retracer les grandes lignes de l'histoire du consulat de Québec et de Montréal entre 1859 et 1914, on voit se détacher quatre grandes périodes à condition, bien entendu, d'accorder au découpage une valeur tout approximative.

De Gauldrée-Boilleau à Lefavre, c'est-à-dire de 1859 à 1881 et un peu au-delà, le consulat connaît une période de grandeur. Les hommes y contribuent : Gauldrée-Boilleau et Lefavre s'attachent les Canadiens et travaillent avec efficacité à resserrer les liens matériels et culturels entre les deux pays. Gautier et Chevalier, avec moins de panache, continuent l'œuvre de Gauldrée-Boilleau. L'opinion canadienne-française, favorable à la France, sauf en ce qui a trait à la politique italienne de Napoléon III, et l'opinion française qui se plaît à retrouver une vieille province française si attachante se conjuguent pour favoriser l'accord des cœurs avec celui des intérêts. La dépression économique à partir de 1873 limite l'action du consulat mais Lefavre profite de la reprise passagère de l'économie québécoise entre 1880 et 1882.

L'arrivée au pouvoir en France des républicains anticléricaux (1879) qui s'ajoute aux difficultés de l'économie canadienne jusqu'en 1896 aide à comprendre la période suivante (1881-1896), où le consulat est le siège d'une activité ralentie et plus effacée. Des consuls sans envergure comme un Sesmaisons, d'autres, fort peu sympathiques aux Canadiens comme un Turenne, des consuls « de passage » comme Ripert-Montclar ne contribuent pas non plus à étendre le rayonnement de la Troisième République au Canada. Les amis de la France se font plus rares parmi les

Canadiens tandis que la politique religieuse française effarouche l'opinion canadienne. L'immigration des Français, plus ou moins désirée avant 1870, est alors écartée comme solution pour contrebalancer l'expansion anglophone au Canada.

L'accord commercial franco-canadien négocié par le Gouvernement fédéral et celui de la France en 1893 et la reprise économique au Canada à partir de 1896 marquent le début d'une nouvelle période. Un consul, Kleczkowski, et un Premier Ministre canadien, Laurier, attachent de l'importance aux relations franco-canadiennes et c'est entre eux que les grandes solutions semblent s'élaborer. Certes, le ciel n'est pas sans nuage. L'opinion canadienne-française, déjà montée contre la France « républicaine et maçonnique », reçoit après 1900 une injection nouvelle d'anti-jacobinisme avec l'arrivée des congréganistes expulsés. Le consul fait cependant preuve de beaucoup de doigté et apaise les conflits.

Kleczkowski parti en 1906, ses successeurs font face aux mêmes problèmes avec moins de brio. L'opinion canadienne-française, même dans sa fraction nationaliste comme celle de Bourassa, ménage moins que jamais la France. Ses défenseurs canadiens, un Dandurand par exemple, doivent y aller avec prudence. Malgré l'Entente Cordiale, les consuls se sentent désemparés devant le déferlement d'impérialisme britannique qui saisit le Canada d'un océan à l'autre. Des expériences malheureuses comme l'affaire Forget font tort au crédit canadien en France. L'immigration française progresse régulièrement depuis 1900 malgré les doléances continuelles des consuls. Une poussée nouvelle d'américanisation du Canada, accompagnée d'une invasion de capitaux, le resserrement des liens commerciaux avec la Grande-Bretagne après 1911, la concurrence allemande plus redoutable que jamais à la veille de 1914 réduisent d'autant l'action de la France au Canada et diminuent l'importance relative de sa présence. Les consuls apparaissent de plus en plus débordés par le travail de la chancellerie. Les relations officielles franco-canadiennes restent néanmoins excellentes et plus nourries que jamais auparavant. L'explosion de sympathie et l'effort matériel et moral d'aide à la France que les Canadiens des deux

racés — et surtout Canadiens français — manifesteront de 1914 à 1918 vont révéler des solidarités profondes qui n'avaient pas été entamées autant qu'on l'eût cru.

*

**

Que nous apprend l'histoire du consulat de France à Québec et à Montréal sur l'institution consulaire elle-même ? (1). En relisant les dépêches des consuls de Québec puis de Montréal, on relève certains traits qui semblent propres au personnel de cette époque. La distinction entre commercial et politique n'est pas toujours nette chez Gauldrée-Boilleau, souvent rappelé à l'ordre sur ce point précis. Si Chevalier risque peu d'encourir le reproche (il s'intéresse presque exclusivement aux questions commerciales), Lefavre pratique un autre type de confusion : celle de la littérature et du travail diplomatique. Vingt ans plus tard, Kleczkowski met grand soin à bien distinguer ses secteurs d'activité. Aux premiers consuls aux personnalités riches qui expédient les affaires d'une façon parfois toute personnelle, il semble avoir succédé de nouvelles générations rompues à des règles de métier plus rigides et rationnelles. On peut avancer ici l'hypothèse que l'apparition du « grand concours » (arrêté du 13 juillet 1868 et décret du 1^{er} février 1877 surtout) est à l'origine de ce changement dans le caractère du personnel (2).

Plus hasardeuses encore sont les conclusions que l'on peut tirer sur l'évolution idéologique des consuls. Gauldrée-Boilleau se retrouve en bonne compagnie avec les hommes du Second Empire. Cet homme aux qualités personnelles indéniables survit peu de temps à la chute du régime. Martial Chevalier semble

(1) Les institutions de la diplomatie française restent encore mal connues. Les articles de Amédée Outrey sur « Les institutions de la diplomatie française de 1789 à nos jours », dans la *Revue française de Science politique*, 1953, pp. 298-318, pp. 491-510 et pp. 714-731, constituent le survol le plus récent.

(2) J.-B. Duroselle et Pierre Renouvin soulignent qu'on devrait étudier les effets du concours de 1877 (*Introduction à l'histoire des relations internationales* (Paris, 1964), p. 375) ; Outrey (*op. cit.*, p. 504) précise que l'accès au Ministère, avant 1877, restait subordonné à un simple examen relativement facile.

également lié avec les milieux de la grande bourgeoisie d'affaire de son temps. Le libéral Lefavre sert aussi honnêtement l'Ordre Moral que la République des Républicains. Turenne affiche bien haut son républicanisme comme pour faire oublier son nom à particule. Kleczkowski se montre un serviteur zélé et en même temps habile d'une République qui n'a pas la cote d'amour des Canadiens. Le dernier consul Bonin, archiviste-paléographe de formation, apparaît comme le type du fonctionnaire produit de la République et qui la sert fidèlement.

Un facteur capital qui explique l'œuvre des consuls, est celui de leur entourage canadien, problème lié bien entendu à leur personnalité et à leur formation. Question des plus difficiles car les consuls citent rarement leurs sources et surtout leurs « sources intimes ». Gauldrée-Boilleau semble très répandu dans la société québécoise et il fréquente des hommes politiques de tous les bords, surtout des Canadiens français. Ceci aide à comprendre son information riche et ses vues nuancées. Gautier semble agir de la même façon. Chevalier se retrouve dans la capitale provinciale d'après 1867. Ses goûts et ses intérêts le poussent à fréquenter surtout les milieux d'affaires anglo-saxons. Lefavre revient aux politiques et aux Canadiens français, et il adopte jusqu'au ton des réclamations canadiennes-françaises. Ses maisons continuent de recevoir les mêmes hommes que Lefavre, mais son action reste limitée par l'esclandre de son prédécesseur dans l'affaire du traité franco-canadien. Turenne reprend sur Mercier et Laurier les thèses du parti conservateur, ce qui donne à croire qu'il fréquente sûrement quelques conservateurs ou lit au moins leur presse. Kleczkowski revient à la grande manière de Lefavre et de Gauldrée-Boilleau : il voit souvent Laurier et se montre beaucoup dans la société et les réunions. Depuis que le consulat a déménagé à Montréal, les consuls semblent de plus en plus liés à l'élément anglophone du commerce et de l'industrie. N'était-ce pas fatal, de par leur fonction première dans ce pays où le grand commerce restait entre les mains d'intérêts canadiens-anglais voire britanniques ? Il faut dire aussi que la politique anticléricale de la République ne facilitait en rien les contacts entre beaucoup de Canadiens et les représentants de la France.

Dans ses *Souvenirs diplomatiques d'un âge révolu*, l'ambassadeur de France, Charles-Roux, se plaît à rappeler la mauvaise humeur proverbiale des diplomates français de la fin du XIX^e siècle touchant aux questions protocolaires. Si on se reporte à la situation des représentants de la France au Canada entre 1859 et 1914, on peut relever quelques incidents significatifs et une continuité dans les doléances qui semblent bien confirmer ce jugement. Cependant, plus que la caractérologie nationale française ou diplomatique, la position délicate des consuls dans une colonie soumise aux usages britanniques en matière diplomatique aide à comprendre leurs réactions. Les plaintes répétées de Gauldrée-Boilleau et de Lefavre, l'incident Bonin en 1917 s'expliquent par le fait que les consuls de France ne peuvent se faire à un protocole qu'ils considèrent aussi humiliant pour leur personne que pour le pays qu'ils représentent.

Inauguré avec brio en 1859, le poste de Québec semble perdre de l'influence relative à mesure qu'on avance vers la fin du siècle. La succession rapide des chargés du poste et des consuls et les congés prolongés d'un Ripert-Montclar et d'un Turenne en témoignent. Le déménagement à Montréal en 1896 et le traité franco-canadien redorent le blason du Consulat de France. Toutefois, son rôle reste encore bien limité en 1914. Les consuls se plaignent de passer leur temps à du travail de chancellerie tandis que les grands problèmes du contentieux diplomatique franco-canadien se règlent encore entre Londres et Paris.

En plus de la protection de leurs nationaux, les consuls ont pour fonction de développer les échanges matériels entre la France et le Canada. Leur action et les résultats auxquels ils parviennent restent bien limités dans cet ordre malgré un travail continu et habile. Après l'heureuse période du libre-échange français lancé par l'Empereur au début des années 1860, la France revient au protectionnisme dès les années 1870. L'Amérique du Nord et l'Europe connaissent au surplus une longue période de récession, de 1873 à 1896, qui ne favorise pas les échanges. Toutefois, Français et Canadiens signent en 1893 un traité de commerce qui porte des fruits après 1896. Mais c'est

au niveau structurel qu'il faut surtout chercher les explications. Le marché canadien, largement dominé par la Grande-Bretagne en 1859, l'est, en 1914, par les Etats-Unis : ce que la métropole a perdu a passé à la République américaine. Les miettes, c'est-à-dire la part du marché qui ne peut pas être satisfaite par les vendeurs britanniques ou états-uniens est le champ clos des rivalités européennes. La Belgique et l'Allemagne surtout constituent des concurrents sérieux pour le commerce français. Après un coup d'arrêt en 1907, l'Allemagne revient à l'offensive et en 1914 l'Empire de Guillaume II est en passe de devancer la France sur le marché canadien. Les consuls ont tendance à expliquer l'inutilité relative de leurs efforts par la mésadaptation des négociants français aux méthodes modernes. Ils se plaisent surtout à les comparer aux Allemands plus efficaces. La France éprouve aussi beaucoup de difficulté à percer sur le marché canadien largement anglo-saxon de méthodes et d'intérêts : on voit pendant longtemps des négociants canadiens qui préfèrent acheter des produits parisiens par des intermédiaires britanniques plutôt que d'entretenir des relations directes avec Paris. Le marché du livre français reste limité par les divergences idéologiques tandis que les producteurs de vin de l'Ontario craignent la concurrence française. L'échec répété de l'établissement d'une ligne de navigation directe entre Le Havre et Québec est symptomatique des problèmes auxquels le commerce franco-canadien doit faire face.

Les réussites spectaculaires de Chapleau et de Mercier qui empruntent à Paris pour la Province de Québec ne doivent pas faire illusion : ce sont les deux seules réalisations de ce genre durant la période qui voit des emprunts publics canadiens passer peu à peu de Londres vers New York. Plus importants apparaissent les placements français au Canada, par exemple, dans le *Canadien Pacifique*. Le Crédit foncier franco-canadien reste aussi une des réalisations solides de l'époque. Il ne faut cependant ici rien exagérer et l'affaire Forget révèle combien le crédit peut être fragile en France. Ceci, pour une bonne part, dû à des divergences dans les méthodes financières des deux côtés de l'Atlantique.

Commencé bien avant 1859, le mouvement d'immigration française au Canada reste réduit durant la seconde moitié du siècle. Au début des années 1860, des dirigeants canadiens français espèrent une immigration française et catholique qui viendrait consolider leur position démographique dans le Canada-Uni. Ce sentiment s'estompe progressivement avec la création de la province de Québec en 1867. La France, pour sa part, ne peut envoyer les types spécifiques d'émigrants dont le Canada a besoin. Au début des années 1870, l'afflux de réfugiés politiques appelés « communards », qui se révèlent des émigrants mal préparés et turbulents, favorise une poussée de francophobie, et accentue le repli des Canadiens français sur eux-mêmes. La politique anticléricale de la République à partir de 1880, et le réveil du colonialisme français avec Jules Ferry qui mise sur l'Empire français, ne contribuent pas pour peu à éloigner de leur ancienne mère-patrie les Canadiens français de la vallée du Saint-Laurent. Ce n'est qu'après 1890, et dans le Canada de l'Ouest, que l'émigration française connaîtra une carrière intéressante.

Les consuls de France à Québec et puis à Montréal ont tous eu à affronter ce délicat problème. On constate que même les plus prévenus d'entre eux en faveur du Canada et des Canadiens — un Albert Lefaiivre, par exemple — finissent, devant les difficultés et les obstacles, par décourager l'immigration de Français dans la vallée du Saint-Laurent, ou tout au moins cessent d'en parler. Faut-il, pour faire comprendre ces prises de position, rappeler que les consuls ont été envoyés au Canada pour promouvoir les liens commerciaux, et qu'ils se sont vite rendu compte que ces relations ne postulaient pas une présence française ? Les consuls savent également que le Canada est un pays d'émigration vers les Etats-Unis pendant toute cette période, et ils ne manquent pas de le rappeler à l'occasion. Au surplus, c'est au consul qu'aboutissent les problèmes découlant d'une émigration mal contrôlée : fausse représentation des agents d'émigration en France, difficultés matérielles et morales d'adaptation des émigrants au Canada, mauvaise image de la France projetée par des membres de la colonie française. Les obstacles

rencontrés sur ces points par les consuls de France au Canada au siècle dernier aident à comprendre le peu d'ardeur qu'ils manifestent à favoriser l'immigration de leurs compatriotes au Québec.

Les représentants de la France réduisent au minimum les contacts avec la colonie française. Celle-ci apparaît plutôt turbulente et encombrante à Chevalier et Lafavre. Plus tard, elle se partage, à l'image de la métropole, en conservateurs et républicains de tendance démocratique.

La vision que nous transmettent les consuls du Canada et des Canadiens du temps, pour partielle qu'elle soit, n'en couvre pas moins des secteurs importants et parfois inattendus de la vie du pays. Sur la vie et les institutions politiques ils montrent peu d'originalité, se bornant le plus souvent à résumer à coups de coupures de presse les débats parlementaires. De même s'intéressent-ils assez peu aux institutions. Il faut faire ici une exception pour Gautier qui suppute longuement les chances de la Confédération en gestation. Par contre, leurs jugements sur les hommes publics ne manquent pas d'humeur. Ils ménagent en général les hommes politiques au pouvoir, comme un Laurier après 1896, allant même jusqu'à l'admiration, sans doute parce qu'ils fréquentent plus et connaissent mieux les hommes au pouvoir que les autres. Ces derniers, il les dénoncent sans ménagement. Mercier, après sa chute, et Bourassa, dans l'opposition, sont décrits dans les termes les plus vifs. L'attitude plus ou moins favorable des hommes politiques canadiens envers la France constitue le plus souvent la pierre de touche des jugements. Le nationalisme canadien-français teinté de cléricisme de Mercier, qui affiche au surplus des idées de liberté commerciale avec les Etats-Unis, explique en grande partie la hargne de Turenne tout comme les tirades de Bourassa contre « la République impie » exaspèrent les consuls d'après 1900.

Dans la mesure surtout où il constitue un facteur puissant dans le jeu politique, le rôle et la place du clergé n'échappent pas aux représentants de Napoléon III, de l'Ordre Moral ou de la République laïque. Les consuls s'accordent à reconnaître le rôle essentiel que les prêtres ont joué dans la survivance et

trouvent prudente leur politique de soumission au pouvoir établi. Dans les années 1860, les consuls observent sans se réjouir la montée de l'ultramontanisme puis son triomphe. Après 1900, ils déplorent que les clercs alimentent la francophobie canadienne en dénonçant la France laïque. Dans les querelles canadiennes entre catholiques irlandais et canadiens français, la sympathie muette des consuls est du côté de ces derniers. C'est bien entendu surtout le rôle politique du clergé qui les intéresse. Un catholique libéral comme Lefavre est atterré de voir des manifestations comme celle de l'affaire Guibord. Il se félicite que Rome refuse d'appuyer à fond les ultramontains de Montréal contre les libéraux de Québec. Kleczkowski, bon républicain et laïque sans fanatisme, reste pantois devant les événements entourant les élections fédérales de 1896, qui voient la dénonciation du parti libéral par certains évêques et la condamnation par l'autorité épiscopale d'un journal de la ville de Québec.

La fortune du « lien colonial » entre le Canada et la Grande-Bretagne attire l'attention des consuls à plus d'un titre. L'indépendance politique totale leur semble hors de propos et peu souhaitable : les consuls, qui jugent là en Européens du XIX^e siècle et qui attachent beaucoup d'importance au facteur commercial, restent convaincus que l'indépendance du Canada mènerait directement à l'annexion avec les Etats-Unis. De même toutes les politiques de liberté commerciale que les libéraux canadiens préconisent apparaissent-elles aux consuls comme de l'annexionisme larvé. Les représentants de la France sont sans illusion : si les Etats-Unis avaient jamais été intéressés à annexer le Canada, ils l'auraient fait sans trop rencontrer de résistance. C'est à la fois Washington et Londres qui sont les meilleurs garants de l'intégrité du territoire canadien. Autour de 1900, les consuls observent la poussée d'impérialisme anglo-saxon et sa contrepartie dans l'opinion canadienne-française. Ils préconisent alors la modération car tout ce qui, à leurs yeux, divise les deux grandes « races » du Canada nuit au Canada et aux intérêts français. Cette politique de bonne entente explique leurs hommages périodiques à la magnanimité britannique même chez un Lefavre à la fois canadien-français de cœur et admirateur

de la monarchie constitutionnelle. Au début du xx^e siècle, alors que l'Entente Cordiale porte des fruits, les consuls sont mieux acceptés que jamais dans les milieux anglophones et ils semblent moins éprouver le besoin de célébrer les vertus de la métropole britannique. Si Gauldrée-Boilleau regrette le caractère anglicisé des villes et de l'élite dans les années 1860, ses successeurs du xx^e siècle, en butte à l'hostilité de l'opinion canadienne-française semblent s'accommoder fort bien de la société anglophone de Montréal.

L'intérêt que les consuls accordent aux relations canado-britanniques le cède à celui qu'ils portent aux rapports canado-américains. La montée de l'influence américaine au Canada, l'attention qu'ils portent par profession aux questions commerciales, les réactions « américaines » des Canadiens, Canadiens français inclus, devant la Vieille Europe, tout ceci explique qu'ils se préoccupent beaucoup de ce voisinage aux conséquences incalculables. Pendant la Guerre de Sécession, puis au creux de la dépression économique de 1873 à 1896, ils craignent sérieusement l'annexion. Ils en exagèrent sans doute le danger en surestimant les appétits septentrionaux des Etats-Unis. Ces Européens imaginent difficilement que la pénétration, voire l'annexion économique, ne puisse amener à brève échéance l'annexion politique. La politique pragmatique et relativement apolitique des Américains, qui allait se déployer surtout à la fin du siècle, entre mal dans leurs catégories économique-politiques. Autour de 1900, ils observent la poussée au Canada du capitalisme américain et se rendent bien compte que le marché canadien est de plus en plus soumis aux conditions américaines.

L'action des consuls de France se déploie avec constance et avec patience dans le secteur primordial des relations franco-canadiennes. Nous avons vu que de nombreux faits de structure et de conjoncture limitent cette action. Le consul de France reste suspect dans cette colonie britannique ci-devant française et où un bon tiers de la population témoigne d'une résistance farouche à l'assimilation culturelle et ce, au nom des valeurs catholiques et françaises. Il faut que le représentant de la France rassure constamment Britanniques et Canadiens anglais

sur l'intérêt tout sentimental et sans arrière-pensée politique que la France porte au Canada. Sur ce plan, les consuls ont réussi à merveille malgré parfois des excès inquiétants de Québécois francophiles du style de Barthe ou de Faucher de Saint-Maurice. Les échanges matériels restent limités. Sur le plan culturel, les échanges entre l'Ancienne France et la Nouvelle s'accroissent en quantité et en qualité depuis le milieu du siècle. Mais ce sont des échanges privés qui doivent peu aux gouvernements. Ainsi les vagues de religieux et de religieuses qui viennent sur les bords du Saint-Laurent dans les années 1880 et 1900 ou la venue de prédicateurs français pour le « Carême de Notre-Dame » de Montréal depuis 1888. Les échanges culturels officiels vont au contraire s'amenuisant malgré les décorations habilement accordées à des Canadiens au temps du combisme. Il faut aussi rappeler que les fonds de l'Etat français pour l'expansion culturelle restent alors limités et que, à l'époque, les Canadiens n'ont pas l'habitude d'attendre grand-chose de l'Etat.

L'évolution de l'opinion canadienne-française face à la France aide aussi à comprendre cet état de chose. Jusqu'à 1880, Canadiens et Français se reconnaissent les uns dans les autres ; après 1880, la politique laïque et radicale de la République effraie les Canadiens français : aussi se tournent-ils vers ceux qui, en minorité et bien en dehors des circuits officiels, représentent encore pour eux la vraie France : un de Mun, un Eugène Veuillot, par exemple, et tous ces religieux qui célèbrent à l'envi la France de Jeanne d'Arc quand ce n'est pas celle des Bourbons. Il reste bien au Canada français un carré de francophiles impavides formé des Beaugrand, des Fréchette, des Dandurand et des Desaulniers, mais ces Canadiens sont montrés du doigt comme des thuriféraires sinon comme des complices des impies.

Le consul de France qui vit dans l'euphorie des affinités idéologiques et sentimentales dans les années 1860 commence à trouver la vie dure après 1880. Lefavre défend non sans peine la France éternelle et toujours fidèle à elle-même. Turenne passe près de se compromettre imprudemment avec la poignée de

« républicains » canadiens lors du passage du comte de Paris. Kleczkowski navigue avec aisance au milieu des remous politico-religieux, impérialistes et nationalistes, et non seulement gagne le cœur des Canadiens mais réussit, au surplus, à détourner bien des foudres qui eussent été dirigées contre son pays. Jusqu'à 1914, les consuls de France sont réduits à la défensive et doivent déployer beaucoup de doigté pour améliorer l'image de leur pays au Canada français.

Inauguré avec brio et dans des conditions favorables en 1859, le consulat de France au Canada apparaît en 1914 solidement installé malgré son action matérielle et culturelle réduite. De ses réussites limitées en dépit de circonstances souvent difficiles il faut reporter le crédit à des Canadiens qui ont compris le caractère vital de relations avec l'ancienne métropole comme un Chapleau ou un Laurier, et surtout à des représentants de la France comme les Gauldrée-Boilleau, les Lefaiivre, les Kleczkowski qui ont vu les véritables intérêts de leur pays aussi bien que ceux du Canada, au-delà des inévitables malentendus et illusions.

NOTE DOCUMENTAIRE

L'essentiel de notre documentation consiste dans la correspondance consulaire politique et commerciale des postes de Québec et de Montréal, entre 1859 et 1918, conservée à Paris aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. Les Archives du Québec possèdent depuis peu un inventaire de la correspondance et la copie microfilmée de l'essentiel des séries de Québec et de Montréal jusqu'à 1896. Nous avons également consulté dans le dépôt du Quai d'Orsay les dossiers personnels des consuls. Les autres sources manuscrites utilisées à l'occasion sont citées avec leur localisation au cours de l'étude. Il en est de même des sources imprimées (mémoires, documents publics, articles de journaux) qui n'ont pas fait l'objet d'un dépouillement systématique ou qui n'ont servi que sur des points bien précis. Le recueil publié en 1967 par le Department of External Affairs d'Ottawa sous le titre *Documents on Canadian External Relations, I, 1909-1918* contient quelques pièces concernant notre sujet.

Les études publiées sur le consulat et les consuls sont celles de Francis J. Audet, « Les représentants de la France au Canada au XIX^e siècle » dans *Les Cahiers des Dix*, n° 4 (1939) (Montréal, 1939), pp. 197 à 211 (période 1859-1906), et de Aegidius Fauteux dans le « courrier historique et littéraire » de *La Patrie* de Montréal en 1935-1936. Ces derniers articles ont été réunis et conservés dans un cahier de coupures à la Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal. Deux articles traitent directement de notre sujet : le n° 220 « Les consuls de France au Canada », pp. 112-113, et le n° 214 « Le baron Gaudrée-Boilleau », pp. 108 à 110. Audet et Fauteux utilisent les journaux et les traditions orales. Citant rarement leurs sources, ils nous fournissent toutefois des renseignements introuvables ailleurs.

Des historiens ont utilisé la correspondance consulaire dans des travaux récents. Le professeur W.L. Morton éclaire, par ces sources, *The Critical Years : The Union of British North America 1857-1873* (Toronto, 1964). Un chercheur français, Hubert Néant, a publié en 1963 une étude basée essentiellement sur les sources consulaires françaises : « Le Canada et la Guerre de Sécession (1860-1865) » dans la *Revue d'Histoire diplomatique* de 1963 (pp. 342 à 351). M. Jean-Charles Bonenfant, auteur de nombreuses études sur la Confédération, a aussi utilisé les rapports consulaires dans « Un Français témoin de la naissance de la Confédération » dans *Les Cahiers des Dix*, n° 32

(1967) (Montréal, 1968), pp. 157 à 180. Il faut ajouter une thèse de maîtrise récente et inédite de Majella Quinn, *Les capitaux français et le Québec, 1855-1900* (Université Laval, 1968, XII-123 p.) qui utilise à l'occasion les rapports des consuls.

Il est hors de question de donner ici une bibliographie même sommaire des relations franco-canadiennes. Le chercheur et le lecteur curieux se reporteront aux articles récents et richement documentés de l'abbé Armand Yon « Un siècle d'opinion française. Les Canadiens jugés par les Français de France 1830-1939 », série d'articles en cours de publication dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (depuis décembre 1964, n° 3, vol. XVIII (1964-1965)). On pourra aussi consulter, pour la période étudiée ici, notre *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis (1851-1903)*, publié à Québec en 1967, ainsi que Jean Ménard, *Xavier Marmier et le Canada* (Québec, 1967).

Sur l'histoire du Québec, nous avons surtout suivi Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, dont les 23 premiers volumes couvrent la période de 1867 à 1918. La dernière synthèse parue sur l'histoire du Canada, de Paul G. Cornell, Jean Hamelin, Fernand Ouellet et Marcel Trudel, *Canada : unité et diversité* (Montréal, 1968), présente une bonne vue d'ensemble des grands problèmes évoqués ici et renvoie aux études fondamentales générales et particulières.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER. — LES HOMMES ET LE POSTE	11
CHAPITRE II. — LE CANADA ET LES CANADIENS VUS PAR LES CONSULS	33
CHAPITRE III. — RELATIONS COMMERCIALES ET FINAN- CIÈRES	57
CHAPITRE IV. — L'IMMIGRATION ET LA COLONIE FRAN- ÇAISES	75
CHAPITRE V. — TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE ET ÉCHAN- GES CULTURELS. LA FRANCE DEVANT L'OPINION CANADIENNE	97
CONCLUSION	119
NOTE DOCUMENTAIRE	131



TABLE OF CONTENTS

11

14

16

18

20

22

24

26

28

30

32

34

36

38

40

42

44

46

48

50

52

54

56

58

60

62

64

66

68

70

72

74

76

78

80

82

84

86

88

90

92

94

96

98

100

102

104

106

108

110

112

114

116

118

120

122

124

126

128

130

132

134

136

138

140

142

144

146

148

150

152

154

156

158

160

162

164

166

168

170

172

174

176

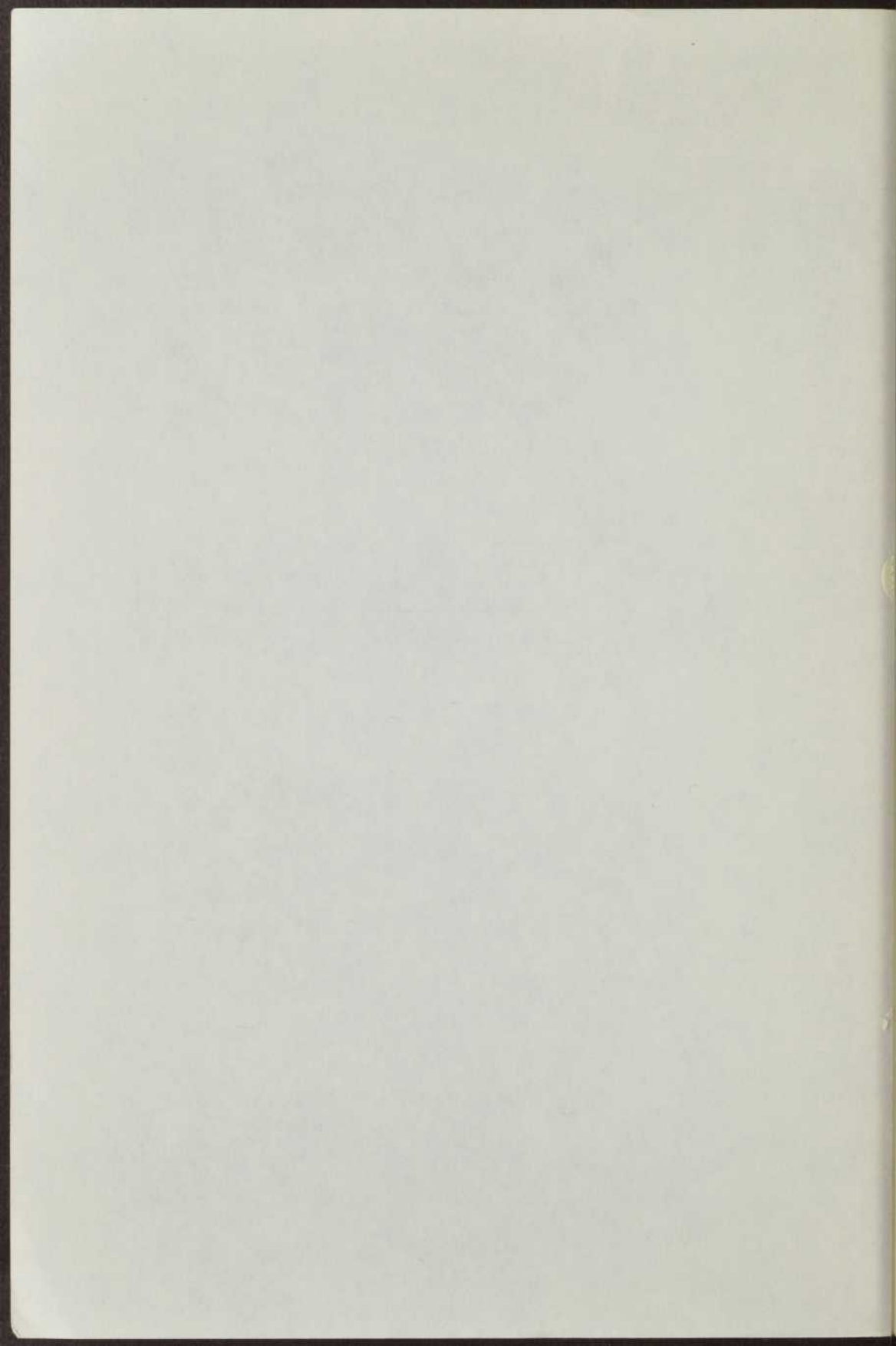
178

180



IMPRIMERIE GRANDVILLE
10, rue de Malzévillo, NANCY

Dépôt légal : 3^e trim. 1970





BNQ



000 356 925